AUTHOR:

GACHE, FERDINAND

TITLE:

PETIT MANUEL D'ARCHEOLOGIE ...

PLACE:

PARIS

DATE:

1887

Master Negative #

93-81524-8

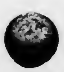
COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

Gache, Ferdinand
... Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J. P. Mahaffy ... par Ferdinand Gache ... et Henri Dumény. Paris, Klincksieck, 1887.
vii, 154 p. 17 cm. (Nouvelle collection à l'usage des classes, XIII)

Bibliography: p. vi.



120797

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 10x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 6/28/93 INITIALS FC
FILMED BY: Research Publications Inc.

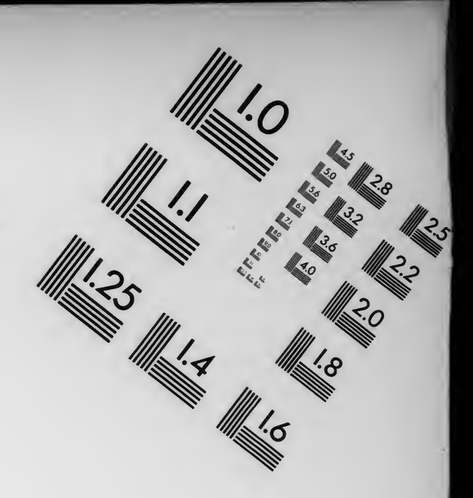


AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202



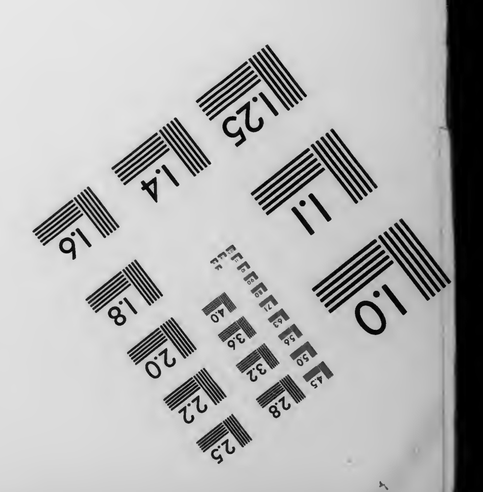
Centimeter

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm

1 2 3 4 5

Inches

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3



MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

XIII

ARCHÉOLOGIE GRECQUE

PAR F. GACHE

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

PETIT MANUEL
D'ARCHÉOLOGIE GRECQUE

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et romaine, par A. Riese ; ouvrage traduit de l'allemand par F. Gache et J. S. Piquet. Augmenté de notes par l'auteur et les traducteurs. Brochure petit in-8. Prix .... 2 fr. 50

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES, ou le *Brutus*, l'*Orator* et le *De optimo genere oratorum*, traduit d'une préface de M. O. Jahn et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum** ; par F. Gache et J. S. Piquet. Brochure petit in-8. Prix...... 2 fr. »

Paris. — Imprimerie polyglotte A. Lanier, 14, rue Séguier.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

XIII

PETIT MANUEL
D'ARCHÉOLOGIE GRECQUE

d'après J. P. MAHAFFY, M. A.

PAR

Ferdinand GACHE

Professeur de seconde au Collège d'Oran

ET

Henri DUMÉNY

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, 11

1887

AVERTISSEMENT

Nous n'avons pas eu la prétention de refaire l'excellent ouvrage de M. le professeur **Mahaffy** de Dublin (1) ; mais nous nous sommes permis de le développer et de le compléter sur bien des points. C'est que l'auteur destinait son petit livre à des écoliers encore jeunes, et que nous offrons notre manuel aux élèves plus âgés de nos lycées de filles (2) et de garçons.

On ne peut exiger que les développements et les additions soient le fruit de recherches

(1) *Greek Antiquities*, by *J. P. Mahaffy*, Illust. Collection of *History Primers*, edited by *John Richard Green*, chez *Macmillan et C°*, *Londres*.

(2) Comme nous nous sommes fait une règle de traduire ou d'expliquer les mots grecs que nous citons, la lecture de notre *Manuel* est accessible à ceux-mêmes qui ne connaissent pas l'écriture et la langue grecques.

personnelles et approfondies que les auteurs de ce *Petit manuel* auraient poussées dans tous les sens sur le vaste domaine de l'archéologie grecque ; mais on est en droit de leur demander à quels travaux dignes de confiance ils ont emprunté leur très modeste érudition.

Voici la liste de ces ouvrages :

Les *Antiquités grecques.* — G. F. Schœmann.
La *Vie antique*, première partie. — E. Guhl et W. Koner.
L'*Archéologie grecque.* — M. Collignon.
Le *Manuel de philologie classique.* — S. Reinach.
La *Cité antique.* — Fustel de Coulanges.
La *Mythologie de la Grèce antique.* — P. Decharme.
La *Religion grecque.* — Maury.
L'*Histoire grecque.* — E. Curtius.
L'*Atlas* pour servir à l'hist. gr. de Curtius. — Bouché-Leclercq.
Les *Dictionnaires des Antiquités romaines et grecques* de A. Rich, Smith, Daremberg et Saglio, etc.
L'*Encyclopédie réelle* de Pauly.
La *Préface* du dictionnaire grec-français de Chassang.
L'*Étude sur les tribunaux athéniens.* — V. Cacheval.
Les *Études sur le Péloponnèse.* — E. Beulé.
Le *Sentiment religieux en Grèce.* — J. Girard.
L'*Essai sur l'Armée grecque.* — Pascal (Klincksieck).
La *Métrologie grecque et latine.* — Wex (Klincksieck).

Cette énumération, qui paraîtra trop courte aux uns, trop longue aux autres, montre suffisamment qu'en dehors de l'éminent professeur qui en a fourni le plan et le fond, notre *Petit manuel d'Archéologie grecque* compte, si l'on peut dire, d'assez illustres collaborateurs. Tel qu'il est et grâce à eux, nous osons croire qu'il rendra d'utiles services à nos élèves, auxquels manquent souvent soit les loisirs pour lire, soit les ressources pour acheter les nombreux et volumineux ouvrages qu'il résume.

Oran, Septembre 1883.

LES ANTIQUITÉS DE LA GRÈCE

CHAPITRE PREMIER

La race, le pays, les monuments.

Introduction. — La race et ses traits caractéristiques. — Vive sensibilité des Grecs. — Leur bon sens. — Les tribus grecques; leur physionomie. — Unité de la vie hellénique. — Goût prédominant pour la vie urbaine. — Aspect général des villes grecques. — La maison. — L'ameublement. — Les édifices publics : portiques et portes. — Temples. — Fortifications et murailles.

Introduction. — Il est indispensable aujourd'hui de connaître l'histoire des Grecs et leur littérature, car, de tous les peuples qui se sont succédé sur la terre, il n'en est peut-être pas un seul qui ait accompli autant de grandes choses dans le domaine de la politique, ni composé autant de beaux et excellents ouvrages dans le domaine de la pensée. Or, il serait impossible de bien comprendre l'histoire des Grecs ou de lire avec intérêt et profit les écrits qu'ils nous ont

légués, si nous ne savions rien ni de leur vie privée, ni de leur vie publique, ni de leurs coutumes, ni de leurs affaires sérieuses, ni de leurs jeux et de leurs amusements, ni enfin de leurs lois et de leur religion. Car il ne faudrait pas conclure de quelques analogies entre leurs habitudes et les nôtres que les Grecs nous ressemblaient absolument. Si par exemple à Athènes, comme chez nous, un homme bien élevé ne devait dans la rue ni marcher trop vite, ni parler trop haut, en revanche, quiconque se promenait sans avoir une canne à la main passait pour un homme sans mœurs et se voyait emprisonner pour la nuit. Si, encore, les Grecs prenaient bien plus de soin que nous de la nourriture et de l'éducation de leurs enfants, d'autre part, il arrivait fréquemment qu'un père, jugeant sa famille suffisamment nombreuse, faisait périr ses nouveau-nés. En un mot, c'est un curieux mélange de grossièreté et de politesse, de cruauté et de douceur que nous offre la vie privée des Grecs. Aussi constaterons-nous des différences notables entre leur conduite et leur caractère et la conduite et le caractère des différents peuples modernes.

La race et ses traits caractéristiques. — Comme ils parlaient tous des dialectes d'une même langue et adoraient tous les mêmes divinités, les Grecs se sentaient d'une race à part et se croyaient supérieurs aux peuples qui les entouraient. C'est pourquoi ils les appelaient dédaigneusement les *Barbares*. Cet orgueil national a joué un grand rôle dans leur histoire. Il n'était pas du reste sans fondement. A l'opposé des autres habitants de l'Europe méridionale, l'Hellène était ordinairement blond et avait de beaux traits d'une régularité parfaite. Son développement physique était plus lent mais aussi plus harmonieux que celui de ses voisins; il conservait plus longtemps sa vigueur et atteignait souvent un âge très avancé. Encore aujourd'hui, le voyageur qui visite les Grecs est frappé de la couleur blonde de leurs cheveux, de la beauté de leur visage, et surpris du grand nombre de beaux vieillards qu'il rencontre. C'est l'excellence du climat et la sobriété de l'individu qui ont produit cette race saine et vigoureuse; le mal de dents est rarement mentionné dans les ouvrages des Grecs, et leurs descendants actuels possèdent une dentition superbe : on ne saurait trouver une meilleure preuve de ce que nous avançons sur leur santé.

Vive sensibilité des Grecs. — Comme on peut l'attendre de gens en bonne santé, les Grecs avaient un heureux caractère. En même temps, leur bon goût naturel et leur propre beauté faisaient d'eux les juges les plus difficiles pour la beauté de toute chose et leur rendait intolérable la laideur. La beauté avait tant de prix à leurs yeux qu'ils allaient jusqu'à lui rendre un culte : ils la confondaient volontiers avec

la bonté, et même la plaçaient au-dessus d'elle. Voulaient-ils indiquer qu'un homme possédait toutes les vertus qui font le parfait homme de bien, ils disaient qu'il était *beau et bon* (καλοκἀγαθός), entendant par là, *beau*, non seulement dans sa conduite, mais encore dans ses traits, *bon*, non seulement par les qualités du cœur, mais encore par le mérite de la naissance. Leur morale reposait plutôt sur l'esthétique que sur un sentiment philosophique du bien et du mal. Pour les Grecs, commettre une faute, c'était *chanter faux* (πλημμελεῖν). Ils n'admettaient pas la vertu alliée à la laideur : Socrate laid et sage excitait leur surprise. Mépriser la beauté était un crime que les dieux punissaient : Stésichore, qui avait mal parlé d'Hélène, l'idéal de la beauté, fut frappé de cécité.

Leur bon sens. — Assurément leur exquise sensibilité les aurait plus d'une fois induits en erreur, s'il ne s'y fût joint cette autre qualité nationale : *le bon sens*. Dans tout débat, le Grec voulait discuter, se rendre compte, aller au fond des choses, peser le pour et le contre, entendre les deux partis; il se rangeait volontiers à l'avis du plus grand nombre. Aussi aimait-il, en politique, les assemblées et les grandes villes qui rendent possible la convocation des assemblées; dans les beaux-arts, la symétrie, la proportion, les lignes nettes et harmonieuses; en littérature, la clarté dans le style et la mesure dans la peinture des sentiments. En revanche, il ne pouvait souffrir le gouvernement arbitraire des *tyrans*, qui empêchaient les réunions de la place publique, il avait horreur du désordre, de l'incohérence, du faste, des ornements chargés, de l'emphase et de l'exagération; en un mot, de tout ce qui détruit dans une œuvre d'art la simplicité, la grâce, le naturel et l'harmonie.

Telles étaient les qualités fondamentales qui firent des Grecs un peuple aussi illustre qu'admirable.

A côté de ces qualités, ils avaient aussi leurs défauts. Ils n'en sont point encore corrigés aujourd'hui. C'étaient l'ambition et l'amour de l'argent qui aide l'ambition à se satisfaire; c'était l'absence de scrupules sur l'emploi des moyens pour arriver à la fortune ou au pouvoir; c'était l'habitude de mentir et de tromper lorsqu'il y avait profit à le faire; c'était encore l'ingratitude. Quant à la cruauté, tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils en avaient un peu moins que les *Barbares* leurs voisins. Ils étaient fort jaloux entre eux, et pleins de rancune s'ils avaient été battus par un adversaire plus fort ou plus rusé. Quoique souvent en guerre, ils n'étaient pas des plus courageux : ils criaient très haut avant la bataille et prenaient souvent la fuite dès que l'on en venait aux mains. Le caractère grec était, comme on le voit, un mélange de qualités et de défauts. N'est-ce pas après tout la loi de l'humanité?

Les tribus grecques; leur physionomie. — Nous parlons des Hellènes comme s'ils ne formaient qu'une nation; n'oublions pas qu'ils étaient divisés en un grand nombre de tribus, lesquelles, habitant des pays de nature différente, et séparées les unes des autres soit par de hautes montagnes, soit par des fleuves, soit par la mer, avaient des lois, des coutumes, un langage qui différaient souvent beaucoup.

Parmi les Grecs, les uns étaient montagnards, les autres navigateurs et marchands, les autres laboureurs et pasteurs. Les dialectes propres à chaque tribu différaient autant que jadis chez nous la langue d'oïl et la langue d'oc. De plus, comme toutes ces tribus, loin d'être réunies sous les mêmes lois, vivaient séparées et indépendantes, leurs mœurs se ressemblaient moins encore que leur langage : ce qui était permis ici, là était défendu; aussi est-il très difficile de faire une peinture générale des mœurs grecques. Choisissons un exemple : à Sparte, les jeunes filles prenaient part aux jeux gymniques côte à côte avec les jeunes gens; à Athènes, elles ne pouvaient même pas y assister comme simples spectatrices.

D'où venait une différence aussi marquée? de la différence elle-même des tribus ou de la force des circonstances? Il serait difficile de le décider. On croit communément que les *Doriens* étaient austères, durs économes; les *Ioniens* doux, pleins de souplesse, amoureux du luxe, et que les *Éoliens* et les *Achéens* réunissaient, en une certaine mesure, les qualités et les défauts des *Ioniens* et des *Doriens*. Mais, remarquons que les Spartiates, d'après lesquels on a jugé ainsi toute la race dorienne, ne durent ces habitudes de simplicité, d'obéissance et de silence qu'à la législation de Lycurgue, et que d'autres Doriens, les Corinthiens et les Tarentins, avaient des mœurs et un caractère tout à fait opposés à ce qu'on rapporte de la race dorienne. D'autre part, bien qu'on reproche aux *Ioniens* leur amour du luxe et leur mollesse, quelle cité grecque a jamais déployé plus de bravoure et d'énergie que les villes ioniennes Athènes et Milet?

Unité de la vie hellénique. — Cependant, en thèse générale, on peut dire que les Grecs qui habitaient les riches colonies de l'Asie-Mineure et de la Grande Grèce, vivant en contact avec l'opulence des *Barbares*, étaient plus adonnés au luxe et à la mollesse que ceux de la mère patrie. Ceux-ci, la Grèce *les nourrit toujours de pauvreté*, ce qui développa en eux la bravoure et l'amour de la liberté.

Suivant que tel son ou plus doux ou plus fort y domine, on prétend retrouver dans chaque dialecte la marque propre de l'esprit de chaque tribu. Le dialecte dorien, avec sa prononciation simple, sa prédilection pour les sons pleins de l'*a* et de l'*o*, avait, dit-on, quelque chose de grave et de rude qui était l'image expres-

sive du peuple qui le parlait. L'ionien parlé par une race admirablement douée passe pour le plus coulant et le plus doux. On fait de semblables remarques sur le dialecte éolien et sur le dialecte attique. Mais cette opinion souffre autant d'exceptions que l'opinion courante sur le caractère des Doriens, des Ioniens, et des Éoliens.

Dans quelques districts montagneux tels que l'Acarnanie, l'Étolie et certaines parties de l'Arcadie, les hommes étaient bien moins cultivés que dans le reste de la Grèce; cependant, à cause de la langue et de quelques coutumes communes, les grossiers habitants de ces contrées arriérées ne furent jamais regardés comme des *barbares;* ils étaient Grecs au même titre que les autres. En effet, quelle que fût la diversité de leurs coutumes, toutes les tribus grecques avaient un vif sentiment de l'unité de la race et de leur supériorité sur les autres hommes. Aussi entre tous les Hellènes répandus dans le monde ancien existait il comme une sorte de franc-maçonnerie : les marchands de Massilia en Gaule, de Trapezus dans le Caucase, d'Olbia sur le Pont-Euxin ou de Cyrène en Afrique se sentaient unis par un lien de parenté, se traitaient en compatriotes ; ils se comprenaient sans difficulté, tandis que les autres peuples du monde rencontraient mille obstacles quand ils voulaient commercer entre eux.

Telle était cette unité de la race hellénique dont les Grecs se montraient si orgueilleux. Elle avait pour fondement la communauté de langue et de religion, les rapports entretenus par de grandes fêtes nationales et le contraste profond avec les autres peuples, les *Barbares.*

C'est principalement dans l'art grec que cette unité est manifeste. Laissons de côté la peinture et la musique puisque les œuvres des peintres et des musiciens ne nous sont point parvenues; voyons l'architecture, la sculpture et la littérature. Dans les ruines des monuments, dans les débris de la sculpture, dans tous les ouvrages de l'esprit que nous possédons, se devine je ne sais quelle perfection insaisissable, mélange de grâce et de dignité, de naturel et d'idéal qui rend inimitable tout ce qui est sorti de la main des Grecs. Aussi, quiconque a étudié avec quelque soin leurs chefs-d'œuvre, n'a-t-il aucune peine à les distinguer même des meilleures imitations qu'en firent les Romains sous la direction et d'après les conseils des derniers artistes de la Grèce.

Goût prédominant pour la vie urbaine. — Les modernes vivent beaucoup à la campagne : nos plaines et nos collines sont parsemées de fermes et de maisons d'habitation. Le Grec d'autrefois n'y vivait que rarement, le Grec d'aujourd'hui jamais, soit par crainte des pirates et des pillards, soit par amour pour

la conversation et la politique : à la ville se trouvent à la fois la sécurité et la société. Seuls les *tyrans* étaient partisans de la vie rurale et la favorisaient, on comprend dans quel dessein.

Dans Homère nous voyons que des fermes isolées, appartenant aux nobles, étaient dirigées par des esclaves de confiance. Ces esclaves menaient paître les troupeaux et les élevaient dans des étables pour les besoins de la cité. Au temps d'Hésiode c'étaient uniquement les fermiers pauvres qui habitaient les champs; les élégants et les oisifs vivaient à la ville. Au IVe siècle après J.-C. les habitudes n'avaient point changé, comme nous le montre par exemple le roman de *Daphnis et Chloé*. Nous voyons que les riches habitants de Mytilène ne sortent que rarement de la ville pour aller visiter leurs tenanciers et leurs troupeaux. On ne peut citer que deux exceptions fameuses : celle de la vieille noblesse de l'Attique que Thucydide et Aristophane dépeignent vivant luxueusement sur ses terres et ne venant que rarement à Athènes; et celle de la noblesse d'Élis, dont les membres, dit Polybe, pendant des générations restaient absolument étrangers à la vie de la ville. Ces deux faits peuvent être facilement expliqués : d'une part c'est que l'Attique était protégée contre les attaques soudaines par ses flottes et par ses forts; de l'autre, c'est que le territoire de l'Élide, à cause des Jeux Olympiques, était

sacré pour tous les Grecs. On sait que c'est sur ce territoire, à Scillonte près d'Olympie, que Xénophon, banni d'Athènes, passa en famille une série d'années heureuses, menant la vie d'un grand seigneur campagnard.

En définitive, la vie rurale étant une exception, c'est à l'étude de la ville grecque que nous devons nous consacrer.

Aspect général des villes grecques. — Les plus anciennes étaient généralement situées à quelques kilomètres de la mer : les côtes étaient infestées de pirates. Ces villes s'étaient formées autour d'un château-fort appelé *acropole*, qui avait été au moment du danger le seul refuge pour les habitants du voisinage. Il reste à Tyrinthe, dans la plaine d'Argos, de remarquables ruines d'une *acropole*. A mesure que la population s'accroissait, les maisons se multipliaient autour de la forteresse, et une enceinte de murailles s'élevait pour protéger la ville naissante. Il va sans dire que l'*Acropole*, bâtie sur un rocher escarpé, en était la partie la plus forte et la plus sûre. Aussi est-ce sur l'*acropole* qu'étaient les temples les plus anciens; les dieux protecteurs de la cité y établissaient leur séjour. Il en résultait que l'*acropole* était souvent un lieu sacré où ne pouvaient pas s'élever des constructions ordinaires. La ville prospérait-elle, un port de mer s'établissait au havre le plus rapproché : mar-

chands et marins s'y livraient au commerce. Exemple Athènes et le Pirée, dont la rade était excellente, exemple Argos et Corinthe : cette dernière ville avait même deux ports, Léchée et Cenchrées, l'un sur le golfe de Corinthe, l'autre sur le golfe Saronique, tous deux à quelques kilomètres du rocher sur lequel s'élevait la citadelle, l'*Acrocorinthe*. Seule, Sparte n'avait point de citadelle, parce que les défilés qui aboutissaient à sa plaine étaient resserrés et faciles à défendre : jusque vers l'an 300 avant J.-C. la ville resta ainsi découverte : elle ressemblait à un groupe de hameaux rapprochés. Mais c'était une remarquable exception.

Quand le rocher sur lequel elle était bâtie n'était pas assez escarpé, la citadelle était défendue par des murailles; elle avait des réservoirs pour l'eau, sauf quelques cas très rares comme celui de l'acropole de Corinthe où se trouvait la célèbre source *Pirène*.

Si du haut d'une de ces citadelles on regardait la ville qui s'étendait au pied, on apercevait d'abord les temples et autres monuments publics qui étaient de nature à exciter l'admiration par leur ornementation extérieure, tandis que les habitations privées étaient de pauvre et mesquine apparence; on voyait ensuite les squares et les marchés publics, vastes et imposants, souvent entourés de colonnades et de portiques sous lesquels on trouvait de l'ombre pour se reposer le jour, un abri pour dormir la nuit. Les colonnades étaient

ornées de statues. Les rues étaient étroites et sales.

L'aspect d'une ville grecque différait surtout de celui de nos villes par l'absence de toute flèche et de tout pinacle. C'est que l'architecture grecque aimait les toitures plates et n'élevait jamais de maisons à plusieurs étages. De plus il faut remarquer que, sauf de rares exceptions, les Grecs ne pratiquaient pas la couverture en voûte qui facilite beaucoup l'érection de la flèche. L'absence des cheminées, ces appendices si disgracieux, compensait l'absence des clochers. Toutes les maisons privées étaient plates et insignifiantes, le Grec ne tenant pas à faire admirer l'extérieur de sa demeure; il n'avait qu'un désir : éviter le bruit et l'agitation de la rue; il donnait tous ses soins au confort intérieur.

Plan général de la maison grecque. — Nous faisons à nos maisons une belle façade sur la rue; nous les surchargeons d'ornements destinés à être vus et admirés par les passants. Le Grec ne cherchait qu'à isoler la sienne de la rue. Jamais il n'ouvrait de fenêtres sur la voie publique, et, à l'extérieur, sa maison n'offrait qu'un mur plein percé d'une seule ouverture. Cette ouverture unique était fermée par une solide porte à deux battants (τὰ πρόθυρα, θύραι δικλίδες), munie d'un marteau (ῥόπτρον) et d'une poignée (ἐπισπαστήρ); cette porte s'ouvrait du dedans au dehors, ce qui augmentait la sûreté pour ceux qui étaient

dedans, mais était parfois un danger pour les passants. Aussi, avant de sortir avait-on la précaution de frapper intérieurement (ψοφεῖν; frapper, pour un visiteur, se disait κρούειν), de peur que les passants ne fussent renversés par les battants de la porte. Les maisons des riches n'ouvraient pas directement sur la rue, mais sur un corridor (πρόθυρον) qui ne faisait pas, pour ainsi dire, partie de la maison.

Une fois qu'on était entré par la porte, on arrivait dans un passage assez étroit appelé *vestibule* (θυρών ou πυλών), où s'ouvrait la loge du portier (θυρωρεῖον). De ce passage étroit ou vestibule on pénétrait dans le *péristyle* (περίστυλος), cour ouverte, carrée, bordée de colonnes; les uns la nomment αὐλή, les autres τόπος περικίων. Ce péristyle orné de portiques, entouré d'une colonnade ouverte ou cloître (παστάς) était le centre de la maison grecque. Les divers appartements du maître de la maison et les salles à manger ouvraient sur cette colonnade. Le même plan fut adopté dans son ensemble par les Romains; les Italiens modernes l'ont également reproduit et les palais de Gênes, Florence, etc., sont tous sur ce modèle.

En face de l'entrée était un second passage (μέταυλος), (1) ou parfois une grande chambre (προστάς, παστάς),

(1) Par opposition à la θύρα αὔλειος conduisant du dehors dans la cour, et parce que, placée en face de cette dernière, elle est *au-delà* ou *derrière* la cour.

formant la limite des appartements de la maîtresse (γυναικωνῖτις) et du maître de la maison; là est située leur chambre (θάλαμος). Dans les maisons plus riches, les appartements de la femme ou *gynécée* étaient bâtis autour d'une cour semblable à la première; dans ce cas la porte appelée μέταυλος prenait le nom de μέταυλος, *entre deux cours*. En général le *gynécée* n'occupait pas tant de place; la plupart du temps il était au-dessus du rez-de-chaussée, dans un étage (ὑπερῷον) élevé sur le derrière de la maison; un escalier partant de la cour y conduisait. Les Grecs aimaient cependant à vivre au rez-de-chaussée, et leurs maisons n'étaient jamais comme les nôtres un entassement d'étages superposés. Les chambres à coucher et les salons disposés autour de la cour étaient ordinairement de petites pièces assez sombres, attendu que le jour n'y pénétrait que par la porte donnant sur la colonnade. L'étage supérieur avait des fenêtres (θυρίδες, φωταγωγοί). Le toit, recouvert de tuiles comme chez nous, était si plat qu'on y pouvait marcher. Les offices, les chambres pour les provisions étaient généralement sur le derrière et auprès de la cuisine, seule pièce qui fût munie d'une cheminée (κάπνη, καπνοδόχη). Quant aux autres chambres, il n'était presque jamais utile d'y faire du feu; en tout cas il était facile de les réchauffer avec des brasiers où l'on brûlait de la houille ou du charbon de bois (ἀνθρακία, πύραυνοι). En été, ces

mêmes chambres étaient très fraîches à cause du mode de couverture.

Les palais des anciens rois grecs et des riches nobles de l'Attique avaient naturellement des cours et des chambres plus vastes que les maisons de la ville mais ils étaient construits à peu près sur le même plan. La maison des rois se composait de trois parties dont la séparation est nettement indiquée dans Homère : la cour (ἀυλή) donnant sur la rue et réservée aux relations de la vie journalière, comprenant tout ce que nous appelons les communs, — le πρόδομος, portique à colonnes couvert — et l'habitation même du prince (δῶμα) et de sa famille, comprenant la salle des hommes (τὸ μέγαρον), le foyer (ἐσχάρη) et les appartements des femmes. Le sol était généralement couvert d'un carreau très simple, quelquefois bariolé ; les murs au contraire, si l'on en croit Homère, étaient resplendissants de plaques métalliques. Cette dernière mode s'est perpétuée assez longtemps (maison de Phocion, à Athènes), et il nous en reste encore des traces dans la maison dite du *trésor d'Atrée* au milieu des ruines cyclopéennes de Mycènes. Les fresques (ζωγραφία) et les peintures murales ne devinrent à la mode que vers le IVe siècle avant J.-C. Mais, à partir de ce moment, elles devinrent si communes, que presque toutes les maisons de Pompéi, ville en réalité toute grecque, sont ornées de cette façon.

L'ameublement. — Le Grec vivait au grand air et sur la place publique; la maison n'était pour lui qu'un lieu sûr et commode où il logeait sa famille et enfermait ses biens. Donc il ne faut pas nous attendre à lui voir un mobilier (τὰ ἔπιπλα) coûteux ni luxueux. Rappelons-nous en outre que les appartements étaient petits et que le Grec n'aimait point les grandes réceptions.

Dans les premiers temps la simplicité dans l'ameublement était la règle commune : les évaluations mobilières consignées dans de nombreux plaidoyers athéniens l'attestent suffisamment. Le luxe d'une *Sybaris* était l'exception. Plus tard, avec la décadence, d'autres goûts prévalurent et transformèrent la vie privée.

Ainsi donc, si l'on s'en tient au mobilier des premiers temps, on peut dire qu'il était fort simple et de peu de valeur ; mais il était néanmoins remarquable par l'élégance du dessin, la beauté des modèles, l'harmonieux accord, qu'on n'a plus égalé, de la perfection de la forme et de la commodité. Est-il en effet possible d'imaginer un siège à la fois plus confortable et plus gràcieux que cette chaise grecque si souvent dessinée sur les vases et reproduite en marbre au frontispice du théâtre d'Athènes? La seule différence qu'il y ait entre la chaise grecque et la nôtre, c'est que la partie supérieure du dossier du meuble grec a quel-

quefois une forme demi-circulaire : on pouvait s'y appuyer bien mieux que sur les chaises à dossier rectiligne de nos salons; les pieds, gracieusement recourbés en dehors, reproduisaient harmonieusement la courbe du dossier. Les variétés de vases, cruches, pots qu'on découvre en quantité innombrable, possèdent toutes ce double mérite de l'élégance jointe à la commodité.

Pour en revenir aux meubles meublants, qui seuls nous occupent en ce moment, énumérons les plus connus : chaises (δίφροι), tabourets et lits (κλῖναι) en bois sculpté, avec coussins mobiles, fauteuils (θρόνοι) à dossier élevé, pliants que les esclaves portaient derrière leurs maîtres. Pendant les *Panathénées*, le soin de porter les pliants (διφροφορεῖν) des Athéniennes incombait aux jeunes filles et aux femmes des étrangers domiciliés à Athènes (μέτοικοι).

Les Grecs des temps primitifs et les pauvres couchaient à terre sur des paillassons et des peaux de bêtes. Les lits improvisés pour un hôte inattendu n'étaient pas faits autrement. Mais les riches possédaient de véritables lits en bois précieux incrusté d'or, d'ivoire ou d'argent. On posait sur la sangle (κειρία) le matelas (κνέφαλον, τυλεῖον ou τύλη). Sur ce matelas on mettait des couvertures. Des oreillers, du moins depuis l'introduction du luxe en Grèce, complétaient le meuble destiné au sommeil. Les lits placés dans les salles

communes étaient montés de la même manière. C'est sur ces lits que les anciens, à demi couchés, avaient l'habitude de lire, d'écrire et de prendre leurs repas.

On n'employait les tables que pour supporter les ustensiles nécessaires dans les repas; on ne s'en servait pas pour lire ni pour écrire. Au moment de s'en servir on les apportait et on les plaçait sur leurs pieds. Au temps d'Homère chaque convive avait sa table. Il semble que les objets d'art, vases précieux, etc., qui ornaient les appartements, étaient posés sur de petites tables à trois pieds d'un travail élégant.

Enfin les Grecs avaient dans leurs maisons des lampes aux mille formes diverses et d'un travail merveilleux, des coffres et des coffrets, des vases, des tasses, des bols, des jarres, des flacons de toute espèce pour l'eau, le vin et l'huile. L'énumération de leurs ustensiles de cuisine remplirait de longues listes, et ils ne sont pas tous connus. Ils ressemblaient assez à ceux qu'on a retrouvés à Pompéi. A table les Grecs se servaient de plats, d'assiettes, quelquefois de couteaux et de cuillers, jamais de fourchettes.

Les édifices publics : portiques et portes. — Nous avons vu que les maisons particulières avaient un extérieur des plus modestes. Les édifices publics, faits au contraire pour être admirés du dehors, étaient excessivement beaux, riches et coûteux. Les places publiques où le peuple s'assemblait (ἀγοραί) et les mar-

chés étaient bordés de splendides colonnades souvent en marbre et décorées de fresques aux brillantes couleurs. Quand les Grecs se réunissaient pour discuter les affaires de la cité, ils se trouvaient dans une place carrée semblable aux cours de leurs maisons, mais bien plus vaste et bien plus belle. Les ruines de l'*agora* de Pompéi peuvent nous donner une idée de l'étendue et de la beauté de ces portiques.

L'entrée de la cité était également ornée de constructions magnifiques appelées *propylées* (προπύλαια), sortes de portes dont le plan ressemblait beaucoup à celui d'un temple. Les propylées d'Athènes, œuvre de l'architecte Mnésiclès, excitaient l'admiration et l'orgueil de la Grèce entière.

Dans leurs ports, les Grecs construisaient de grands chantiers (νέωρια) et des entrepôts (δείγματα) où les marchands pouvaient exposer leurs échantillons.

A partir de l'architecte Hippodamos (440 av. J.-C.), on commença à percer des rues à angle droit : le Pirée fut rebâti de cette manière. A Athènes, dix officiers spéciaux, les *astynomes* (ἀστυνόμοι), espèces d'édiles, étaient chargés de l'entretien des édifices publics, des routes, des aqueducs et de la police des rues.

Les temples. — Les plus remarquables de tous les édifices publics étaient les temples. Ils avaient dans la cité grecque une importance égale à celle des églises dans la ville du moyen âge; comme ces églises,

ils étaient le principal objet de la curiosité des voyageurs.

Leur solidité les a souvent sauvés d'une complète destruction. D'après ce que nous pouvons en voir encore il nous est aisé d'en étudier et d'en décrire le plan et la structure. Les ruines des plus célèbres temples sont à Pæstum près de Salerne (temple de Poseidon); à Agrigente, aujourd'hui Girgenti, sur la côte méridionale de la Sicile; à Égine; au cap Sunion en Attique, et par-dessus tout à Athènes. On a découvert l'emplacement et les fondations d'un grand nombre d'autres temples. A part les temples d'Athènes, ceux qui dans l'antiquité jouirent de la plus grande réputation étaient les suivants : le temple de Héra à Samos; d'Artémis à Éphèse (ionique, une des sept merveilles du monde), d'Apollon à Delphes et de Zeus à Olympie (dorique). Tous ces temples s'élevaient sur des emplacements consacrés depuis longtemps à la divinité, et généralement, comme ceux que mentionne l'Ancien Testament, sur les hauts lieux.

Les Grecs avaient commencé à adorer la divinité sous la forme de pierres frustes ou de troncs d'arbres grossièrement taillés; de simples niches dans un rocher ou dans le creux d'un arbre suffisaient à ces divinités primitives. Mais, à mesure que les dieux prenaient la forme humaine et que la sculpture les représentait sous des traits de plus en plus parfaits,

l'abri de leurs images devait aussi se transformer : il devint, comme pour l'homme, une maison. Les dieux eurent alors pour demeure soit une modeste cabane au toit incliné en pignon et supporté par des poutres, soit de ces petites maisons en pierre aux murs nus et lisses, dont on a découvert plusieurs spécimens dans l'île d'Eubée (temple du mont Ocha). Ces édifices furent le point de départ des grandes œuvres architecturales dont les ruines seules excitent encore notre admiration.

Le progrès et l'embellissement consistèrent surtout en colonnes. On multiplia les supports, on sculpta les surfaces planes et les extrémités des poutres transversales, on coloria richement l'ensemble en bleu, en rouge et en or. C'est ce qu'on appelle la *polychromie*. Le résultat fut le style appelé en architecture *ordre dorique*, dont plus tard l'*ordre ionique*, et plus tard encore, l'*ordre corinthien* furent des variétés mais non des perfectionnements.

Ces trois ordres classiques se distinguent d'après la décoration de la colonne et principalement, dans la colonne, d'après la décoration du chapiteau (κεφάλαιον).

La colonne dorique n'a pas de base, elle repose directement sur le *stylobate* ou soubassement ; elle est conique, légèrement renflée vers le tiers de sa hauteur ; ce renflement, qui lui donne un aspect de force et d'élasticité, s'appelle *entasis* (ἔντασις) ; elle est creusée de

vingt cannelures à arêtes vives. A l'époque classique, elle a moins de six fois son diamètre de haut. Le chapiteau de la colonne dorique comprend trois parties : le *gorgerin*, (ὑποτραχήλιον) ; l'*échine* ou *cuvette* (ἐχῖνος) ; et l'*abaque* ou *tailloir* (ἄβαξ). Le *gorgerin*, qui n'est que la continuation du fût, est compris entre deux rangs de rainures ou *annelets*, qui semblent réunir par une ligature les forces de résistance du fût. L'*échine* est un tore circulaire fortement évasé sur lequel repose l'*abaque*, plaque triangulaire qui fait saillie au-dessus de l'*échine*. Ce puissant support soutient un entablement composé de trois parties : l'*architrave*, la *frise* et la *corniche*. L'*architrave* ou *épistyle* ou *maîtresse-poutre* représente la poutre en bois des constructions primitives et en travers de laquelle étaient posées les poutres qui soutenaient la toiture ; la *frise*, séparée de l'*architrave* par une bande ou *tænie*, représente par les *triglyphes* et les *métopes* les extrémités entaillées de ces mêmes poutres ainsi que les intervalles qui les séparaient ; ces intervalles, anciennement vides (voir Euripide), furent plus tard fermés par une plaque de pierre ornée de figures. Enfin, la *corniche* (γεῖσον) couronne l'entablement. La partie essentielle de la *corniche* est le *larmier*, sorte de plafond formé par les *mutules* qui en soutiennent la saillie. Une moulure appelée *cymaise* court au-dessus du *larmier* et termine la *corniche*. Au-dessus de tout cela s'élève un *fronton*

(ἀέτωμα), c'est-à-dire un champ de forme triangulaire à cause de la pente du toit. La surface intérieure du *fronton* ou *tympan* (τύμπανον) était couverte de sculptures en relief. Fréquemment, les extrémités et le sommet du *fronton* étaient ornés d'*acrotères*, sortes de socles supportant des figures, sphinx, vases, etc. Les *acrotères*, les ornements sculptés, les colonnes étaient peints en rouge, bleu et jaune : les dorures étaient prodiguées.

La colonne ionique (hauteur neuf diamètres), repose sur une base ronde, sans plinthe, qui comprend deux *tores* séparés par une *scotie* ou moulure creuse. Les cannelures du fût sont moins profondes que dans la colonne dorique, et séparées par des baguettes plates. Le chapiteau a deux traits caractéristiques : l'*abaque* qui est très petit, et les *volutes*, moulures en spirale qui cachent en partie l'*échine* ornée de palmettes, tresses, oves et perles. L'*architrave* est divisée en trois faces superposées.

Enfin, la colonne corinthienne (hauteur dix diamètres) ressemble, pour la structure de sa base et de son fût cannelé, à la colonne ionique. Mais le chapiteau prend, immédiatement au dessus de l'*astragale*, la forme d'un calice composé de hautes feuilles d'acanthe; des *hélices*, *volutes* et *caulicoles* soutiennent un *tailloir* plus mince que dans le dorique, et échancré au lieu d'être rectangulaire comme dans les deux

autres ordres. Enfin l'*entablement* est à peu de chose près celui de l'ordre ionique.

La manière la plus simple et la plus naturelle de réunir les colonnes avec le corps entier du temple consiste à supprimer l'une des quatre murailles, celle de l'Est, où se trouve l'entrée. Les Grecs appelaient le temple construit sur ce modèle ἐν παραστάσιν, car les colonnes y étaient placées entre deux piliers frontaux ou *antes* (παραστάδες) terminant les deux murs latéraux. Une plus savante disposition des colonnes fait donner au temple le nom de *prostyle*, s'il est pourvu d'un portique à colonnes sur la face antérieure; d'*amphiprostyle*, s'il a un semblable portique sur la face antérieure et sur la face postérieure; de *périptère*, s'il est entouré de colonnes sur toutes les faces; de *diptère*, si cette enceinte de colonnes est double, comme au temple d'Apollon Didyméen à Milet.

Les colonnes ioniques, quoique généralement employées en Asie-Mineure, l'étaient rarement en Grèce, sauf à l'intérieur des temples et pour les temples de petite dimension et très ornés. Quant aux colonnes corinthiennes, à peine connues avant le règne d'Alexandre, elles ne devinrent à la mode qu'à l'époque de la domination romaine.

Tandis que les temples étaient si splendides à l'extérieur, et, avec leurs larges degrés et leurs vastes portiques, si commodes pour la foule des adorateurs,

l'intérieur en était simple et sombre. L'intérieur d'un temple se divisait en trois parties : le *pronaos* ou vestibule, le *naos*, qui était par excellence la demeure de la divinité, l'*opisthonaos* ou trésor, où l'on conservait les dons, objets précieux, etc. Il paraît établi aujourd'hui que les temples périptères, diptères et pseudo-périptères étaient *hypèthres*, c'est-à-dire qu'une partie du *naos* était sans toiture; seule, la statue du dieu était abritée par un toit : le reste était ouvert pour donner passage au jour, laisser sortir l'encens et la fumée des sacrifices et permettre d'offrir les prières à la divinité en présence même du ciel. Quand le temple était vaste, une colonnade régnait dans l'intérieur de la *cella*, parallèlement à la colonnade extérieure. Cette colonnade intérieure supportait la toiture.

Les colonnades et les portiques qui ornaient les marchés, les places publiques et les quais dans les ports de mer, étaient construits d'après le modèle des temples.

Fortifications et murailles. — A l'époque la plus reculée, les murailles étaient construites de gros blocs informes juxtaposés. C'était là ce qu'on appelle les constructions *cyclopéennes :* on en voit encore à Tyrinthe. Plus tard, on employa des blocs polygonaux bien taillés et juxtaposés avec soin sur les faces extérieures de la muraille; l'intérieur était comblé avec de la blocaille et du mortier. Cet appareil polygonal

est parfois emboîté avec tant d'art qu'il est difficile, comme dans certains murs de Mégare, d'apercevoir les joints. Les murailles les plus solides sont celles d'Éleuthère, de Phylé, de Messène dont les pierres rectangulaires sont soudées avec du fer et du plomb, sans mortier. Ce mode de construction pourrait durer éternellement. Thucydide raconte qu'il fut employé pour les fortifications du Pirée. Mais, en cet endroit, elles ont été détruites à dessein par la main des hommes, et c'est à peine s'il en reste aujourd'hui quelques vestiges.

CHAPITRE II

L'Individu.

Le citoyen. — Comment il emploie son temps. — Les occupations de la matinée. — Les heures des repas. — Le costume et l'habillement. — La nourriture. — La boisson.

Le citoyen. — « Si l'on veut définir le citoyen des temps antiques par son attribut le plus essentiel, il faut dire que c'est l'homme qui possède la religion de la cité. C'est celui pour qui l'archonte ou le prytane

offre le sacrifice de chaque jour, qui a le droit d'approcher des autels, qui peut pénétrer dans l'enceinte sacrée où se tiennent les assemblées, qui assiste aux fêtes, qui suit les processions et se mêle aux panégyries, qui s'assied aux repas sacrés et reçoit sa part des victimes. Voyez les termes de la langue : être admis parmi les citoyens, cela s'exprime en grec par les mots μετεῖναι τῶν ἱερῶν, entrer en partage des choses sacrées.

Il y eut naturellement des moments et des pays où un *tyran* ou bien quelques nobles furent les maîtres du gouvernement : alors la masse des citoyens n'avait aucun devoir public à remplir. Mais, même dans ce cas, le commerce, le bavardage, les exercices du corps suffisaient à remplir la journée. La conversation était un des passe-temps favoris des Grecs, sauf cependant à Sparte où l'on apprenait aux jeunes gens à garder un silence modeste, et aux hommes faits à réfléchir avant d'ouvrir la bouche, et à condenser leur pensée en des formules brèves, concises et fortes. Mais ce n'était là qu'une exception. En ce point, la plupart des Grecs ressemblaient plutôt aux Athéniens qu'aux Spartiates.

Emploi de la journée. — Les Grecs avaient appris des Babyloniens la division du jour en douze heures; Platon aurait même inventé une horloge d'eau marquant les heures de la nuit comme celles du jour.

Mais, dans la vie courante, on suivait la vieille mode : on prenait pour unité de temps une nuit et le jour suivant, c'est ce qu'on appelait le *nychthémère* (νυχθήμερον). Le jour légal des Grecs commençait donc au *coucher du soleil;* il était subdivisé en sept parties, à savoir : trois pour la nuit et quatre pour le jour. Les trois divisions de la nuit étaient : ἕσπερος, quand on allumait les lampes; μέσαι νύκτες, les heures mortes de la nuit; ὄρθρος, l'aurore, quand les coqs commençaient à chanter. Les divisions du jour étaient : le point du jour (πρωΐ); la matinée, quand la place du marché commençait à se remplir (περὶ πλήθουσαν ἀγορὰν); midi (τῆς μεσημβρίας), et l'après-midi (περὶ δείλην). Les heures chaudes de la journée étaient consacrées à la sieste, au repos, au farniente. Le Grec se levait de très bonne heure, ordinairement avec le soleil. Rarement il se lavait le matin, et l'on ne voit nulle part qu'on prît des bains à cette heure. D'ailleurs ses habitudes de propreté ne doivent pas être comparées aux nôtres. La coiffure, les soins à donner à la barbe devaient prendre assez de temps, car primitivement le Grec portait les cheveux longs, et nous voyons sur les médailles que la coiffure était compliquée. Ce ne fut guère qu'au temps d'Alexandre que se répandit la mode de se raser; mais, même alors, quiconque se rasait trop souvent ou avait les dents très blanches passait pour un petit maître.

Emploi de la matinée. — Une fois habillé, le Grec prenait un très léger repas appelé ἀκρατισμός, destiné seulement à tromper la faim jusqu'à l'heure tardive du déjeuner. Ce repas consistait, dit-on, en pain et en vin (dans ἀκρατισμός se retrouve le mot ἄκρατος, vin pur). Après cela, le Grec allait chez ceux de ses amis qu'il désirait voir avant qu'ils eussent quitté leur maison. Ensuite il faisait une promenade matinale soit à pied, soit à cheval, et, s'il habitait la ville, il allait visiter ses fermes, ses récoltes et donner des instructions à son régisseur. Si, au contraire, il vivait à la campagne, il partait de bon matin pour arriver à la ville à l'heure où la place du marché se remplissait, car, en cas d'affaires importantes, l'assemblée se réunissait de fort bonne heure. C'était là également qu'il pouvait rencontrer ses amis, se tenir au courant du marché, voir les boutiques; bref, s'il était marchand, il lui fallait être à la *bourse* à sept heures.

Les heures des repas. — A midi, toutes les affaires s'arrêtaient. Quand le Grec rentrait pour déjeuner (ἄριστον, le déjeuner), toutes les places publiques étaient désertes. Les hommes des classes pauvres, dînant plus tôt et sans doute faisant un premier déjeuner plus copieux, ne rentraient point chez eux; ils passaient ces heures de forte chaleur chez un barbier ou sous un portique, à causer ou à dormir. Il est probable que les procès, où il fallait prononcer des plaidoiries et ouïr des témoins, continuaient pendant cette partie de la journée. Les classes riches faisaient un repas substantiel, qui, pour les enfants, tenait apparemment lieu de dîner. On y servait probablement, comme chez les Grecs modernes, des mets chauds et du vin. Cependant faire deux bons repas par jour était un véritable luxe, et boire beaucoup de vin avant l'heure du dîner paraissait tout à fait blâmable.

La grosse chaleur passée, les hommes sortaient de nouveau : ils allaient au gymnase s'exercer, ou, en spectateurs, pour regarder et causer avec leurs amis. Vers le coucher du soleil, ils retournaient chez eux pour le dîner (δεῖπνον). C'était le principal repas de la journée, et le seul auquel on conviât ses amis.

Quiconque ne s'adonnait ni à l'étude ni à la politique passait la soirée en famille ou avec des amis, à causer et à faire de la musique. Les hommes d'étude se couchaient de bonne heure; les hommes politiques restaient souvent debout toute la nuit, couraient de fête en fête avec de bruyants amis, et, comme il n'y avait point de cercles ni de cafés ouverts, allaient de maison en maison.

Les heures des repas furent de plus en plus reculées au fur et à mesure que le luxe augmentait. Au temps d'Homère, si les hommes avaient à sortir pour une rude journée de travail, le δεῖπνον était souvent avant midi, jamais plus tard; le soir on rentrait pour le

δόρπον. A l'époque historique, le δεῖπνον ou *dîner* n'avait pas lieu chez les Athéniens avant quatre heures du soir. Mais le δεῖπνον ne fut jamais un *souper*, et il ne faut jamais traduire ce mot autrement que par *dîner*. Plus l'heure du δεῖπνον fut reculée, moins le δόρπον eut d'importance; c'était tout naturel.

Le costume. – Le costume d'un noble grec était fort simple : une chemise et un manteau. La chemise ou vêtement de dessous s'appelait χιτών ou ἐπωμίς; elle n'avait pas de manches; elle était serrée autour de la taille par une courroie. Avec les progrès du luxe, on remplaça la laine par du linge. Les Ioniens portaient un *chiton* traînant jusqu'aux pieds et parfois garni de manches. Le pantalon fut toujours regardé comme une mode étrangère. Par-dessus le *chiton* on jetait le manteau (ἱμάτιον), large châle carré (τετράγωνον) qui laissait libres la tête et le bras droit. C'était là le véritable vêtement : aussi n'était-il pas convenable de l'entr'ouvrir. Bien plus, avec un *chiton*, mais sans *himation*, on était nu (γυμνός); sans *chiton*, c'est-à-dire sans chemise, mais avec un *himation*, c'est-à-dire avec un manteau on était habillé. La plupart des statues d'hommes célèbres, qui nous sont parvenues, ne sont pas autrement vêtues (1). Les vêtements étaient généralement blancs; cependant les étoffes teintes, et

(1) Par exemple, la statue de Sophocle du musée de Latran à Rome.

surtout bariolées de rouge, bleu foncé et vert, étaient fort à la mode.

Le *double chiton* était un costume de travail : on l'attachait sur l'épaule avec une agrafe ou une épingle; il avait la forme des manteaux courts et épais (χλαῖνα, χλαμύς), peut-être arrondis, empruntés à la Thessalie ou à la Macédoine (1). On portait le *double chiton* à l'armée et en voyage.

Les Grecs allaient ordinairement nu-tête. En cas de mauvais temps, ils mettaient un bonnet de fourrure ou de cuir (κυνῆ) qui prenait exactement la tête. C'était la coiffure habituelle des esclaves. En voyage, pour se garantir du soleil, on portait le chapeau de feutre à larges bords (πέτασος, πιλίδιον), qui ressemblait beaucoup au nôtre.

Les Grecs allaient souvent nu-pieds; cependant ils portaient aussi chez eux des pantoufles ornées (ἐμβάδες), et dans la rue des sandales (κόθορνοι), rattachées avec d'élégantes courroies. Pour la chasse et la guerre, ils avaient des brodequins (κόθορνοι) de différentes formes, montant très haut sur la jambe. Enfin, ils ne sortaient point sans une canne (βακτηρία), laquelle même fut obligatoire à Athènes jusqu'à Démosthène; à Sparte, on l'avait toujours. Une bague à cachet (σφραγίς) complétait la parure d'un Grec de la classe riche.

(1) Voir le Phocion du musée Pio Clementino.

Une *épomide* ou tunique, au temps de Socrate, coûtait dix drachmes (environ 9 fr. 30); un *himation* ou manteau de seize à vingt drachmes (de 15 à 18 fr.); une paire de souliers, huit drachmes.

Les classes inférieures, les laboureurs, les femmes et les esclaves ne portaient que le vêtement de dessous, mais avec des manches. Dans les campagnes on s'habillait de peaux tannées. En définitive, une foule grecque devait être assez bigarrée : un fond d'un blanc terne, relevé de taches cramoisi, vert sombre et bleu foncé.

La nourriture. — L'alimentation variait beaucoup suivant les pays et la fortune; il est donc difficile d'en donner une idée générale.

D'abord mettons à part les héros d'Homère dont la nourriture ne ressemble pas du tout à celle de l'époque historique. Ils faisaient plusieurs repas par jour; Homère en a apparemment exagéré le nombre. Ils mangeaient de la viande rôtie ou grillée, mais jamais bouillie, et du pain; ils buvaient du vin. Bœuf, mouton, venaison, porc, voilà les viandes le plus souvent nommées. Le poisson et le fromage sont la nourriture des pauvres gens, les héros n'en mangent qu'à défaut de viande.

Cette alimentation animale ne tarda pas à déplaire à la majorité des Grecs : l'usage n'en fut conservé que par les athlètes, et peut-être aussi par les habitants

de la Béotie et du sud de l'Italie, dont les copieux et lourds festins étaient célèbres. La classe pauvre se nourrissait, à peu près comme aujourd'hui, de pain, d'olives, de figues, de fromage et d'ail. Dans les jours de gala, on y ajoutait un peu de vin de mauvaise qualité, de la soupe et de la viande. Le pain n'était ni fermenté ni cuit. C'était simplement une espèce de pâte sèche (μᾶζα ou μάττω) faite avec de la farine d'orge (ἄλφιτα) : on l'humectait avec de l'eau ou avec de l'huile et du vin, et on la mangeait sans autre apprêt. C'était là, à Sparte, le pain de tout le monde. A Athènes, les riches mangeaient un pain de froment (ἄλευρα), que l'on cuisait au four (ἔπεψαν) et qui s'appelait ἄρτος. Partout, et principalement à Athènes, le pain était la base de l'alimentation. On appelait indistinctement les autres aliments, la viande comprise, des *friandises* (ὄψον); on n'exceptait que les τραγήματα, équivalent de nos desserts. Il y avait plusieurs qualités de pain : le pain de froment, de fleur de farine, de moutures mélangées... Il y avait pareillement une grande variété de gâteaux doux (πλακοῦντες, μελίπηκτα, etc.) confectionnés avec du miel. Le sucre, si même il était connu, n'était employé qu'en médecine. Des graines aromatiques entraient dans la fabrication de ces gâteaux.

Il est difficile d'énumérer tous les légumes comestibles qui pouvaient figurer dans les repas des Grecs. Cependant on peut citer avec certitude les pois, les

haricots, la vesce, le poireau, l'oignon, le cresson, le persil, le thym, la truffe et le champignon. Ces légumes et beaucoup d'autres encore se servaient soit bouillis en soupe maigre, soit cuits au plat et à l'eau, soit enfin en salade. Les olives se mangeaient confites, comme aujourd'hui : c'était une espèce de friandise; les figues sèches (ἰσχάδες) et les raisins étaient fort estimés.

C'étaient naturellement les campagnards qui se nourrissaient surtout de légumes. Dans les villes, principalement à Athènes, on mangeait beaucoup de poisson. Et même la consommation en était si considérable que le mot ὄψον devint le terme général pour désigner le poisson. A l'exception des anguilles du lac Copaïs, on estimait les poissons de mer et les coquillages dont abondent les eaux de la Grèce plus que les poissons de rivière. Enfin il se faisait aussi un grand commerce de poisson salé, non seulement sur les côtes de la mer Noire, mais encore sur les côtes de l'Espagne.

Les auteurs parlent souvent des marchés d'Athènes; marché au poisson, marché au fromage, marché aux légumes; quant aux marchés à la viande ou aux boucheries, il n'en est presque jamais fait mention. C'est que la viande devait être réservée pour les fêtes et les sacrifices; ce qui semble le prouver, c'est que la viande de boucherie est couramment appelée ἱερεῖον,

par opposition à la venaison θήρα. On mangeait du bœuf, du mouton, du chevreau, du porc dont on salait la viande et faisait des saucisses. La grive et le lièvre étaient fort estimés; les volailles étaient communes, les œufs fort répandus. Le beurre, au contraire fort rare, était comme aujourd'hui remplacé par l'huile d'olive.

Avec les progrès du luxe et du bien-être, l'art d'accommoder ces aliments se raffina : dans les comédies qui nous permettent de juger la société hellénique à son déclin, le cuisinier remplit un rôle considérable.

La boisson. – Les villes grecques étaient souvent fort mal approvisionnées d'eau, et cependant le Grec d'autrefois estimait l'eau bonne à boire, limpide et fraîche, autant que le Grec d'aujourd'hui; il se servait de neige pour la rafraîchir en été.

A part l'eau, dans les temps reculés, le lait était, semble-t-il, la principale boisson; non pas le lait de vache, peu estimé et que même on croyait malfaisant, mais le lait de chèvre, de brebis, et principalement le colostre (πυός, πυριάτη) de ces animaux.

Le vin fut de bonne heure connu et répandu. On distinguait, suivant la couleur, le *vin noir*, fort et âpre, le *vin blanc*, doux, le *vin doré* (κιρρός), sec et qu'on croyait excellent pour la santé. On distinguait encore les vins par la provenance et par l'âge. Les meilleurs crûs étaient situés pour la plupart dans les îles ro-

cheuses et sur les côtes volcaniques. Leur préparation était l'objet des plus grands soins. Le meilleur vin était celui qui coulait le premier du pressoir avant le foulage du raisin. Avec les grappes foulées on faisait le vin ordinaire ou le vinaigre. Souvent on faisait bouillir le vin, ou on le mélangeait d'eau salée quand il devait voyager. Souvent aussi on l'aromatisait avec des herbes ou des baies. On le conservait dans de grandes jarres de terre cachetées avec de la poix. Au moment de le boire, on le filtrait, on le rafraîchissait avec de la neige ou bien on y mêlait beaucoup d'eau. Le mélange admis chez les gens sobres était moitié eau moitié vin. L'usage du vin pur passait pour dangereux et bon tout au plus pour les barbares du Nord. Aujourd'hui encore, les vins grecs sont très capiteux; on ne saurait les boire sans eau; de plus, ils ont un goût assez désagréable, parce que les Grecs y ajoutent presque toujours un peu de résine.

CHAPITRE III

La propriété.

La propriété. — La propriété foncière : terres et maisons. — La propriété minière. — La propriété personnelle et mobilière ; l'argent. — Les esclaves. — Les bestiaux. — Estimation des fortunes.

La propriété. — Les Grecs distinguaient les propriétés de rapport (ἐνεργόν, χρήσιμον) et les propriétés d'agrément. Cependant cette distinction se rencontre moins souvent que celle en propriété *visible* (οὐσία φανερά, fortune immobilière), et en propriété *invisible* (ἀφανής) consistant en objets mobiliers : ameublements, manufactures, vêtements, troupeaux, et surtout esclaves, lesquels servaient pour les échanges ou étaient employés à garder les maisons. En temps de guerre, quand les impôts augmentaient, les riches s'empressaient de faire disparaître leurs biens (ἀφανίζειν τὴν οὐσίαν), c'est-à-dire de les convertir en propriété *invisible* échappant au contrôle de l'État et par suite à la taxe. Cependant la véritable propriété était la propriété territoriale (ἔγγειος οὐσία) et foncière : maisons de ville, fermes, maisons des champs, et quelque-

fois mines concédées par l'État par un bail à perpétuité. Toutes ces propriétés étaient dûment enregistrées; en cas de besoin, c'était d'après la valeur de ces biens déclarés qu'on taxait les propriétaires.

Les terres. — De tout temps, chez les Grecs, la terre fut considérée comme la meilleure et la plus importante des richesses; des droits et des privilèges étaient attachés à la possession de la terre : c'était une conséquence de l'organisation de l'ancienne société grecque. Les nobles, on le voit clairement dans Homère, possédaient la majeure partie du pays à titre de propriété privée. On accordait des terres aux grands hommes bienfaiteurs du pays. Quant aux pauvres gens, on les voit dans Hésiode cultivant de petites pièces de terre; mais Hésiode ne dit pas si les nobles louaient ces terres aux pauvres ou s'ils les leur donnaient. Il est plus probable qu'ils les leur abandonnaient; en Béotie, les pentes abruptes et incultes des montagnes devaient appartenir à quiconque avait le courage de les défricher et de les cultiver. Plus tard, lors du règne de l'aristocratie, on voit les nobles s'emparer de toutes les terres; aussi à Syracuse les appelait-on γαμόροι, les propriétaires terriens, au-dessous desquels étaient les laboureurs et les marchands. Dans quelques États, comme à Sparte, on disait que les nobles avaient fait deux parts du sol : la plus consi-

dérable divisée entre eux, répartie en lots égaux et qu'ils faisaient cultiver par leurs esclaves; la plus petite partie abandonnée aux anciens propriétaires, lesquels devaient payer une redevance. Un partage de la propriété en lots de même étendue n'établissait qu'une égalité d'un moment : les républiques se plaignaient sans cesse de voir les terres réunies entre les mains de quelques-uns, tandis que le reste du peuple mourait de faim. Pour porter remède à ce dernier mal, les Athéniens distribuaient le sol des pays conquis, îles et côtes, aux citoyens les plus pauvres, lesquels, tout en vivant sur ces concessions éloignées ou *clérouquies* (κληρουχίαι), conservaient à Athènes tous leurs droits civils et politiques.

On distinguait trois sortes de terrains : les terrains non cultivés (ψιλὴ γῆ); les terrains arables; les terrains plantés d'arbres (πεφυτευμένη). On appelait les pâturages situés sur les montagnes rocheuses, φελλεῖς ou φελλεά, en Attique, et ἐσχατιαί partout ailleurs. Ces terres étaient ou bien louées par l'État, en vertu d'un contrat à perpétuité (c'était en particulier le cas pour les mines), ou bien par des associations politiques et religieuses. Souvent aussi les propriétaires les exploitaient eux-mêmes et les faisaient valoir par l'intermédiaire de leurs intendants et de leurs esclaves. Les orateurs grecs parlent fréquemment de ces fermes.

La valeur de la propriété territoriale est impossible

à fixer. Les auteurs donnent bien des prix, mais sans indiquer la contenance. Cependant la modicité de ces prix pour l'Attique fait supposer que la propriété y était fort morcelée.

Maisons. – Nous avons dit plus haut que les anciennes maisons grecques, situées dans des rues étroites et irrégulières, très simples, sans ornements, avaient fort peu de valeur. Léotychide, lequel régnait à Sparte en 500 av. J.-C., ne put contenir son admiration à la vue d'un plafond avec boiseries à caissons qu'il vit à Corinthe. Démosthène dit qu'en ce temps-là les maisons des Athéniens les plus illustres étaient aussi modestes que celles de leurs voisins. Naturellement de pareilles habitations ne devaient pas avoir une valeur considérable. Il est question quelque part d'une maison valant trois mines, c'est-à-dire environ deux cent quatre-vingts francs; d'une autre, située à Éleusis, du prix de cinq mines; enfin, Démosthène parle d'une troisième maison qu'il appelle une petite habitation et qui valait sept mines, soit à peu près six cent cinquante francs. Mais les riches, entre autres Alcibiade, ne tardèrent pas à faire décorer leurs maisons de splendides peintures; dans la suite, cette mode devint tout à fait commune à Tanagre. Le prix des maisons monta jusqu'à la somme de quarante et cinquante mines (de quatre à cinq mille francs). Le riche banquier Pasion en possédait une qu'il louait à plusieurs locataires et qu'on estimait cent mines (environ neuf mille trois cents francs).

Comparés à la valeur de nos maisons, ces prix sont dérisoires. On ne peut en expliquer la modicité qu'en rappelant qu'Athènes, qui cependant devait être la ville la plus peuplée de la Grèce et celle où la vie était au plus haut prix, avait une enceinte plus vaste qu'il n'était nécessaire pour ses habitants : il y restait toujours du terrain à bâtir.

Il semble que les Athéniens ne plaçaient guère plus du cinquième de leur avoir en maisons d'habitation, à moins qu'ils ne les achetassent pour les louer. Une maison louée à plusieurs locataires s'appelait συνοικία et non pas οἰκία. Le gérant, que ce fût le propriétaire en personne, ou son intendant, ou une tierce personne, principal locataire, portait le nom de ναύκληρος; la rente était dite ναῦλον. Les loyers n'étaient pas élevés.

La propriété minière. – C'était peut-être la plus importante de toutes, et certainement celle sur laquelle nous possédons le plus de renseignements. Plusieurs contrées de la Grèce renfermaient des mines d'or et d'argent : les plus connues sont les mines d'or de *Thasos* et les mines d'argent du *Laurion*. Cette région, toute en collines, enfermait dans son sein de riches filons d'argent, qui s'étendaient au-dessous du sol sur un espace de 82 kilomètres carrés et se ramifiaient jusque dans les îles adjacentes. L'exploitation de ces

gisements avait dû commencer de très bonne heure. On avait pénétré dans la montagne au moyen de puits et de galeries, et l'on savait ventiler par des courants d'air les percées profondes où travaillaient des milliers d'esclaves. L'État était le propriétaire, mais il n'exploitait pas lui-même; il abandonnait les divers districts ou fosses, moyennant un prix d'achat proportionné, à des capitalistes entrepreneurs qui se chargeaient de l'exploitation et payaient en sus, chaque année, une redevance d'environ 4 0/0 du produit à l'État dont ils étaient les fermiers héréditaires. En compensation, la propriété minière était exempte de tout impôt extraordinaire (εἰσφορά). Des officiers spéciaux, comparables aux employés de la régie, surveillaient l'exploitation en vue du payement de la redevance. Les mines d'argent du Laurion étaient pour Athènes une grande source de revenus, comme pour Philippe de Macédoine les mines d'or de la Thrace. Toutes ces mines étaient régulièrement exploitées : il n'y avait à craindre ni grèves, ni augmentation de salaires, les mineurs étant tous des esclaves achetés pour le travail des mines.

La propriété personnelle et mobilière; l'argent. — La propriété mobilière consistait principalement en esclaves et en argent de prêt. A propos de cette dernière valeur, on constate chez les écrivains grecs un certain embarras : ils ne savent dans quelle

espèce de propriété la classer, et souvent nous voyons l'argent qu'un habitant d'Athènes a laissé chez un banquier, compter, dans les cours de justice, comme une partie de sa propriété réelle. Un fait certain, c'est que, jusqu'au moment des guerres médiques, l'or et l'argent furent très rares. Les premières sommes importantes qui arrivèrent en Grèce furent des présents des rois lydiens et asiatiques. Plus tard même les grandes fortunes ne furent pas nombreuses; du reste, les Grecs continuèrent à consacrer leurs capitaux à l'achat d'esclaves et de vaisselle d'or ou d'argent; dans les inventaires de propriétés, il est toujours fait mention de cette argenterie; au contraire, l'argent de prêt n'y figure que pour une très faible somme. D'autre part, l'État n'imitait point les particuliers : tous les gouvernements gardaient de grandes réserves de numéraire, à cause de la rareté du métal monnayé, et de la difficulté de s'en procurer dans une crise imprévue.

Le taux de l'intérêt était de 12 0/0; il était bien plus élevé encore, suivant que le placement offrait moins de garanties. Par exemple, il était très commun de prêter aux propriétaires de bateaux marchands, lesquels avaient besoin de fonds pour acheter une cargaison et l'apporter en pays étranger. Mais, comme en cas de naufrage, le capital était perdu, le bailleur de fonds, si le voyage s'accomplissait heureusement, prélevait 25 et 30 0/0. C'était là le grand commerce du

Pirée. Les placements qui offraient plus de sécurité étaient naturellement à un taux moins élevé.

Les temples avaient été les premières maisons de banque. C'était là en effet qu'on déposait, comme en un lieu sûr, les valeurs de toute espèce. Les prêtres avaient l'habitude de prêter, surtout à l'État, sur garanties publiques. Plus tard, et principalement à Athènes, les affaires de banque devinrent de véritables spéculations privées. Une maison de banque s'y appelait τράπεζα, c'est-à-dire primitivement *table de changeur*. Chaque maison tenait des comptes réguliers et exacts sur des registres d'inscriptions. Souvent les banquiers faisaient faillite ou, par euphémisme, *levaient la table* (ἀνασκευάζεσθαι τὴν τράπεζαν). On cite le nom d'un banquier d'Athènes, Pasion, lequel, ancien esclave affranchi par la cité, avait été inscrit dans un des dèmes les plus importants, parce que sa maison, résistant pendant que toutes les autres faisaient faillite, avait soutenu le crédit public. Sa signature, dit-on, avait cours dans tout le monde grec.

Les billets de banque, les bons pour le payement de l'argent étaient inconnus des Grecs, quoique les Phéniciens eussent une sorte de monnaie fiduciaire pour faciliter les échanges, et que les habitants de Byzance usassent pour cela d'une monnaie de fer.

Les esclaves. – L'esclave était un bien, une propriété au même titre qu'un bœuf ou qu'un cheval. On

le considérait plutôt comme une chose que comme un être humain. Certes, les philosophes grecs étaient remplis d'humanité : pourtant aucun d'eux n'a songé à blâmer l'esclavage. Aristote le déclarait naturel et indispensable. Toutefois, on n'admettait pas qu'un *Hellène* put devenir esclave; les *Barbares* seuls étaient soumis à cette honte. Un général victorieux qui vendait ses prisonniers n'encourait d'autre reproche que celui d'agir avec quelque dureté. Aux temps primitifs, il arrivait souvent que les pirates enlevaient des Grecs de noble origine et les vendaient comme esclaves. Les enfants trouvés, nombreux puisque l'exposition était permise, devenaient les esclaves de ceux qui les avaient recueillis : la loi ne s'y opposait point. Dans les villes prises d'assaut, la population était généralement massacrée, à l'exception des femmes et des enfants que l'on vendait. Dans certaines contrées, la Laconie et la Thessalie, les populations vaincues étaient soumises à une espèce de servage : attachées à la terre du maître, elles se nourrissaient en travaillant le sol et payaient une très lourde redevance. Ce sont ces serfs qu'on appelait à Sparte les *Hilotes*, en Thessalie les *Pénestes*, en Crète les *Clarotes*. Souvent ils servaient dans les armées en qualité de troupes légères. Mais la plupart du temps ils étaient soumis à d'intolérables vexations : aussi se soulevaient-ils fréquemment.

Un écrivain se plaint de la trop grande liberté qui était laissée aux esclaves d'Athènes : ils s'habillaient presque comme les hommes libres, à l'égard desquels du reste ils se dispensaient dans la rue des salutations et autres témoignages de respect.

Cependant à Athènes même, quoiqu'ils y fussent mieux traités que partout ailleurs, ils étaient passibles de la torture avant de déposer en justice. Tout citoyen accusé d'un fait dont ses esclaves avaient pu avoir connaissance, avait le droit, pour établir son innocence, de les faire interroger; mais la déposition n'était valable qu'autant qu'elle avait été maintenue au milieu des tourments. D'autre part, un citoyen respectable et pieux, Nicias par exemple, n'hésitait pas à louer des milliers d'esclaves pour l'exploitation des mines d'argent du Laurion. Or le travail des mines était meurtrier; aussi le prix de la location d'un esclave était-il annuellement la moitié de sa valeur. Supposons un esclave résistant pendant trois ans, au bout de ce temps, Nicias avait touché une fois et demie le prix d'achat de son esclave. D'ailleurs l'entrepreneur qui louait devait rendre au propriétaire autant d'esclaves qu'il en avait reçus, quelle que fût la nature et la qualité de l'esclave. Certains maîtres employaient à dessein au plus honteux trafic leurs esclaves du sexe féminin.

Le prix des esclaves ne semble pas avoir été bien

élevé; il variait entre deux mines, valeur moyenne, et dix mines au maximum. Les esclaves portaient une tunique avec une manche (au bras gauche) et un bonnet de fourrure; en d'autres termes, ils étaient habillés comme les plus pauvres habitants de la campagne. Nous nous occuperons plus loin de la part faite aux esclaves dans la société et de l'affranchissement.

Les bestiaux. – Le plus important de tous était le cheval. Au temps d'Homère, l'usage du cheval était très répandu : les nobles s'en servaient soit pour voyager, soit pour faire la guerre : ils l'attelaient à des chariots. Cependant les chars étaient également traînés par les mules. Plus tard on perdit presque absolument, sauf en Asie-Mineure, l'habitude de combattre sur des chariots et de voyager en voiture : le petit nombre des routes carrossables et leur mauvais état en fut peut-être la cause. Alors les chevaux servirent de montures et de bêtes de somme. Toutefois, la cavalerie chez les Grecs n'avait généralement pas d'importance (1). Par exemple, à Marathon, les Athéniens n'avaient pas un seul cavalier; à Platée, pour protéger leurs fourrageurs contre les Perses, ils n'en avaient pas davantage, attendu que les Thessaliens n'étaient pas du côté des Grecs. Quant aux Lacédé-

(1) Voir l'*Armée grecque*, par C. Pascal, p. 23. Klincksieck, 1886.

moniens, jusqu'en 424 av. J.-C., ils n'eurent point de cavalerie.

Sauf en Thessalie et en quelques autres pays grecs, les chevaux ne servaient que pour le transport des hommes et des marchandises, et les grandes parades, comme les jeux Olympiques, les processions solennelles et les fêtes religieuses.

A Athènes, posséder des chevaux, c'était, dans l'esprit du peuple, être fort riche: aussi les *chevaliers* que l'État obligeait à avoir un cheval, devaient-ils posséder un revenu d'au moins 300 médimnes.

Un mauvais cheval valait au moins trois mines, c'est-à-dire plus qu'un bon esclave. Le prix courant d'un double poney ordinaire était douze mines. Le cheval d'Alexandre aurait coûté la somme énorme de treize talents, il s'appelait *Bucéphale*, du nom d'une race thessalienne fort estimée, les chevaux à tête de bœuf (βουκέφαλοι), ainsi appelés à cause de leur front large et de leur cou ramassé et court. Les autres bons chevaux venaient de Sicyone, de Cyrène et de la Sicile; on les marquait avec des lettres : ceux qui portaient l'ancien sigma (c) étaient appelés σαμφόρας; ceux qui portaient le cappa étaient appelés κοππατίας. Ces lettres signifiaient peut-être *Sicyone* et *Cyrène*, écrit alors *Kyrène*. En définitive les chevaux étaient pour les Grecs plutôt un luxe coûteux qu'une source de bénéfices.

Les ânes et les mulets servaient pour les voyages comme bêtes de trait et bêtes de somme. Aucun document ne nous permet d'évaluer le prix de ces animaux. En revanche les documents abondent sur la race bovine. Au temps d'Homère, avant l'introduction de la monnaie, les échanges et payements se faisaient à l'aide du bétail. Le mot latin *pecunia*, de *pecus*, attestait cet usage antique (1).

L'agriculture prenant de l'extension avec la population, les pâturages étaient défrichés et convertis en terres de labour. Cependant on conservait toujours quelques bœufs de plus qu'il n'était nécessaire pour les travaux de la campagne et pour les sacrifices. Sauf les Béotiens, nul peuple grec n'aimait beaucoup la chair du bœuf, lourde à digérer, ni le lait de vache. Il n'y avait guère de grands troupeaux qu'en Épire, dans l'Eubée, à Orchomène. Le cuir et les bestiaux eux-mêmes étaient importés des bords de la mer Noire et de Cyrène. Un bœuf coûtait à Athènes et du temps de Solon environ cinq drachmes, c'est-à-dire quatre francs cinquante centimes. Rappelons, pour expliquer la modicité de ce prix, que le métal monnayé était encore fort peu répandu. En 400 avant J.-C. nous constatons une augmentation considérable : un bœuf vaut alors de cinquante à quatre-vingts drachmes; les bœufs

(1) Voir dans Pline, 18, 12, une autre explication de ce mot.

donnés en récompense aux vainqueurs des Jeux de la Grèce valaient environ cent drachmes, soit près de cent francs. Du temps de Solon un bœuf équivalait à cinq moutons. Mais plus tard un bœuf dut valoir davantage, parce que les bœufs devenaient plus rares et les moutons au contraire plus nombreux.

On élevait les moutons pour ainsi dire partout. Les habitants de la campagne s'habillaient primitivement de leurs peaux : plus tard ils apprirent à en tisser la laine. Le lait des brebis servait à la fabrication du fromage; on immolait les agneaux dans les sacrifices ou l'on se nourrissait de leur chair. Nous ne voyons nulle part que la Grèce reçût des laines du dehors. Nous savons toutefois que les colonies grecques d'Asie-Mineure, Milet, Laodice, etc., étaient réputées pour les fins tissus fabriqués avec la toison des troupeaux de Mysie et de Phrygie. Beaucoup d'autres contrées jouissaient de la même réputation : les manteaux de Pallène par exemple étaient si renommés qu'on en donnait en prix aux vainqueurs de certains jeux locaux. Une brebis coûtait à Athènes au IVe siècle de dix à vingt drachmes. La qualité de la laine déterminait la valeur.

Sur les chèvres nous savons très peu de chose. On les gardait en troupeaux, comme les moutons, et leur poil servait à fabriquer des cordes et des étoffes grossières.

Sur les porcs, même pénurie de détails. Nous savons pourtant que leur chair était appréciée par les héros homériques. On confectionnait des manteaux avec leur peau. On élevait de grands troupeaux de porcs dans les parties montagneuses de l'Arcadie, de la Laconie et de l'Étolie : on leur faisait manger des glands dans les grands bois de chênes.

La volaille n'entrant pas dans l'alimentation, ne comptait pour ainsi dire pas. En revanche, les abeilles, dont le miel tenait la place du sucre, avaient une très grande importance. Le miel de l'Hymette, montagne stérile où ne poussent que quelques petites herbes aromatiques, était et est encore le plus renommé de la Grèce.

Estimation des fortunes. — Il paraît à peu près certain que la majeure partie de la fortune d'un Grec consistait dans les propriétés qu'exploitaient des esclaves et des bergers. Il est fort probable que les riches ne mettaient pas beaucoup d'argent dans les banques; ils ne consacraient pas non plus beaucoup de capitaux à l'achat de riches tissus, comme les Orientaux, ni de meubles et d'objets d'art, comme les Romains et les modernes. Mais, à cause des guerres et des invasions trés fréquentes, cette fortune territoriale était précaire. Les immeubles, situés à l'intérieur des murs, offraient plus de sûreté, tout en étant encore une propriété de nature peu durable. En résumé, les

fortunes n'étaient pas considérables. Les splendides monuments de l'art grec, que nous admirons encore aujourd'hui, n'étaient pas dus à l'initiative des particuliers : ce sont des édifices publics. On peut croire que les plus grosses fortunes ne dépassaient pas 1,250,000 francs, et ce chiffre est aussi extraordinaire que celui de 125,000,000 de nos jours.

CHAPITRE IV

Le Grec dans sa maison.

Coup d'œil sur la famille grecque. — La maîtresse de maison ; son costume ; ses devoirs ; ses droits. — Cérémonie du mariage. — Les enfants : naissance et éducation. — Leurs jouets et leurs jeux. — Coup d'œil sur l'éducation. — Les écoles et les maîtres d'école. — Les matières de l'enseignement. — La gymnastique. — La majorité. — Les serviteurs dans la maison. — Les animaux domestiques. — Les cérémonies funèbres. — Monuments funéraires.

Coup d'œil général sur la famille grecque. – Le Grec, en tant que citoyen, était très jaloux de sa liberté et de ses droits, aussi la forme de gouvernement la plus répandue en Grèce fut-elle toujours

la démocratie; mais, en tant que chef de famille, il était un véritable despote. Il disposait absolument de tous les membres de la famille soumis à son autorité, et ne se distinguant entre eux par aucune différence, sinon que les uns étaient de condition libre, les autres de condition servile. La loi reconnaissait au père de famille une puissance illimitée, sur laquelle elle se gardait bien d'empiéter. Fût-il injuste, fût-il cruel, le chef de famille était toujours assuré de l'impunité. En revanche, un chef de famille était-il assassiné par quelque membre de la maison, la loi ordonnait que les esclaves habitant sous le toit de la victime fussent tous mis à mort, à moins que le meurtrier n'eut été découvert.

La femme ne compte pas dans la maison : fille, elle est soumise à son père; le père mort, à ses frères et à ses agnats; mariée, elle est sous la tutelle du mari; le mari mort, elle ne retrouve pas sa propre famille, car elle a renoncé à elle pour toujours par le mariage sacré; elle n'y rentrait qu'en cas de divorce; à part ce cas, la veuve reste soumise à la tutelle des agnats de son mari, c'est-à-dire de ses propres fils, s'il y en a, ou à défaut des fils, des plus proches parents. Son mari a une telle autorité sur elle, qu'il peut, avant de mourir, lui désigner un tuteur et même lui choisir un second mari. Malgré cette loi, il va sans dire que beaucoup de femmes habiles arrivaient bien vite à diriger à leur

gre leur seigneur et maître. Quoi qu'il en soit, la règle dans la maison grecque c'est la puissance illimitée du père, l'autorité sans contrôle sinon le despotisme absolu : point de famille sans chef de famille.

La maîtresse de maison ; son costume. — La femme grecque avait le choix entre deux modes bien distinctes : le costume dorien, le costume ionien.

Le premier était remarquable par sa simplicité. A Sparte, les femmes non mariées ne portaient la plupart du temps qu'un simple et léger vêtement (χιτώνιον), retenu sur les côtés par des agrafes; les voisins des Spartiates s'en moquaient beaucoup. Par-dessus le *chiton* se mettait le *péplos* dorien, attaché sur les épaules par des agrafes, et laissant les bras nus.

Les Ioniennes portaient une longue tunique de toile, descendant jusqu'au sol et garnie de manches, et, sur cette tunique, un large vêtement flottant (ἱμάτιον et ἀμπεχόνη) retenu par une ceinture. Suivant la mode du jour, les femmes nouaient cette ceinture soit très haut, soit très bas. Elles en portaient une autre, nommée στρόφιον sous le *chiton* et en guise de corset. La couleur ordinaire des vêtements des femmes était le blanc ; cependant on parle de manteaux couleur safran et même d'étoffes ornées de dessins.

Pour la coiffure, les jeunes filles se contentaient de leurs cheveux gracieusement arrangés : de longues boucles tombant derrière le cou et un bandeau autour

du front. Les femmes mariées portaient des bandelettes, des résilles, des bandeaux et des couronnes. Beaucoup se teignaient les cheveux : la nuance à la mode était le blond tirant sur le rouge ou le châtain. Un détail frappant dans toutes les statues grecques : les cheveux sont arrangés de façon à raccourcir le front; cet arrangement, diminuant la hauteur frontale, s'accordait très bien avec l'idée que les Grecs se faisaient de la beauté.

Les chaussures des femmes étaient d'un travail très soigné; elles ne portaient primitivement que la *sandale*, semelle sur laquelle était cousue une courroie qui passait entre l'orteil et le second doigt; deux ou quatre bandelettes, attachées deux par deux aux bords antérieur et postérieur de la semelle, venaient rejoindre cette lanière sur le milieu du cou-de-pied, endroit où les courroies étaient couvertes d'une boucle ronde ou en forme de cœur.

Enfin, ainsi qu'on peut le voir sur les nombreuses terres cuites de nos musées, les femmes avaient des éventails, des ombrelles, des bagues comme les hommes, mais seules elles portaient des boucles d'oreilles, des anneaux aux bras et aux jambes, tous bijoux en or. On cite une dame athénienne dont les bijoux valaient cinquante mines (plus de 4,500 francs), somme considérable pour ce temps.

Ses devoirs. — Le Grec vivait constamment hors

de chez lui, absorbé tour à tour par la politique et la guerre. Donc, une femme douée de qualités sérieuses lui était encore plus nécessaire qu'aux hommes de nos jours. Cependant, les Spartiates exceptés, les Grecs ne semblent pas avoir estimé à leur valeur les grandes qualités exigées de leurs femmes pour tant de devoirs qui leur incombaient. Ce n'est qu'à Sparte que la maîtresse de maison joue un rôle réellement important, qu'elle paraît en public quand il lui plaît, et même qu'elle émet sur les affaires communes des avis que l'on écoute. Au contraire, dans la ville cultivée par excellence, Athènes, on se borne à apprendre à la femme à filer, à faire la cuisine et à soigner les gens de la maison dans les petites indispositions. Un des plus importants devoirs de la maîtresse etait de peser la laine aux femmes esclaves et de tisser elle-même les étoffes. Si elle appartenait aux classes supérieures, la femme ne voyait point les hommes qui rendaient visite à son mari; elle ne recevait dans ses appartements particuliers que ses amies et ses parents les plus rapprochés. Elle sortait rarement, sauf pour les funérailles de ses parents, les cérémonies du culte et les sacrifices. Ainsi, la femme grecque ou bien jouissait de la liberté nécessaire, comme à Sparte, ou bien vivait recluse et délaissée, comme à Athènes. Que si l'on parle de la liberté des femmes d'Homère, n'oublions pas que le poète ne met en scène que les

femmes et les filles des princes régnants; il est probable qu'aux temps historiques, les femmes de ce rang avaient conservé la même indépendance. Elpinice, la sœur de Cimon par exemple, devait appartenir à une société où les femmes n'étaient soumises à aucune contrainte. Ce qui était la règle dans les premières classes de la société devait l'être aussi dans les dernières, les pauvres gens ne pouvant se donner le luxe de garder leurs femmes et leurs filles oisives et enfermées.

Ses droits. — Au temps d'Homère régnait encore la vieille et barbare coutume d'acheter une jeune fille à son père pour l'épouser. Parfois aussi le père l'offrait en présent. Généralement le père donnait un trousseau en retour du prix qu'il recevait. En cas de séparation, il rendait la somme et reprenait le trousseau. A cette époque, la femme ne jouissait probablement d'aucun droit légal.

Plus tard, ce fut le mari qui reçut une dot, considérée comme propriété commune tant qu'il vivait avec sa femme. En cas de séparation ou de divorce, la dot était restituée au père. Si la restitution se faisait attendre, le père avait le droit d'exiger des intérêts au taux de 18 0/0.

Dans bien des pays il était contraire à l'usage, et probablement aussi à la loi, d'épouser une seconde femme du vivant de la première. Cependant le concu-

binage était toléré et reconnu. Toutefois, à Athènes, la femme légitime avait le droit d'intenter dans ce cas contre son mari une action sous le chef assez vague de *mauvais traitements* (δίκη κακώσεως).

La dot, semble-t-il, a été parfois regardée comme un obstacle au divorce, à cause de la restitution. Mais, nous voyons aussi que les riches héritières se rendaient bien souvent insupportables à leur mari par leur arrogance. Aussi, les écrivains grecs conseillent-ils aux hommes de ne point épouser des femmes plus riches qu'eux. D'autre part, comme tous les citoyens étaient égaux, et que le mariage avec une étrangère était frappé de nullité, nous ne voyons pas que l'on recommande aux jeunes gens de ne point faire de mariage au-dessous de leur condition; au contraire, c'était une bonne action et que l'on recommandait d'épouser une jeune fille pauvre.

Cérémonies du mariage. — Les Grecs considéraient le mariage comme un contrat civil ayant pour effet de conserver la famille et de fournir des citoyens à la République. Cependant ils jugeaient une cérémonie religieuse nécessaire pour en augmenter la dignité. Cette cérémonie, qui n'était point accomplie par un prêtre officiel, consistait en prières et en offrandes aux divinités du mariage Zeus, Héra, Aphrodite et Artémis. La saison préférée était presque toujours l'hiver, et le jour celui de la pleine lune. Avant la consécration, il

était bon de se purifier dans les eaux les plus sacrées de la région. Les présages étaient soigneusement observés, et des offrandes votives étaient consacrées aux dieux. Les préliminaires se terminaient par un sacrifice solennel offert dans une fête (προτέλεια) à laquelle la fiancée voilée assistait avec ses compagnes. Il y avait souvent un grand dîner : les lois limitaient à trente le nombre des convives. Assez tard dans la soirée, la mariée était conduite en procession solennelle (πομπή) à la maison de son époux. En général elle était en voiture entre le marié et son garçon d'honneur. Les futurs époux étaient parés de guirlandes et oints de parfums. Le cortège, au son des harpes et des flûtes, chantait l'*hyménée* ou chant nuptial. La mère de la jeune fille marchait derrière la voiture, une torche à la main; la mère du jeune homme, portant également une torche, attendait à la porte de sa maison. La fiancée apportait avec elle quelques ustensiles de cuisine; à son arrivée, on lui en offrait d'autres, ainsi que des gâteaux. Le lendemain matin, le couple se séparait pour une journée (ἀπαύλια); le mari allait coucher chez son beau-père, où sa femme lui envoyait un présent de vêtements. Alors seulement les jeunes époux recevaient leurs amis, qui venaient les complimenter et leur offrir les cadeaux de noce. C'était ce qu'on appelait les ἀνακαλυπτήρια, parce que, ce jour-là, la mariée se montrait sans voile à ses visiteurs.

Telles étaient les cérémonies ordinaires du mariage grec. En certains lieux subsistaient quelques vieilles et rudes coutumes. Par exemple, à Sparte, le mari devait enlever sa femme, et, pendant les quelques mois qui suivaient le rapt, ne la voir qu'à la dérobée et secrètement.

Les enfants : naissance et éducation. — Quand un enfant était né dans une maison, il était d'usage, en Attique et probablement aussi dans le reste de la Grèce, de suspendre au-dessus de la porte de la rue, des couronnes d'olivier si c'était un garçon, des rubans de laine si c'était une fille. C'était une façon de faire savoir la naissance aux amis et aux voisins.

La loi grecque concédait aux parents sur les enfants les droits les plus étendus. L'exposition était permise et très fréquente pour les filles, à cause des sacrifices d'argent qu'elles pouvaient occasionner. Les enfants exposés devenaient les esclaves de celui qui les avait recueillis. En revanche, la loi réservait des faveurs spéciales aux citoyens pères d'une nombreuse famille. Jusqu'au cinquième jour, le père pouvait accepter l'enfant ou l'abandonner : après ce délai avait lieu la lustration religieuse; toute la famille, précédée de l'enfant, tournait en cercle autour de l'autel de la maison. Entre le septième et le dixième jour, on faisait un sacrifice solennel à la suite duquel on donnait un nom

à l'enfant, généralement celui de son père ou de son grand-père. Il n'y a aucun témoignage qui permette de croire que, jusqu'à la fin de la période macédonienne, on ait célébré les jours anniversaires de la naissance; la recommandation d'Épicure qui voulut que le sien fût célébré après sa mort paraît singulière.

Dans les familles riches, souvent les enfants étaient nourris par des nourrices à gages. Les Lacédémoniennes étaient particulièrement recherchées, parce qu'elles excellaient à élever les enfants sans langes ni maillot, et qu'elles les rendaient robustes et courageux. Vers la fin de la dure guerre du Péloponnèse, des Athéniennes furent réduites à se louer comme nourrices. Sur plusieurs vases peints, on distingue les nourrices à un mouchoir de forme particulière qu'elles portent sur la tête. Enfin, les Grecs se servaient, comme nous, de berceaux; ils donnaient aux enfants du miel, comme nous leur donnons du sucre.

Leurs jouets et leurs jeux. — Ainsi qu'on peut bien le penser, le génie inventif des Grecs se donna carrière dans la confection de jouets de toutes sortes. Aristote disait qu'il fallait mettre à la portée des enfants des objets avec lesquels ils pussent s'amuser, sinon s'attendre à les voir briser tout ce qu'ils trouveraient dans la maison. Archytas, autre philosophe bien antérieur à Aristote, passait pour avoir inventé le premier hochet (πλαταγή). Quant à Platon, il se plaint

quelque part des cris perpétuels que poussent les tout jeunes enfants et de la malicieuse turbulence de leurs aînés; d'où nous pouvons conclnre que les enfants grecs étaient aussi difficiles à tenir en repos que les nôtres. Ils avaient des balles, des cerceaux (τροχοί), des cordes ou balançoires (αἰῶραι), des chevaux de bois, des dés, des poupées (κόραι) pour les filles, et divers animaux de bois ou de porcelaine comme ceux qu'on voit dans nos arches de Noé. Les garçons jouaient à cache-cache, à colin-maillard, à la savate (σχοινοφιλίνδα), à la *morra* des Italiens, et à bien d'autres jeux dont les scoliastes et les Allemands ont en vain essayé de donner l'explication. Pour les grandes personnes, nous ne trouvons que fort peu de jeux : la balle, les dés, etc. Nous parlerons plus loin des exercices gymniques.

Aperçu général sur l'éducation grecque. — Les filles ne sortaient que rarement, dans quelques grandes occasions. Elles grandissaient dans le silence de la maison où elles apprenaient à faire la cuisine, à filer et à tisser. La majorité ne devait pas savoir lire et encore moins écrire.

Les garçons, au contraire, recevaient une éducation des plus soignées, et il n'est pas de question dont philosophes et législateurs se soient plus attentivement occupés que celle de l'éducation physique et intellectuelle des citoyens.

Le système moderne de l'internat en commun dans

des écoles publiques n'était pratiqué qu'à Sparte, où un maître d'école (παιδονόμος), nommé par l'État, dirigeait les enfants soustraits à la direction de leurs parents. Les enfants vivaient ensemble sous la surveillance des plus âgés d'entre eux et le contrôle de leurs maîtres. On les encourageait à terminer leurs querelles par des pugilats et à s'adonner à tous les exercices violents. Cette éducation se prolongeait beaucoup plus que chez nous, et le jeune Spartiate restait dans sa troupe ou *ila* beaucoup plus longtemps que le jeune Français dans un collège.

Dans d'autres contrées, et principalement dans les villes ou dans les bourgs voisins des villes, le seul système en usage était celui de l'externat. Les jeunes garçons allaient et venaient de la maison à l'école sous la surveillance d'un esclave choisi parmi ceux qui n'étaient plus capables d'aucun travail pénible : on l'appelait le *pédagogue* (παιδαγωγός), ce qui signifie *celui qui accompagne les enfants*, et non pas le *maître d'école*. Les enfants étaient soumis à la plus dure discipline; ils étaient constamment et étroitement surveillés, tenus à l'écart des lieux fréquentés par la foule, souvent punis et châtiés. Les qualités les plus estimées chez un jeune garçon étaient la réserve, la timidité, la pudeur : les jeunes Grecs avaient la rougeur facile.

Les écoles et les maîtres d'école. — Sauf à Sparte où le *pédonome* était une sorte de ministre de

l'instruction publique, les fonctions de maître d'école ne passaient pas, semble-t-il, pour être très honorables. Partout ailleurs, les écoles étaient des établissements ouverts par la spéculation privée, mais contrôlés par la police. L'école devait, d'après le règlement, être ouverte au lever, fermée au coucher du soleil; nul homme fait n'avait le droit d'y aller flâner.

Les maîtres des écoles primaires, qui se bornaient à apprendre l'alphabet aux enfants, étaient appelés γραμματοδιδάσκαλοι; ils formaient une classe peu considérée; quelquefois ils donnaient leurs leçons en plein air.

Ceux qui apprenaient à lire et à écrire, les γραμματικοί, avaient une école (σχολή), lieu de réunion et de repos, comme la maison des philosophes et des rhéteurs. On se servait pour écrire de petites tablettes enduites de cire (πίνακες, δέλτοι), sur lesquelles on gravait les lettres avec un *stylet* (στῦλος, γραφεῖον). Le stylet, fait de métal ou d'ivoire, était taillé en pointe d'un côté, et de l'autre recourbé ou aplati pour effacer l'écriture et pour polir la place rayée. A l'époque d'Hérodote, on employait une sorte de papier (βίϐλος) fabriqué avec l'aubier du papyrus égyptien; on écrivait aussi sur des peaux préparées ou *parchemins*. L'encre (τὸ μέλαν) était conservée dans un encrier en métal, muni d'un couvercle; les écoliers le portaient à la ceinture. Pour écrire sur papier ou sur parchemin, on se servait

de roseaux (κάλαμος) taillés comme nos plumes. Les écoliers avaient l'habitude d'écrire assis sur des sièges bas en ayant les genoux pour pupitres.

Restent à mentionner, pour la partie physique et la partie esthétique de l'éducation, le παιδοτρίϐης, qui enseignait aux éphèbes la gymnastique, soit dans les *palestres* élevées par les dèmes et les tribus et placées sous la direction d'athlètes éprouvés, soit dans les *gymnases*, qui étaient publics et destinés aux jeunes gens déjà formés, enfin le κιθαριστής ou maître de musique.

En dernier lieu, au-dessus de ces maîtres de la première jeunesse, venaient les *rhéteurs* et les *sophistes*; leurs fonctions répondaient à celles de nos professeurs de faculté; c'était auprès d'eux que les jeunes gens achevaient leur éducation littéraire. Les honoraires payés aux divers professeurs étant en rapport avec le rang qu'ils occupaient dans la société, certains sophistes exigeaient de leurs disciples de très fortes sommes d'argent, et amassaient de grandes fortunes, tandis que certains maîtres d'école gagnaient à peine de quoi vivre.

Les matières de l'enseignement. — Les Grecs, n'ayant jamais songé à enseigner aux enfants les langues étrangères, se contentaient de leur apprendre à lire et à écrire leur propre langue. C'étaient les œuvres des plus grands poètes nationaux, l'*Iliade* et l'*Odyssée*,

les poésies philosophiques et gnomiques d'Hésiode, de Solon, de Phocylide, etc., que les maîtres d'école faisaient épeler à leurs élèves : ainsi, de fort bonne heure, un jeune Grec avait lu les grands classiques de son pays. On les lui faisait apprendre par cœur, ce qui avait un double avantage : il n'avait pas besoin d'acheter un manuscrit, objet rare et coûteux, il retenait mieux les sages préceptes du poète.

En résumé, le programme de l'enseignement se composait de trois parties : la γραμματική, la μουσική et la γυμναστική. L'éducation complète (ἐγκύκλιος παιδεία) d'un jeune Athénien comprenait la lecture, l'écriture, la musique, la grammaire et les exercices du corps. Les éléments du calcul étaient laissés en dehors. Mais à partir du IVe siècle av. J.-C., on les ajouta au programme ainsi que des éléments de géométrie et de dessin.

Pour la musique, entendue au sens étroit que nous attachons à ce mot (les Grecs disaient : l'*harmonique*), comme il allait de soi que tout jeune Hellène avait de l'oreille, on l'enseignait à tous les garçons. On leur apprenait à jouer de la harpe ou de la flûte et à chanter. On leur faisait lire les œuvres des grands poètes lyriques, chez lesquels la musique faisait toujours ressortir l'importance des paroles.

La musique des Grecs était plus savante et plus compliquée que la nôtre; leurs traités sont là pour le

prouver. Ils reconnaissaient trois modes principaux : le *dorien*, le *phrygien* et le *lydien*, et quatre modes complémentaires : l'*hypodorien*, l'*hypophrygien*, l'*hypolydien* et le *myxolydien*. Ils déterminaient rigoureusement le mode musical d'un morceau d'après le style de la composition; ils n'auraient pas écrit, comme nous le faisons souvent, des *nocturnes* en majeur et des contredanses en mineur. C'est peut-être parce qu'ils attachaient une grande importance à l'effet moral de la musique. Il y avait certains modes qu'ils condamnaient rigoureusement; il y en avait qu'ils appelaient mâles, guerriers et sévères; d'autres qu'ils appelaient efféminés, lâches et immoraux. Le *dorien* était grave, le *phrygien* vif, bruyant et orgiastique, le *lydien* doux et plaintif, le *myxolydien* passionné. La tonique était au milieu de la gamme; le mode qui correspond à notre mineur (l'*hypodorien*) était le plus usité. Les Grecs se servaient de signes différents pour les notes de leurs différentes octaves, et aussi de signes différents pour la musique vocale et la musique instrumentale.

Les Grecs avaient des instruments à cordes et des instruments à vent; nous ne parlons pas des cymbales, *crotales*, tambours et *sistres*, qui sont d'origine barbare et n'appartiennent pas au domaine de la musique.

Les principaux instruments à cordes étaient : la *lyre*, dont le plus ancien modèle avait trois cordes et

le plus moderne dix-huit; la *cithare*, analogue à la harpe, comme la lyre primitive au luth; la *phorminx*, instrument d'Achille et de Phémios; le *barbitos*, originaire de Lydie, introduit par Terpandre et Anacréon; la *pectis*, introduite par Sappho; la *sambuca*, inventée par Ibycos.

Les principaux instruments à vent étaient la *flûte* (αὐλός), simple, double, de mille formes diverses et servant à accompagner le chant, à remplir les intermèdes, à préluder; la *syrinx*, ou flûte de Pan; la *trompette* ou *salpinx* pour les sonneries militaires.

La gymnastique. — On exerçait les jeunes gens pour les concours publics et pour la guerre : d'une part, on leur apprenait à lancer le disque, à courir, à lutter; de l'autre, à lancer le javelot, à manier l'épée et le bouclier, à monter à cheval. L'exercice le plus violent était le *pancrace* (παγκράτιον), où les combattants, nus et sans armes, étaient libres de tout faire pour remporter la victoire. C'était une combinaison de la boxe, de la lutte et du chausson; il y était même permis de mordre et de déchirer les chairs. Les Spartiates avaient interdit le *pancrace*, à cause de la honte que ressentait le vaincu à confesser sa défaite.

Tous les exercices propres à développer les muscles et que nous pratiquons dans nos gymnases étaient connus des Grecs. Ils s'y livraient tout nus : d'ailleurs c'était un mérite que d'avoir la peau brunie par le

soleil. Avant leurs exercices, les Grecs s'oignaient d'huile, se frottaient de sable et se râclaient la peau avec un strigile (στλεγγίς); plus tard ils prirent l'habitude de se baigner.

C'était dans les *palestres* (παλαίστρα, de πάλη, lutte corps à corps) que les jeunes gens s'exerçaient à la lutte et au pugilat. A mesure que les exercices corporels se perfectionnaient, les *palestres*, qui n'étaient la plupart du temps que des aires à ciel ouvert, situées au bord d'un ruisseau et entourées de bouquets d'arbres, devinrent insuffisantes, on construisit des *gymnases* (γυμνάσιον). Les plus simples de ces édifices se composaient d'une vaste cour ouverte, environnée de portiques à colonnes et flanquée de compartiments ouverts. Dans la cour, on s'exerçait à la course et au saut, on luttait dans les enceintes fermées. Certaines salles avaient des destinations spéciales : l'ἐφηβεῖον, réservé aux jeunes gens; le βαλανεῖον, ou salle de bains; le πυριατήριον, ou étuve; l'ἀποδυτήριον, ou vestiaire; l'ἐλαιοθεσίον, ou salle où les lutteurs se faisaient frotter d'huile; le κονιστήριον, ou salle où on les saupoudrait de sable; le σφαιριστήριον, pour le jeu de paume. Enfin, les simples visiteurs se promenaient dans de longues avenues (δρόμος), ou dans le *xyste* (ξυστός), promenoir un peu élevé au-dessus de l'emplacement réservé aux lutteurs, et d'où l'on pouvait voir à l'abri leurs exercices.

La majorité. — Affranchir le plus tôt possible le jeune homme de la tutelle de ses parents semble avoir été le désir de presque toutes les républiques grecques. Jusqu'à seize ou dix-huit ans, le jeune Grec était considéré comme un enfant (παῖς); arrivé à cet âge et sorti de l'enfance, il devenait homme fait (ἔφηβος) le jour où on l'inscrivait solennellement sur la liste des citoyens. Ce jour-là, les Athéniens célébraient une cérémonie religieuse; le jeune homme prononçait un serment solennel par lequel il promettait obéissance et fidélité aux lois et à la religion de sa cité, et jurait de la défendre contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans. Cela fait, il était inscrit sur la liste de son dème ou τὸ ληξιαρχικὸν γραμματεῖον. Dès lors, il pouvait prendre part aux délibérations dans les assemblées, plaider, se marier, en un mot remplir tous les devoirs du citoyen. Nous ne savons pas bien ce que devenait les rapports du jeune citoyen et de son père; si le père était incapable de gérer sa fortune, le fils pouvait, l'incapacité une fois légalement constatée, se faire attribuer tous les biens paternels, du vivant même de son père. Avant de s'établir, les jeunes Athéniens étaient soumis pendant deux ans (18 à 20 ans) à une espèce de service militaire : sous le nom de περίπολοι, ils étaient répartis dans les places frontières, où ils faisaient l'apprentissage de la vie des armes et apprenaient à connaître les bornes de leur pays. On retrouve

encore dans toute l'Attique des vestiges de ces forts dont la jeunesse athénienne formait la garnison.

Les serviteurs dans la maison. — Sauf quelques-uns des ouvriers qui travaillaient la terre, sauf les nourrices qui, dans les temps difficiles, étaient parfois de condition libre, sauf enfin les cuisiniers qui, jusqu'à l'époque macédonnienne, n'habitaient pas la maison, mais se louaient à la journée quand on donnait à dîner, tous les autres domestiques, très nombreux dans toute bonne maison, étaient naturellement des esclaves.

Énumérons les principaux serviteurs d'une grande maison. Il y avait : un intendant général, προστάτης; un régisseur, ταμίας ou ταμία, lequel avait la haute main sur le cellier et toutes les provisions; un esclave pour aller au marché, ἀγοραστής; un portier, θυρωρός; des boulangers et des cuisiniers, σιτοποιοί, ὀψοποιοί pour apprêter le repas de tous les jours; un esclave qui accompagnait le maître dansses promenades, ἀκόλουθος; une nourrice, τίτθη; un pédagogue, enfin une femme de chambre, κομμώτρια ou mieux ἅβρα. Dans les maisons plus riches il y avait en outre un groom ou muletier ὀρεώκομος. Cette quantité de serviteurs montre que la division du travail était poussée plusloin dans les maisons grecques que dans les nôtres.

Si ces esclaves avaient servi leur maître avec zèle et fidélité, le maître ordinairement les affranchissait,

soit de son vivant, soit à son lit de mort, soit par testament. Mais l'affranchissement ne conférait point, comme à Rome, les droits des citoyens. Les affranchis, assimilés aux *métèques*, demeuraient sous le patronage de leur ancien maître ou de ses ayants-cause.

Les affranchissements, surtout dans les petites villes, augmentaient à mesure que décroissait la population de condition libre. La quantité des inscriptions relatant les affranchissements est prodigieuse. Les moralistes ne cessaient d'exhorter les maîtres à traiter humainement leurs esclaves et à leur accorder la liberté; mais nul n'a jamais songé à l'abolition de l'esclavage, car, pour les anciens, l'esclavage était une nécessité naturelle.

Les animaux domestiques. — Les Grecs avaient des chevaux et des mules. Ils menaient d'ordinaire quatre chevaux de front : les deux chevaux du milieu étaient attachés au timon, les deux autres étaient retenus par des traits lâches; on les appelait παρασεῖροι, c'est-à-dire attachés le long des longes. On étrillait avec soin mules et chevaux et on les laissait se rouler sur le sable lorsqu'ils avaient fatigué.

Le plus commun et le plus apprécié des animaux domestiques était le chien. On en comptait plusieurs espèces douées d'aptitudes et de qualités diverses. Il y avait des chiens de chasse, recherchés pour la subtilité du flair et l'agilité à la course; des chiens de

garde et même des chiens de luxe. On voit figurer les chiens de luxe dans les scènes d'adieux sculptées sur les tombeaux. Le chien d'Alcibiade, bête magnifique dont l'histoire est bien connue, coûtait environ dix sept cent cinquante francs.

Les chats devaient être également très communs, puisque souvent les esclaves faisaient retomber sur les chats les bris de vaisselle et autres objets dont ils étaient eux-mêmes accusés.

Enfin, on élevait en cage et en volière différentes variétés d'oiseaux, des faisans, des paons, etc... des cailles pour les combats de cailles, analogues aux combats de coqs du peuple anglais.

Les cérémonies funèbres. — Nous terminons ce qui concerne la vie privée des Grecs par quelques détails sur les cérémonies et les monuments funèbres.

Au moment de l'agonie, on voilait la figure du mourant pour la soustraire aux regards des vivants, mais, on la découvrait un instant pour lui placer une pièce de monnaie dans la bouche, et lui fermer la bouche et les yeux. Ensuite, le corps était lavé par les femmes de la maison, revêtu de blanc, parfumé d'onguents, couronné de fleurs, puis, le second jour, exposé dans le vestibule sur une litière ornée de feuillage. A côté de la couche on plaçait des fioles d'huile (λήκυθοι), et devant la maison, un vase d'argile avec de l'eau lustrale empruntée à une maison voisine, afin que les

personnes sortant de la maison mortuaire pussent se purifier. On les aspergeait avec une branche de cyprès. L'exposition durait un jour : les parents, hommes et femmes, avec des pleureuses à gage, entouraient la litière en prononçant des lamentations scandées par un refrain : cette coutume, d'origine asiatique, était blâmée par les législateurs grecs qui interdisaient aux affligés de se déchirer le visage. Le lendemain de l'exposition avait lieu le transport du corps (ἐκφορά). D'après la loi de Solon, les hommes, en vêtements noirs et les cheveux ras, précédaient les femmes dans le cortège. Des *aulètes* et des *pleureuses* ouvraient la marche. A Athènes et dans d'autres lieux où les femmes vivaient toujours recluses, il n'y avait que les femmes âgées et les plus proches parentes qui fussent admises dans le cortège : c'était l'occasion, pour les jeunes gens, de voir les femmes, en dehors de cela toujours invisibles. L'ensevelissement avait lieu le matin, avant le lever du soleil : il ne fallait pas que les rayons de l'astre fussent souillés par un cadavre. Le mort une fois déposé dans la tombe, on l'appelait par son nom et on lui disait adieu, χαῖρε. Ensuite venait la fête des funérailles; les parents et les amis déposaient sur la tombe des souvenirs. Le deuil durait à Athènes trente jours, à Sparte douze; à Céos, exceptionnellement, la mère portait le deuil de son fils pendant un an. On ne prononçait pas de discours, comme à Rome,

sur la tombe des simples particuliers, sauf dans les enterrements faits aux frais de l'état, pour les guerriers morts devant l'ennemi. Leur corps était brûlé sur le champ de bataille et les cendres rapportées dans des urnes. La crémation, sans doute antérieure à l'inhumation, n'était guère pratiquée qu'à la guerre; en tout autre moment, elle n'était apparemment que l'exception. On enterrait, en Attique, depuis Cécrops, et l'on jetait de la terre même sur les cadavres inconnus, car l'âme qui n'avait pas son tombeau n'avait pas de demeure : il lui fallait errer toujours, sous forme de larve ou de fantôme; par ses apparitions, elle effrayait et tourmentait les vivants. Quiconque négligeait les tombes de ses parents s'exposait au mépris public, et les magistrats en tenaient compte pour la *docimasie*. Le jour des morts, à Athènes, était au mois de septembre.

Monuments funéraires. — Primitivement les morts étaient enterrés dans leurs propriétés, à côté de la maison où ils avaient vécu. Plus tard, ce ne fut que par exception que l'on permit d'ensevelir dans l'intérieur des villes (par exemple, les bienfaiteurs de la cité, les gens frappés de la foudre qui étaient enterrés sur place). Le cimetière était placé dans le faubourg le plus beau et le plus populeux : les tombes s'alignaient des deux côtés de la grande route, comme à Athènes et à Syracuse; les inscriptions attiraient

l'attention des passants. Dans les premiers âges, les tombeaux n'étaient que des tertres de terre entourés d'un grand cercle de pierres. Plus tard, on creusa dans la terre ou le roc des chambres funéraires; au-dessus, on bâtissait de beaux monuments en marbre ornés de peintures et de sculptures. Parfois ces édifices atteignaient les dimensions d'un temple. Les sujets représentés sur le marbre étaient empruntés à la vie et aux occupations du défunt; le plus souvent c'étaient des scènes de séparation et d'adieux; l'antiquité ne nous a rien légué de plus beau et de plus touchant que quelques-unes de ces tombes. Dans la chambre sépulcrale on trouve beaucoup de petits présents, des figurines en terre cuite, des vases, des bijoux. Dans les premiers temps, les animaux favoris, les esclaves du mort et des captifs immolés sur sa tombe étaient enterrés avec lui, dans la pensée que ces êtres enfermés avec le mort le serviraient dans le tombeau comme ils avaient fait pendant sa vie, tant on croyait que l'homme continuait à vivre sous la terre et y conservait le sentiment du bien-être et de la souffrance. La voie des tombeaux était en général ornée d'arbres et de fleurs; le faubourg populeux qu'elle traversait était un lieu de rendez-vous fréquenté. Le corps des criminels était rendu aux parents, ou bien enseveli en un lieu spécial, généralement dans un ravin, ou dans une vallée cachée aux regards, éloignée de la ville. Là

habitait aussi le bourreau, qui était presque toujours un esclave public (δημόκοινος). Ce cimetière des suppliciés s'appelait à Athènes le *barathrum*, à Sparte le *céadas*.

CHAPITRE V

Vie publique du citoyen grec.

Les rangs et les classes dans la société. — Les principaux métiers. — Les principaux commerces. — Les professions libérales : 1° la politique; 2° la guerre; 3° la justice; 4° la littérature; 5° les beaux-arts; 6° la médecine et la chirurgie; 7° les fonctions sacerdotales. — Repas et jeux. — Voyages. — Concours d'athlètes. — Concours dramatiques et musicaux. — Fêtes solennelles. — Hippodromes, stades et théâtres.

Sortons de la maison et de la famille et pénétrons dans la société; transportons le Grec de l'enceinte étroite de sa demeure dans l'enceinte plus vaste de sa cité pour étudier sa vie publique et les rapports qu'il avait avec ses concitoyens.

Les rangs et les classes. – Comme dans toute société humaine, il y avait dans la société grecque des inégalités, des distinctions, des rangs. Il importe de

rechercher sur quels principes reposait cette division de la société.

C'est la possession de la terre, c'est-à-dire la propriété inviolable, qui constitua la première aristocratie et qui conféra primitivement tous les droits du citoyen. Aussi la noblesse n'était-elle pas marquée, comme chez nous, par des titres, mais, comme chez les Écossais, par le nom de la famille. Un Alcméonide d'Athènes était aussi respecté par ses concitoyens qu'en Écosse un membre d'un ancien *clan* par les autres Écossais. Mais la pauvreté fut la perte de cette antique noblesse des possesseurs du sol qui, méprisant le commerce et le travail, appelaient l'oisiveté la *sœur de la liberté*. A Sparte, tout citoyen qui exerçait un métier était déchu de ses droits politiques ou, tout au moins, perdait toute influence dans le gouvernement des affaires publiques. Or ce préjugé contre le travail manuel ne disparut jamais complètement; même aux plus beaux jours de la démocratie il persistait encore. C'est que l'homme qui travaille est obligé de vivre enfermé dans sa maison et de priver son corps des exercices, son esprit des entretiens qui développent de concert l'un et l'autre.

Cependant, si les Grecs bien nés méprisaient le commerce (ἐμπορία), du moins ils établissaient certaines distinctions. Le petit commerce au détail (καπηλεία) ne lui semblait point un trafic bien honnnête; le mar-

chand qui s'y livrait ne jouissait pas d'une bien grande sécurité, sauf pourtant dans sa ville; mais, nulle part, il ne devait s'attendre à se voir équitablement traité selon les lois communes. Le citoyen pauvre d'Athènes, qui vivait de l'indemnité des trois oboles que l'État lui payait, professait le plus souverain mépris pour le riche commerçant, qui passait sa vie dans une boutique sombre ou dans l'atmosphère étouffante d'un fourneau (βάναυσος). Aussi, à Athènes, la plupart des boutiques et presque tous les métiers étaient-ils aux mains d'étrangers patentés ou *métèques* (μέτοικοι), lesquels payaient certaines taxes à l'État, mais se dédommageaient en vendant à gros bénéfices. Il est vrai que, dans les moments de crise et de péril social, ils couraient le risque d'être pillés et persécutés. En un mot, leur situation était analogue à celle des Juifs dans les villes du moyen âge.

A l'opposé de ces marchands, les riches capitalistes qui, par l'entremise d'un administrateur et à l'aide de nombreux esclaves, exploitaient quelque vaste et lucrative entreprise, jouissaient de l'estime publique, quoique bien souvent leurs gains ne fussent pas très honnêtes; mais le citoyen pauvre, que la nécessité forçait à prendre un métier, n'était guère mieux traité qu'un esclave.

Au temps d'Homère, il existait certaines classes privilégiées, celle des *démiurges* (δημιοεργοί), compre-

nant les médecins, les devins, les aèdes, les forgerons en airain... Plus tard, les sculpteurs et les sophistes jouirent d'une certaine estime, quoiqu'il eussent encore le tort grave, aux yeux des Grecs, de recevoir un salaire en argent.

Les principaux métiers. — La majeure partie des vêtements était fabriquée par des esclaves dans la maison ; presque tout ce qui concerne la nourriture était préparé par leurs soins. Mais, pour les autres besoins de la vie, il fallait recourir à des ouvriers spéciaux. C'étaient : l'*architecte*, lequel était fort considéré; les *maçons* (λιθολόγοι), les *charpentiers* (τέκτονες) et les *menuisiers*, qui travaillaient sous la direction de l'architecte. C'étaient les *potiers* (κεραμεῖς), corporation considérable à en juger par le débit de leurs produits, vaisselle et verrerie. C'étaient encore les divers fabricants de lampes, bijoux, armes de guerre et instruments de musique, (λυχνοποιοί, μαχαιροποιοί, etc.). Les *tisserands* étaient peu nombreux, les *tailleurs* moins nombreux encore, attendu que les habits n'étaient pas difficiles à confectionner et que les modes ne changeaient guère. Au contraire il y avait des quantités de *dégraisseurs* (γναφεῖς), de teinturiers (βαφεῖς) et de *cordonniers* en tout genre. Sur le marché, on trouvait des *cuisiniers* à la journée, des *cordiers* (σχοινιοστρόφοι), des *tanneurs* (βυρσοδέψαι) et aussi beaucoup de *parfumeurs* et de *droguistes*. Les tanneurs étaient ordinai-

rement forcés d'avoir leur atelier hors de la ville.

Il nous faut mentionner un dernier métier de nature toute particulière : celui de *soldat mercenaire*. Dès la plus haute antiquité il avait été pratiqué en Asie ; pendant toute la durée de l'histoire grecque, il fut le monopole des Arcadiens, ces Suisses de la Grèce. La paie d'un mercenaire, soldat de terre ou de mer, était de quatre oboles par jour. Beaucoup de jeunes gens hardis s'enrôlaient en Asie-Mineure, dans le Pont et la Grande-Grèce. Les fameux *Dix mille* de Xénophon n'étaient pas autre chose qu'une armée de ces aventuriers, attirés à la suite de Cyrus le jeune par l'appât du gain et du pillage (1). Les rois de Sparte eux-mêmes (Agésilas, Cléomène), ne rougissaient point de servir à l'étranger en qualité de mercenaires.

Les principaux commerces. — Il faut distinguer le commerce en gros du commerce au détail.

C'étaient des gens peu estimés et fort peu estimables qui faisaient le commerce au détail; ils avaient pour spécialité d'acheter au producteur pour revendre au marché avec bénéfice. Ces espèces de revendeurs se mettaient en relation avec les bergers, les pêcheurs, les laboureurs que leurs occupations empêchaient souvent de se rendre à la ville; ils étaient marchands de poissons, marchands de légumes, surtout marchands

(1) Voir l'*Armée grecque au temps de Xénophon*. Klincksieck, 1886.

de vin ambulants. Le peuple ne manquait pas d'accuser les marchands de poissons de vendre du poisson pourri, et les marchands de vin d'ajouter de l'eau à leur marchandise. Chacun de ces petits marchands avait son cri pour appeler le chaland ; mais souvent aussi c'était l'acheteur qai criait à haute voix dans le marché ce dont il avait besoin, et appelait à lui le marchand.

Le marchand en gros était naturellement un plus important personnage. En réalité c'était le gros commerce qui enrichissait une partie de la cité, formait grâce à l'argent une classe toute-puissante, luttait contre l'aristocratie et amenait la chute des oligarchies. Beaucoup de citoyens respectables ne croyaient pas déroger, sauf à Sparte, en se livrant au grand commerce. En tout cas, nul ne se faisait un scrupule d'y engager ses capitaux, comme dans une spéculation.

Les marchands (ἔμποροι) étaient souvent appelés *armateurs* ναύκληροι, presque tout le commerce se faisant par mer à cause de la difficulté des communications par voie de terre. Les eaux de la Grèce, aujourd'hui désertes, étaient couvertes de vaisseaux. Un poète, pour désigner les marins allant et venant dans toutes les directions avec une industrieuse et infatigable activité, disait d'eux : *les fourmis de la mer*. Le long des quais s'élevaient des embarcadères et des entrepôts (δείγματα) ; les capitaines des vaisseaux marchands y exposaient les échantillons de leur cargaison. Et,

sauf pour les marchands de blé et les marchands d'esclaves, cette cargaison se composait de mille marchandises diverses : le trafiquant grec achetait tout ce qu'il jugeait propre à fournir une bonne affaire : poteries de Samos et d'Athènes, tissus de laine et tapis assyriens de Milet, papier, parfums et verres d'Égypte, poisson salé, pelleteries et blé de la mer Noire, esclaves, bois pour les constructions navales de Thrace et de Macédoine, ivoire et épices de Cyrène. En certains pays, les marchands étaient tout particulièrement favorisés : point d'impôt, point de service militaire, prompte et sûre justice rendue pendant l'hiver au moment où les affaires étaient suspendues.

Les professions libérales. — 1° La politique. — Dans tous les états grecs, les grandes charges publiques étaient acceptées comme un devoir et recherchées comme un honneur ; partout, elles étaient toutes absolument honorifiques. Il est certain cependant que ceux qui les remplissaient pouvaient s'arranger pour retirer de très grands profits de ces fonctions non rétribuées : ils se laissaient acheter et corrompre. Un modique salaire était attribué aux greffiers, commis et autres employés subalternes.

Lorsque Athènes fut devenue (469) la capitale d'un immense empire athénien, le peuple y fut payé avec les contributions des confédérés et des sujets. Chaque citoyen recevait en qualité de *dicaste* ou juge trois

oboles par jour, et, dans les jours de fête, une somme suffisante pour entrer au théâtre et se divertir. Beaucoup de citoyens pauvres vivaient de ces espèces d'appointements.

2° La guerre. — Nous avons vu que le métier de soldat mercenaire était fort répandu. Celui de général à solde n'était pas moins en faveur. Des Grecs de grande naissance, comme Agésilas et Cléomène, le recherchaient. Or, comme ces généraux ne recevaient que quatre fois la paie d'un simple soldat, il est évident que pour grossir leur solde ils avaient recours au pillage et à toute sorte d'exactions. C'était du reste l'habitude des vieux généraux dont nous connaissons l'histoire, Pausanias, Thémistocle, etc.

La profession d'ingénieur militaire n'était pas répandue, mais elle fut exercée avec succès par quelques hommes distingués comme Artémon; on appréciait beaucoup les services de ces hommes remarquables.

3° La justice. — Il n'y avait à Athènes ni *ministère public*, ni avocats proprement dits. Les citoyens se dénonçaient et s'accusaient les uns les autres, et devaient se defendre eux-mêmes. Cependant, comme il arrivait souvent que ceux qui avaient des procès étaient des ignorants ou des gens incapables de parler devant des juges, il se créa, pour venir en aide aux plaideurs embarrassés, une industrie très lucrative, celle des *logographes* ou *dicographes* qui écrivaient les

discours que les plaideurs devaient prononcer : il arrivait que le même logographe composait la plainte et la défense et louait sa plume aux deux parties. Dans quelques cas on permettait à l'accusé d'appeler à son aide un parent ou un ami chargé de compléter ses explications; c'était ce qu'on appelait un συνήγορος. Enfin, l'État employait parfois un orateur, à titre de συνήγορος ou σύνδικος public, pour défendre les lois anciennes contre un novateur: il lui accordait alors, comme honoraires, une drachme soit 0 fr. 93. En l'absence de *ministère public*, certaines gens faisaient métier de dénoncer aux magistrats quiconque semblait devoir tomber sous le coup de la loi. Il va sans dire que les *sycophantes*, c'est ainsi qu'on appelait ces délateurs attitrés, étaient de fort malhonnêtes gens qui se vendaient à qui voulait les acheter, aux riches et aux hommes politiques. Lors de la réaction démocratique qui suivit à Athènes le gouvernement des *Trente*, il y eut des *accusateurs publics* désignés par les *Cinq-Cents* ou par l'assemblée. Au temps de Démosthène, cet accusateur encourait une amende de mille drachmes si la personne qu'il accusait était acquittée.

4° La littérature. — A part les maîtres d'école, qui ne jouissaient pas d'une bien grande réputation et que l'on considérait moins comme des professeurs que comme des industriels; il y avait les *sophistes*. A la fois philosophes et rhéteurs, ils tenaient à peu près la

place de nos professeurs de faculté. On disait un élève d'Isocrate, comme on dit aujourd'hui en Angleterre un étudiant de l'université d'Oxford. Les *sophistes* enseignaient la politique, la rhétorique et la critique littéraire. Malgré leur impopularité, ils se faisaient d'immenses revenus. Cependant, comme une sorte de concurrence ne tarda pas à s'établir entre eux, ils durent diminuer leurs prix : un cours complet, durant trois ans, coûtait de cinq à dix mines (500 à 1,000 francs environ).

Il va sans dire que les Grecs n'ont pas connu la propriété littéraire. A l'exception des poètes dont les ouvrages étaient souvent largement payés par les républiques ou par les rois, et des tragiques dont les pièces étaient une source de profit et de gloire, on ne peut pas dire que les écrivains d'alors vivaient de leur plume. C'étaient les libraires qui faisaient tous les bénéfices. Des esclaves copistes travaillaient aux éditions que l'on exportait jusque dans la mer Noire. C'est le cas pour un traité d'Anaxagore, lequel traité coûtait une drachme. Mais Anaxagore lui-même, malgré la popularité de ses écrits, n'en retira jamais rien et mourut dans la misère. Quant aux vieux rhapsodes homériques, il n'y a pas à douter qu'ils vivaient aux frais des rois et dans leur palais.

5° Les beaux-arts. — A en juger par les monuments qui sont encore sous nos yeux, c'était l'*architecture* qui était le plus considéré de tous les beaux-arts, les architectes les plus estimés et les mieux payés de tous les artistes. Les architectes étaient certainement des esprits cultivés et lettrés, comme Ictinos, un des architectes du Parthénon, lequel a écrit un ouvrage spécial sur ce magnifique édifice. Dès l'abord le *peintre* et le *sculpteur* ne furent pas considérés comme l'*architecte*. Le sculpteur n'était en définitive qu'un habile ouvrier. Des artistes supérieurs, comme Phidias et Polygnote, n'acceptaient pas la plupart du temps de salaire, tandis que les sculpteurs qui décorèrent l'Erechthéion, un des plus beaux temples de la Grèce, recevaient une ou deux drachmes par jour ou deux cents à deux cent cinquante drachmes (soit moins de 250 francs) par figures ou par petits groupes. Nous ne parlons que du siècle de Périclès, c'est-à-dire de la grande époque, car plus tard, les grandes statues, les grands tableaux se vendirent des prix énormes, tandis que les œuvres des artistes sans réputation procuraient à leurs auteurs à peine de quoi vivre.

Il en était à peu près de même pour la *musique*. On jugeait indigne d'un homme libre de tirer profit de ses talents musicaux ; les musiciens de profession étaient mis au rang des histrions, des jongleurs et autres gens qui servaient à l'amusement des riches. Cependant, avec le temps, les musiciens célèbres et les grands auteurs devinrent d'importants personnages et furent

courtisés par une société qui n'avait plus de goût pour les occupations sérieuses.

6° La médecine et la chirurgie. — La médecine fut toujours en grand honneur, depuis les temps fabuleux de Machaon et de Podalire, jusqu'à l'époque de Platon, où les médecins marchaient escortés d'orateurs chargés d'engager les patients à absorber leurs drogues. Ne nous étonnons pas de cette façon de recommander les remèdes; n'était-il pas de mode en Grèce d'ergoter sur toute chose? et vit-on jamais ce peuple se soumettre à quoi que ce soit, politique, religion ou médecine, sans que la parole ait joué son rôle? Au surplus, comme il n'y avait pas en ce temps des facultés de médecine, des hôpitaux, des diplômes et des certificats, il fallait bien que les médecins, surtout quand ils n'appartenaient pas à quelque corporation médicale en renom, trouvassent un moyen de se faire connaître.

Naturellement les superstitions étaient nombreuses; le charlatanisme s'exerçait sur une vaste échelle à grand renfort d'amulettes et de philtres. Cependant il y avait des médecins officiels, nommés par l'État et bien rétribués par lui; leurs aides, de simples esclaves, visitaient et soignaient le bas peuple et les autres esclaves. Le salaire d'un grand médecin montait quelquefois à 12,000 francs par an, ce qui était considérable.

Les plus célèbres écoles de médecine étaient celles

de Crotone, de Cnide, de Rhodes et de Cos, dont le fondateur vénéré était Hippocrate. Ces écoles étaient des espèces de corporations dans lesquelles on n'entrait qu'après avoir prêté un serment solennel.

Les Grecs avaient des connaissances médicales très avancées. Les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Hippocrate sont si remarquables par le bon sens et la finesse de l'observation, en ce qui concerne la description et le traitement des maladies, que les juges les plus compétents les considèrent encore comme le fondement de la médecine moderne.

7° Les fonctions sacerdotales. — A côté des devins et des prêtres voyageurs qu'on peut comparer aux moines mendiants de l'Italie et qui n'avaient aucun caractère sacré, et ne jouissaient d'aucune considération, il y avait un grand nombre de prêtrises héréditaires attachées à des temples spéciaux, imposant de petites charges, rapportant d'immenses revenus. Ces places s'achetaient souvent à prix d'argent, comme chez nous les bénéfices sous l'ancien régime. Il y avait aussi des espèces de prophètes, au caractère religieux mal défini, comme *Lampon* qui dirigeait la colonie de Thurii, mais nous ne savons pas comment on payait ces hommes marquants et très influents.

Repas et jeux. — Passons à des sujets moins graves, et disons un mot des festins, des visites, des concours d'athlètes et des fêtes solennelles. Toutes ces

choses-là s'entremêlaient dans le cours de la vie : nous les diviserons pour la clarté de l'exposition.

Quand on lit Homère, on voit les chefs toujours prêts à s'asseoir devant un copieux repas de viandes rôties, de pain et de vin, quel que soit du reste le moment de la journée. Cependant, l'heure ordinaire de leur dîner ou δεῖπνον était midi. Le repas du soir, semblable à celui du matin, s'appelait δόρπον. Mais avec le temps, comme chez les Européens modernes, l'heure du dîner fut de plus en reculée, et aux temps historiques le dîner était à cinq heures.

Quand un Grec allait dîner en ville, il se faisait suivre d'un esclave qui, le plus souvent, le servait à la table de son hôte, mais qui, en tout cas, prenait soin des souliers que le maître quittait en entrant, et lui offrait l'eau pour se laver les mains. Les hôtes se réunissaient dans la salle à manger et prenaient place sur des lits où ils montaient à l'aide d'un tabouret. A l'époque homérique, chaque convive était assis devant une table séparée; plus tard, le luxe augmentant, les hommes mangèrent étendus sur des lits; les femmes et les enfants devaient toujours rester assis devant une table et à l'écart des hommes. Sur chaque lit deux ou trois convives au plus pouvaient prendre place; chacun avait sa table. On se servait de cuillers, peut-être aussi de couteaux, jamais de fourchettes. Le dîner consistait en hors-d'œuvre : herbes, huîtres ou poissons salés; premier service (πρώτη τράπεζα) : poisson, viande, volailles apprêtées de diverses façons; second service : friandises (τραγήματα). Pendant le repas, on ne buvait pas de vin, peut-être buvait-on de l'eau. A la fin du repas les convives, après s'être frotté les doigts de petits morceaux d'une mie spéciale qu'ils jetaient ensuite sous la table, se lavaient les mains avec de l'eau que leur apportaient les esclaves; puis, ils buvaient une coupe de vin pur en l'honneur du bon démon. Alors les tables étaient enlevées ou changées pour boire, et on entonnait le péan, c'était le *symposion* qui commençait. Le vin était mélangé dans de grands vases (κρητήρ); on en mettait d'ordinaire trois dans la pièce, et, à la première coupe qu'on puisait dans chacun d'eux, on faisait une libation; pour le premier, aux dieux de l'Olympe, pour le second, aux héros, pour le troisième, à Zeus sauveur. Les convives étaient le plus souvent couronnés de fleurs, et buvaient mutuellement à leur santé. C'est alors que commençaient les conversations, les chants, avec ou sans accompagnement de lyre, les charades (γρῖφοι), les plaisanteries, et surtout les *scolies*. On appelait *scolie* une chanson commencée par un convive et qui devait être continuée par les autres dans le même mètre et sur le même air; chaque convive récitait une strophe, tantôt en suivant l'ordre autour de la table, tantôt capricieusement, le dernier chanteur désignant celui qui devait continuer en lui passant une

branche de myrte. On jouait aussi au *cottabe*, jeu dans lequel les convives frappaient d'un jet de vin une plaque de métal, et tiraient du son produit un présage pour leurs amours. En outre, il y avait des amuseurs de profession, venus sans être invités, c'étaient les *parasites* aux dépens desquels s'amusait la société. Des jongleurs faisaient des tours, des danseurs de ballet les accompagnaient, et, sauf chez les gens sérieux, des danseuses et des joueuses de flûtes égayaient encore le festin de leur bruyante ivresse. Enfin, quelques-uns des convives jouaient aux dés, d'autres aux dames parmi les coupes pleines.

Voyages. — Les auberges étant fort mal tenues, les aubergistes fort mal famés et passablement fripons, il était rare de voir un Grec voyager pour son agrément. Se rendait-il à quelque fête publique, il était reçu d'ordinaire chez un hôte de sa famille, ou dans un logement spécialement préparé pour la circonstance. Ce qui attirait les voyageurs, c'étaient les curiosités artistiques des grandes villes, les temples vénérables par leur antiquité, ou remarquables par leur architecture; c'étaient les statues des dieux, les portraits des héros et des vainqueurs, œuvres de sculpteurs fameux, c'étaient les fresques et les tableaux qui décoraient les murailles des sanctuaires. On allait en foule contempler le *Zeus* de Phidias à Olympie, l'*Éros* de Praxitèle à Thespies, et la *vache* de Myron à Athènes.

Ces chefs-d'œuvre étaient constamment copiés; c'est à quoi nous devons les nombreuses reproductions conservées dans les galeries que les Romains formèrent en pillant la Grèce.

Tout état de quelque importance était représenté dans les grandes villes par un *proxène*, sorte de consul qui recevait chez lui les voyageurs importants du pays qu'il représentait. Toutes les grandes familles possédaient des relations dans les principales villes. Ces liens d'amitié (ξενίαι) se perpétuaient de générations en générations. Les *hôtes* (ξένοι) qui ne s'étaient jamais vus se reconnaissaient à quelque signe convenu jadis entre les deux familles, à une *tessère*, à un anneau rompus dont chaque moitié était soigneusement conservée par les familles. La reconnaissance effectuée, l'hôte installait le voyageur dans un appartement séparé (τὸν ξενῶνα), lui fournissait la lumière, le feu, le sel, et lui envoyait son dîner le premier soir. Ensuite, à part quelques repas qu'il prenait chez son hôte, le voyageur, accompagné de ses esclaves, devait suffire à tous ses besoins.

Les voyages proprement dits se faisaient surtout par mer, car sur terre on ne trouvait aucune commodité. Pour aller à Delphes, à Olympie et autres lieux fréquentés, il y avait de bonnes routes carrossables. Partout ailleurs, il fallait voyager à cheval, avec des mules pour les bagages, ou même à pied, ce qui devait être

fréquent, puisque voyager se disait en grec βαδίζειν (marcher). Il arrivait parfois qu'on se faisait suivre par des esclaves qui portaient les bagages, la literie et les couvertures pour la nuit. Les voyages par mer étaient au contraires très faciles et à très bon marché, mais l'installation des bateaux laissait fort à désirer, souvent on n'y avait même pas de couvertures. On préférait toutefois voyager par mer, et, dans la belle saison, on couchait sur le pont quand la chaleur rendait la cale inhabitable.

Concours d'athlètes. — Il n'y avait pas de jeux (ἀγῶνες) sans fêtes, ni de fêtes (πανηγύρεις) sans jeux; cependant, pour la clarté de l'exposition, il nous faudra étudier séparément ces deux choses inséparables. La plus solennelle de ces réunions religieuses que les Grecs aimaient à célébrer était, sans contredit, celle qui se tenait à Olympie. Au dire des prêtres, l'Héraclès du mont Ida, sous le règne de Cronos, y avait institué une course à pied. A l'époque historique, Iphitos, roi d'Élis, d'accord avec Lycurgue, avait établi la périodicité *pentaétérique* (de 4 en 4 ans révolus) de l'*agôn* olympique. On connaissait le nom des vainqueurs depuis l'année 776 av. J.-C. Cette réunion fut successivement ouverte à tous les Péloponnésiens, puis à tous les Grecs du continent, enfin à ceux des colonies (620 av. J.-C.). D'autres jeux furent fondés à Delphes (586), à l'isthme de Corinte 582), à Némée (576). Ils étaient célébrés en

l'honneur des divinités de chacun de ces lieux : Apollon à Delphes, Poseidôn à l'Isthme, Zeus à Némée et à Olympie. Une trêve solennelle était publiée dans la Grèce à l'occasion des jeux olympiques, et l'Hellade entière s'y donnait rendez-vous; on y voyait ses amis, on y trafiquait, on y traitait des affaires commerciales et politiques, on y faisait connaître les inventions; en un mot, c'étaient des réunions comparables à nos grandes foires du moyen âge (la foire de Beaucaire, par exemple). A Delphes, le concours était surtout poétique et musical; ailleurs, les exercices du corps, les courses de chars et de chevaux avaient plus d'importance.

Les concours d'athlètes consistaient en courses de 200 mètres (στάδιον de la longueur même du champ à parcourir), en courses de 400 mètres (δίαυλος ou double course), en courses de 1500 mètres (δόλιχος parce qu'il fallait faire le tour du champ); enfin en courses avec l'armure complète; en cinq exercices appelés le *pentathle*, à savoir : le saut, la course, la lutte, le jet du disque et le pugilat, auquel on substitua plus tard le jet du javelot. On pense que le vainqueur était celui qui avait gagné trois concours sur cinq. Les ordonnateurs des jeux, appelés *hellanodices* avant même que toute la Grèce y prît part, et cela parce que les peuplades qui se réunirent les premières portaient le nom d'Hellènes, faisaient une sérieuse enquête sur les antécédents des concurrents pour s'assurer qu'ils étaient bien d'ori-

gine grecque et que leurs mœurs étaient irréprochables.

Alexandre et Philopœmen déclarèrent que ces concours formaient de mauvais soldats; opinion que les savants anglais, bons appréciateurs en ces matières, ont ratifiée; pour motiver leur jugement, ils ont critiqué l'habitude qu'avaient les coureurs de crier en partant, celle qu'avaient les pugilistes de faire tournoyer leurs poings autour des oreilles de leurs adversaires au lieu de frapper droit au but, et surtout cette coutume de tous les athlètes qui, pour *s'entraîner*, se gorgeaient de viande dix mois au moins avant les jeux.

Concours dramatiques et musicaux. — A part les exercices corporels, il y avait dans les grands jeux de la Grèce, par exemple aux jeux *pythiques* célébrés à Delphes tous les quatre ans, aux *Dionysies* qui avaient lieu à Athènes trois fois l'an, des concours de musique et de poésie. Les poètes et les musiciens choisissaient même ces occasions pour se faire connaître et lancer leurs œuvres nouvelles. Toutes les grandes tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide qui sont parvenues jusqu'à nous, ont été composées pour les fêtes et en l'honneur du dieu Dionysos. Le trésor public accordait deux oboles à chaque citoyen d'Athènes pour qu'il pût entrer au théâtre avec sa femme pendant deux jours consécutifs et assister au concours de tragédies. Neuf tragédies ou comédies de différents auteurs se succédaient sans interruption. Il paraît qu'on faisait circuler de gradins en gradins des bonbons et du vin. Aristote y fait allusion en disant que l'auditoire, quand la pièce allait mal, se mettait à croquer des bonbons. Des juges désignés par le sort décernaient le prix à l'auteur des meilleures pièces. A l'époque d'Eschyle chaque concurrent devait soumettre aux juges trois tragédies et une petite pièce bouffonne dite *drame satyrique*, parce que le chœur en était composé de *satyres*. Quant aux comédies dont nous ne connaissons l'esprit et la forme que par celles des pièces d'Aristophane qui nous ont été conservées, elles étaient de libres et véhémentes satires politiques, et jouaient presque le rôle de nos journaux et de nos revues. Elles n'étaient pas toujours exemptes d'indécence et de grossièreté; c'est pourquoi les femmes n'assistaient pas aux représentations.

Ces jeux, consacrés d'abord à la religion, ensuite à la politique, devaient passionner les Grecs; aussi trouvons-nous, même dans d'obscures bourgades, des ruines de théâtres importants; n'oublions pas que la population entière d'une ville y accourait. Postérieurement, dans les cités démocratiques, les assemblées populaires se tenaient dans le théâtre.

Fêtes solennelles. — Nous avons déjà parlé des grandes fêtes périodiques, communes à toute la Grèce et appelées pour ce motif les fêtes *panhelléniques*.

C'étaient, comme on l'a vu, les *Olympiques*, les *Pythiques*, les *Isthmiques* et les *Néméennes*. Parmi les fêtes particulières à chaque peuple, les plus fameuses étaient les *Panathénées*, les *Éleusinies*, les *Thesmophories*, les *Apaturies* célébrées à Athènes; les *Hyacinthies* et les *Carnies* célébrées à Sparte. Ces fêtes étaient en l'honneur des dieux ou des héros. Elles consistaient principalement en sacrifices où l'on immolait de nombreuses victimes (169 bœufs à Athènes dans une seule fête) en prières et en processions solennelles ou πρόσοδοι. Des soldats ou des citoyens en armes et à cheval formaient le noyau d'un imposant cortège. La frise du Parthénon, dont la plus grande partie, enlevée par lord Elgin, est à Londres au British Museum, représente la procession des Panathénées, longue suite de figures admirables, cavaliers, conducteurs de chars, victimes menées à l'autel, femmes et jeunes filles portant l'appareil du sacrifice, etc. Des jongleurs et des saltimbanques prenaient aussi part à ces fêtes dont ils augmentaient peut-être la gaieté, mais dont ils rabaissaient la dignité. Aussi on sait avec quelle indignation Cicéron se défendait plus tard d'avoir assisté aux jeux olympiques.

Il faut reconnaitre tous les avantages de ces fêtes particulières à chaque cité. Elles correspondaient à nos dimanches et jours fériés. C'était une occasion pour les ouvriers de se reposer, de s'amuser et de se voir, pour les esclaves de se divertir avec quelque liberté, pour

les femmes, si souvent séquestrées dans leurs demeures, de se montrer dans les processions et d'apercevoir un coin du monde, enfin pour les étrangers d'être fêtés par leurs hôtes. Les jours de fêtes, il ne pouvait y avoir d'exécution capitale, les prisonniers étaient relâchés sous caution, et les poursuites judiciaires suspendues en l'honneur des dieux que l'on adorait, non dans la tristesse, mais dans la joie.

Hippodromes, stades et théâtres. — Les édifices qui servaient aux spectacles et aux divertissements publics étaient les *hippodromes* (ἱππόδρομος), pour les courses à cheval et les courses de char; les *stades* (στάδιον) pour les exercices gymnastiques du *pentathle;* et les *théâtres* pour les solennités musicales et dramatiques.

Les *hippodromes* étaient de vastes carrières en forme de fer à cheval. Sur le côté rectiligne opposé à l'extrémité courbe, se trouvait l'entrée avec un portique, et les loges d'où s'élançaient les chevaux. Une arête en maçonnerie partageait la piste sur une partie de sa longueur. Là était l'*épouvantail des chevaux* (ταράξιππος). borne où il y avait souvent des chars brisés et des conducteurs blessés. Les spectateurs étaient rangés sur des gradins.

Les *stades* ressemblaient beaucoup aux hippodromes. Ils étaient ordinairement plus étroits que les hippo-

dromes et parfois terminés en hémicycle aux deux extrémités. Il n'y avait point d'arête au milieu.

Les *théâtres* se composaient de trois parties essentielles : l'espace réservé au chœur ou *orchestre*, celui qui était assigné aux spectateurs et la scène.

L'emplacement des spectateurs (τὸ κοῖλον) se composait de plusieurs gradins étagés en demi-cercle autour de l'orchestre. Des escaliers perpendiculaires sur l'orchestre (κλίμακες) et des couloirs concentriques (διαζώματα) permettaient une circulation facile. La galerie la plus haute était recouverte d'une colonnade (περίπατος). Le premier rang était réservé aux prêtres et aux archontes qui avaient le droit de *proédrie*.

L'*orchestre* était réservé aux évolutions du chœur. Au milieu de cet espace demi-circulaire était une petite élévation, *thymélé*, qui rappelait l'autel de Dionysos. En face de l'orchestre, mais sur une longueur égale à tout le diamètre de l'édifice, s'élevait une espèce d'estrade en forme de parallélogramme extrêmement allongé. C'était là que les acteurs déclamaient : on appelait cette estrade le *logéion* (λογεῖον); comme le *logéion* était très étroit, les acteurs étaient obligés de se placer sur une même ligne l'un à côté de l'autre. En face de l'orchestre le *logéion* avait une partie en retrait : les côtés de droite et de gauche s'appelaient *parascénies*, le mur du fond la *scène* (σκηνή) ; la *scène* était percée de trois portes : celle du milieu donnait

accès dans le palais, celle de droite dans les appartements des hôtes, celle de gauche dans les appartements des femmes. Enfin tout acteur entrant par les *parascénies* de droite était censé arriver de la campagne, et, par celles de gauche, de la ville. Telle était, dans ses éléments essentiels, la disposition d'un théâtre grec.

CHAPITRE VI

La religion.

Éléments divers de la religion grecque. — Son caractère local. — Son caractère national. — Les dieux de l'Olympe. — Les dieux de la terre. — Les dieux des enfers. — Les ministres de la religion. — Le culte. — Le sentiment religieux.

Le moment est venu de dire quelles étaient les divinités auxquelles le Grec rendait un culte, et à chercher par quels moyens il attirait sur lui leur protection et leurs faveurs. Il est bien entendu que nous n'entrerons point dans les détails; chaque ville ayant des divinités particulières, et le culte variant souvent de pays à pays, nous serions entraînés dans des discussions compliquées et interminables.

Éléments divers de la religion grecque. — Plus que toute autre religion ancienne, la religion grecque est un mélange d'éléments variés et parfois même incompatibles. Cela tient à des causes historiques et à l'isolement géographique des différents états grecs. Les croyances des *Aryens* se retrouvent manifestement dans la mythologie grecque; les noms aryens des forces et des phénomènes de la nature adorés par les populations indo-européennes, le soleil, l'aurore, les nuages, les orages, ont été conservés sous une forme grecque dans la mythologie. Les croyances aryennes furent donc le fondement de la religion des Grecs.

L'esprit créateur des Hellènes ne tarda pas à transformer et à animer ces vieilles croyances. Portés par un instinct supérieur à croire que les phénomènes de la nature étaient comme les actions humaines produites par la volonté et la passion, ils en personnifièrent les causes. Ainsi les forces de la nature devinrent des êtres ayant la figure de l'homme, son intelligence et ses passions. Le caractère essentiel de la mythologie grecque est l'*anthropomorphisme*.

On ne conçut pas d'abord ces dieux comme veillant sur le genre humain tout entier; on crut que chacun d'eux appartenait à une ou plusieurs cités qu'il habitait de préférence, par exemple Zeus résidait à Dodone ou à Olympie, Héra à Samos ou à Argos, Athéna

à Athènes. On trouve quelque chose d'analogue dans cette ancienne croyance des Hébreux qui prétendaient que Jéhovah habitait le temple de Jérusalem, tandis que les Samaritains soutenaient qu'il devait être adoré sur le mont Gérizim.

Des poètes parurent bientôt qui, comme Hésiode dans sa *Théogonie*, rapprochèrent les divinités locales, supposant des mariages, et inventant des parentés fondées d'ordinaire sur un vague souvenir des rapports qu'ont entre eux les phénomènes naturels. Ce fut là pour ainsi dire l'origine de la théologie nationale. En même temps que ces auteurs de généalogies, ou immédiatement après eux, vinrent des poètes épiques qui, tout en chantant les exploits des hommes, représentaient les dieux mêlés à la vie des mortels et dirigeant leurs actions. Les poèmes d'Homère et de son école répandirent la connaissance des anciennes généalogies des dieux, et l'habitude de se représenter la divinité sous les traits et avec le caractère de l'homme. L'anthropomorphisme ne fit que se développer, surtout lorsque la peinture et la sculpture vinrent en aide à la poésie. Telle fut l'origine de la mythologie grecque.

Mais tandis que l'art encourageait cette conception matérielle et parfois peu morale de la divinité, des esprits plus sérieux et plus élevés cherchaient et trouvaient dans les *mystères* et dans les *cultes secrets* une religion pure et consolatrice. Nous savons que ces

mystères et en particulier ceux d'Éleusis, sans contredire aux croyances populaires, enseignaient les doctrines de la vie future et promettaient des récompenses ultra-terrestres afin de procurer aux initiés la paix et la joie durant la vie et une ferme espérance à l'heure de la mort.

Dans le courant de leur histoire, et surtout au moment de leur déclin, les Grecs adoptèrent des divinités étrangères, mais nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Caractère local de la religion grecque. — « Il faut bien reconnaître que les anciens, si nous exceptons quelques rares intelligences d'élite, ne se sont jamais représenté Dieu comme un être unique qui exerce son action sur l'univers. Chacun de leurs innombrables dieux avait son petit domaine; à l'un une famille, à l'autre une tribu, à celui-ci une cité. Quant au dieu du genre humain, quelques philosophes ont pu le deviner, les mystères d'Éleusis ont pu le faire entrevoir aux plus intelligents de leurs initiés, mais le vulgaire n'y a jamais cru. Chaque ville avait ses dieux qui l'habitaient. Les noms de beaucoup de ces divinités sont oubliés; c'est par hasard qu'on a conservé le souvenir du dieu Satrapès, qui appartenait à la ville d'Élis, de la déesse Dindymène à Thèbes. Les noms de Zeus, Héra, Athéné nous sont plus connus, et nous savons qu'ils étaient souvent appliqués à ces divinités poliades.

Mais, de ce que deux villes donnaient à leur dieu le même nom, gardons-nous de conclure qu'elles adoraient le même dieu. Il y avait une Athéné à Athènes, et il y en avait une à Sparte; c'étaient deux déesses.

« La ville qui possédait en propre une divinité ne voulait pas qu'elle protégeât les étrangers et ne permettait pas qu'elle fût adorée par eux. La plupart du temps un temple n'était accessible qu'aux citoyens. Les Argiens seuls avaient le droit d'entrer dans le temple de la Héra d'Argos. Pour pénétrer dans celui de l'Athéné d'Athènes, il fallait être Athénien.

« Chaque cité avait son corps de prêtres qui ne dépendait d'aucune autorité étrangère. Entre les prêtres de deux cités il n'y avait nul lien, nulle communication, nul échange d'enseignement ni de rites. Si l'on passait d'une ville à une autre, on trouvait d'autres dieux, d'autres dogmes, d'autres cérémonies. Les anciens avaient des livres liturgiques, mais ceux d'une ville ne ressemblaient pas à ceux d'une autre. Chaque cité avait son recueil de prières et de pratiques qu'elle tenait fort secret. En général, l'homme ne connaissait que les dieux de sa ville, n'honorait et ne respectait qu'eux. Chacun pouvait dire ce que, dans les Suppliantes d'Eschyle (v. 893), le hérault dit aux Argiennes : « Je ne crains pas les dieux de votre pays, car ce n'est pas eux qui m'ont nourri ».

« Ainsi, la religion était toute locale, toute civile, à

prendre ce mot dans le sens ancien, c'est-à-dire spéciale à chaque cité. »

Caractère national de la religion grecque. — Cependant, avec le temps, la religion perdit ce caractère exclusivement local et, sans faire disparaître les cultes locaux, devint véritablement nationale. Les vieux poètes déjà cités avaient puissamment aidé à cette transformation. D'ailleurs, les Grecs étaient disposés à identifier les dieux étrangers avec les leurs, et n'avaient rien de l'exclusivisme qui est l'essence des religions modernes. Quand l'oracle de Delphes prit en Grèce la haute main sur les affaires religieuses, il détermina en quels lieux et à quelles époques le nouveau culte devait être célébré, et désigna les grands hommes défunts qui devaient être élevés au rang de héros et par conséquent adorés. Les grandes fêtes panhelléniques contribuaient aussi à unifier les croyances et les cultes puisque la Grèce entière se réunissait pour adorer un même dieu avec les mêmes cérémonies. Enfin, l'habitude de compter les saisons et les années par les fêtes périodiques exerçait également en ces matières une salutaire influence. Thucydide (2, 1.), fixe une date en indiquant non-seulement le nom du magistrat annuel de la ville d'Athènes, mais encore l'année de la prêtrise de Chrysis à Argos et le nom de l'éphore de Sparte.

Les dieux de l'Olympe. — On en reconnaît

généralement douze; ils passaient pour être supérieurs aux autres divinités en puissance et en privilèges. La liste de ces dieux varie.

A la tête de l'Olympe était *Zeus*, le père des dieux et des hommes, lequel, disait-on, avait détrôné Cronos et les Titans, anciennes divinités, personnifiant peut-être des races conquises qui avaient disparu devant les Hellènes. Le principal temple de Zeus était à Olympie : c'était un monument d'ordre dorique qui renfermait la statue du dieu sculptée par Phidias. Les ruines de ce lieu sacré sont disséminées dans la riante plaine de l'Alphéios. La déesse *Héra*, femme et sœur de Zeus, présidait aux mariages et était adorée à Samos et à Argos. On trouve ensuite, aux temps historiques, *Apollon* dont le culte fut emprunté par les Doriens aux Ioniens, qui lui avaient bâti un temple fameux, et célébraient à Délos de grandes fêtes en son honneur. Mais, ce fut l'Apollon de Delphes en Phocide qui, avec les Doriens, l'emporta en influence sur tous les autres dieux de la Grèce. Au temps d'Homère les plus importants des dieux étaient *Poséidôn*, dieu de la mer, et *Athéné*, divinité protectrice de l'Attique et d'Athènes; tous deux jouent un grand rôle dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*. On disait Athéné fille de Zeus; c'était la déesse industrieuse qui présidait aux arts, aux sciences et à tous les métiers manuels. *Arès*, dieu de la guerre, était surtout adoré en Thrace. *Aphrodite*,

souvent confondue avec la déesse phénicienne et assyrienne Astarté, était la déesse de l'amour. Son fils, *Eros*, était la personnification du désir. *Artémis*, d'un caractère lunaire à l'origine, était la déesse de la chasse : on l'adorait aussi comme divinité infernale; elle était sœur d'Apollon, et née avec lui à Délos de Latone, une des femmes de Zeus. La déesse des moissons et de l'agriculture était Déméter, la terre mère (γῆ μήτηρ), vieille divinité pélasgique adorée dans les mystères d'Éleusis; sa fille *Cora*, femme d'*Hadès*, frère de Zeus et roi des enfers, était par conséquent une divinité infernale. *Hermès* ou le messager des dieux, présidait également au commerce et conduisait les âmes des morts aux enfers (*psychopompe*). On l'adorait dans les carrefours, et les bornes des rues faites à son image s'appelaient Ἕρμαι.

Les *héros* sont dans Homère des hommes d'autrefois, supérieurs en valeur à ceux que connaît le poète. Dans Hésiode, ce sont déjà des demi-dieux, formant une classe à part; Pindare les place de même entre les hommes et les dieux. L'un d'entre eux, Héraclès, après avoir été longtemps adoré comme un héros, fut transformé en divinité olympienne. Il est souvent difficile de dire si tel temple était consacré à un dieu ou à un héros; cependant en général la porte principale des temples consacrés aux dieux regardait l'Est, celle des temples consacrés aux héros l'Ouest.

Les dieux de la terre. — Les Grecs avaient une bien poétique manière d'aimer la nature et d'en sentir les secrètes beautés : ils la peuplaient d'êtres surhumains et bons qui la protégeaient, et qu'ils adoraient. Ces habitants mystérieux des sources, des ruisseaux, des grottes et des bois ne comptaient point parmi les divinités de l'Olympe. C'étaient *Pan*, le dieu berger qui causait les terreurs *paniques*, les *Nymphes* habitantes des eaux, les *Hamadryades*, qui vivaient sous l'écorce des arbres, les *Oréades*, qui peuplaient les montagnes, etc. L'imagination se les représentait dansant en rond dans les clairières ou folâtrant dans l'onde pure des fontaines. Midi était l'heure où Pan sommeillait : les bergers cessaient alors leurs chants pour ne point troubler son repos. On adressait souvent des prières à ces divinités champêtres : les nymphes des sources étaient le plus fréquemment invoquées. Mais on redoutait de les rencontrer dans la solitude des bois; le Grec qui traversait une forêt était hanté par la crainte de surprendre quelque nymphe endormie ou distraite; malheur au mortel imprudent qui osait arrêter ses regards sur la divinité : il perdait soudainement la vue et parfois même était frappé de mort.

Les dieux des enfers. — C'étaient les habitants des régions souterraines, non seulement *Hadès, Perséphone, Hermès psychopompe*, mais encore les *héros* et les *ancêtres* qui avaient un tombeau, des autels et

auxquels des honneurs étaient régulièrement rendus. Le culte des morts était répandu dans toute la Grèce. Presque tous les grands hommes des temps héroïques étaient l'objet d'un culte, au moins de la part de ceux qui prétendaient les avoir pour ancêtres. Plus tard, ce fut l'oracle de Delphes qui décida quels hommes devaient jouir d'un pareil honneur : le choix de ces nouveaux héros était sans doute assez libre et capricieux.

On croyait qu'après la mort l'âme entrait dans une seconde existence; l'homme continuait à vivre sous la terre, et il n'y était pas assez dégagé de l'humanité pour n'avoir pas besoin de nourriture. Aussi à certains jours de l'année portait-on un repas à chaque tombeau : c'était un devoir strict pour les vivants de satisfaire aux besoins des morts. « Les morts passaient pour des êtres sacrés. Les anciens leur donnaient les épithètes les plus respectueuses qu'ils pussent trouver; ils les appelaient bons, saints, bienheureux. Ils avaient pour eux toute la vénération que l'homme peut avoir pour la divinité qu'il aime ou qu'il redoute. Dans leur pensée chaque mort était un dieu. Les tombeaux étaient les temples de ces divinités. Aussi portaient-ils l'inscription sacramentelle θεοῖ; χθονίοις. Devant le tombeau il y avait un autel pour les sacrifices, comme devant les temples des dieux. Si l'on cessait d'offrir aux morts le repas

funèbre, aussitôt les morts sortaient de leurs tombeaux; ombres errantes, on les entendait gémir dans la nuit silencieuse. Ils reprochaient aux vivants leur négligence impie; ils cherchaient à les punir, ils leur envoyaient des maladies ou frappaient le sol de stérilité. Mais si le mort qu'on négligeait était un être malfaisant, celui qu'on honorait était un dieu tutélaire. » Aussi le soin d'apporter les offrandes sur le tombeau des ancêtres était au nombre des devoirs les plus solennels de la piété filiale.

Les ministres de la religion. — On peut les distinguer en prêtres patriarcaux et en prêtres de profession. Nous entendons par prêtre patriarcal tout citoyen qui accomplissait quelque rite religieux pour obéir soit à la religion du foyer, soit à quelque devoir pieux légué par l'ancêtre de la famille. Par exemple les *Eumolpides* d'Athènes étaient à ce dernier titre chargés de présider aux mystères d'Éleusis; certains magistrats, en vertu même de leurs fonctions, avaient également à s'acquitter de certains devoirs religieux : c'était par exemple, à Athènes, l'archonte-roi qui, après l'abolition de la royauté, avait hérité des fonctions religieuses du roi.

En dehors des prêtres patriarcaux, il y avait des prêtres de profession divisés en deux classes : les *prêtres* et les *devins*. Les prêtres étaient attachés aux temples où ils accomplissaient les sacrifices et ensei-

gnaient aux suppliants comment ils devaient adorer la divinité. Les devins n'étaient attachés à aucun sanctuaire : ils accompagnaient les chefs dans les entreprises importantes pour faire les sacrifices et interpréter la volonté des dieux par l'inspection des victimes, le vol des oiseaux, les signes célestes, les songes, les mots et autres sons de bon ou mauvais augure, tels que les bourdonnements d'oreilles, les éternuements, etc. Le devin (μάντις) pouvait être un personnage fort important, ou bien une sorte de charlatan ou de diseur de bonne aventure. Jamais en Grèce, les prêtres et devins ne formèrent une corporation unie agissant sur la politique et dirigeant la société. La diversité des cultes, l'isolement des communautés, la nature du sentiment religieux empêchèrent l'établissement d'une église opposée à l'État ou le contrôlant dans ses actes.

Le culte. — Prier, sacrifier, consulter des oracles, célébrer de grandes fêtes religieuses, voilà à peu près en quoi consistait le culte. Quand le Grec adressait une prière aux dieux dans leur temple, il cherchait à se les rendre propices en brûlant des parfums sur leurs autels et en y immolant des victimes. Quand il avait accompli suivant le rite toutes les cérémonies propitiatoires, il croyait qu'en toute justice les dieux étaient obligés de l'entendre.

« L'ablution des mains précédait la prière, que l'on faisait debout, le visage tourné vers l'Orient, la tête

découverte, les mains levées au ciel; quand on s'adressait à un dieu marin, on étendait les mains horizontalement vers la mer, et on les abaissait vers la terre quand on invoquait une divinité souterraine. Lorsqu'une prière ne s'adressait à aucune divinité en particulier, on nommait à la fois plusieurs dieux.

« Les sacrifices *non sanglants* consistaient en prémices de la terre, en gâteaux de farine et de miel : ce sont les plus anciens. Les pauvres offraient une pâte à laquelle ils avaient donné la forme d'un bœuf, d'un mouton ou d'un porc. Une autre forme de sacrifices *non sanglants* consistait à brûler sur les autels du bois de cèdre ou des parfums. Enfin les libations (σπονδαί, λοιβαί), le plus souvent accompagnées de sacrifices, se faisaient avec du miel, du lait, de l'huile, surtout du vin pur. On y ajoutait de l'eau quand on sacrifiait aux Euménides (θεαὶ ἄοινοι), aux Parques, aux Muses, etc.

Les sacrifices humains, dont Athènes a donné plus d'exemples que les autres villes grecques, ne se rencontrent qu'à titre d'exceptions monstrueuses.

On ne sacrifiait pas tous les animaux à tous les dieux; on n'offrait ni chèvres à Minerve, ni porcs à Aphrodite, mais on sacrifiait le porc à Cérès, parce qu'il détruit les fruits de la terre, et le bouc à Bacchus, parce qu'il nuit aux vignes. Les victimes devaient avoir un certain âge, et leur sexe était généralement celui de la divinité à laquelle on les offrait. Les vic-

times blanches étaient réservées aux dieux supérieurs, les noires aux dieux de la terre et de la mer. Les sacrificateurs étaient les prêtres, et, à l'époque héroïque, les rois. » Tantôt les victimes étaient entièrement brûlées (*holocauste*), tantôt on en réservait une partie pour des festins religieux.

Enfin, quand il s'agissait de prendre une résolution importante, de se lancer dans une entreprise, de résoudre quelque difficulté qui embarrassait l'intelligence humaine, le Grec s'adressait à la divinité et consultait les oracles. Les deux plus célèbres de la Grèce étaient l'oracle de *Dodone*, au pied du mont Thomarus en Épire, où Zeus faisait connaître sa volonté au frémissement des chênes sacrés agités par le vent, ou bien au son que rendait un vase d'airain lorsque le vent poussait contre lui un fouet tenu par une statue; et l'oracle de *Delphes* où une vierge, la *Pythie*, assise sur un trépied, exposée aux vapeurs épaisses qui s'exhalaient des entrailles de la terre, révélait dans ses prophétiques inspirations les volontés d'Apollon.

Le sentiment religieux. — C'est une vérité à peu près incontestable que les croyances sont toujours plus élevées et plus pures que les pratiques ne le donnent à penser. Ainsi ne devons-nous pas juger la piété des Grecs d'après ce que nous savons de leurs rites et de leurs cérémonies, ni d'après ce que nous

révèlent leurs œuvres d'art et leur littérature. D'ailleurs maint passage des auteurs grecs nous prouve que le commun du peuple croyait à l'unité de Dieu et à la providence divine, et que, non contents de rendre aux dieux les devoirs prescrits par la religion, beaucoup d'hommes les adoraient avec un fervent amour. Les plus belles œuvres des poètes, des sculpteurs et des architectes n'ont-elles pas été inspirées par le sentiment religieux?

CHAPITRE VII

L'Administration et la Justice.

Notions générales sur le droit et la liberté. — Aristocratie, démocratie et tyrannie. — Tribunaux et magistrats athéniens. — Procédure. — Application des peines. — Estimation du délit. — Droit international ; lois de la guerre.

Le droit et la liberté. — « Les Grecs n'ont jamais réduit en système les principes de leur législation. La tâche de rédiger un code était réservée à l'esprit formaliste des Romains. Le droit d'Athènes, à la différence du droit romain, pose des principes gé-

néraux, dont l'application n'est plus qu'une affaire de tact, et, se détachant absolument de la forme, s'attache exclusivement au fond et à l'intention. Par là même, il est condamné à ne jamais devenir une science. Il n'y a pas eu de jurisconsultes à Athènes, parce que le bon sens, en général, y tenait lieu de savoir. »

La loi grecque est sortie progressivement des coutumes et des traditions patriarcales de la *gens*, et de la nécessité où était la *cité* de se protéger contre les attaques du dehors ou contre les insubordinations intestines. Aussi, l'individu dépendait-il d'un côté de la *gens*, de l'autre de l'*État*. Par exemple, avant la constitution de Solon, l'individu ne pouvait disposer par volonté dernière de rien, pas même du bien acquis par son travail. L'argent et la terre devaient rester à la *gens*, et, s'il n'y avait pas d'agnats, le tout revenait à la corporation ou à la phratrie. D'autre part, l'État avait un droit absolu sur la vie et les biens de tous les citoyens, en sorte que les Grecs ne jouissaient pas de ce que nous appelons la *liberté individuelle*. Ce qu'ils appelaient *liberté* c'étaient, pour les citoyens d'une république : la sécurité personnelle (ἀσφάλεια), le droit de parler en public (παῤῥησία), le droit de se marier entre eux (ἐπιγαμία), enfin le droit de posséder (ἔγκτησις).

Ces droits n'étaient pas communs à tous les habitants d'une même ville. Les *citoyens* étaient seuls à

en jouir : leur femme, leurs enfants, leurs esclaves et les étrangers résidant dans la ville ne les possédaient point, ou n'en possédaient qu'une faible partie. En résumé, le mot de *liberté* désignait l'ensemble des droits dont jouissait une portion privilégiée des habitants d'une ville ; la liberté ainsi entendue n'était point incompatible avec l'injustice à l'égard des classes inférieures, ni même avec l'intervention de l'État, lequel empiétait sans façon sur la liberté individuelle. Cependant ces empiètements étaient rares ; citons par exemple le droit que l'État s'arrogeait de régler le nombre des convives pour les grands dîners, le luxe de la table, la toilette, etc.

Aristocratie, démocratie et tyrannie. — Les Grecs n'aimaient point la *tyrannie* pour deux motifs : le premier c'est que cette forme de gouvernement accordait à un citoyen, qui n'y avait aucun droit, un absolu pouvoir sur d'autres citoyens ses égaux ; le second, que le *tyran* pouvait disposer, sans contrôle ni obstacle, de la vie, de la famille et des biens de tous. Enfin, les *tyrans*, même quand ils gouvernaient avec bonté et justice, avaient le grand tort d'interdire les rassemblements et les discussions de la place publique (ce qui équivalait à supprimer chez nous la liberté de la presse), d'effacer les distinctions de classes et de rangs entre les citoyens et de favoriser les étrangers et les affranchis. Aussi voit-on toujours les classes qui

jouissaient des droits politiques, trouver intolérable le gouvernement des tyrans, alors même que sous ce gouvernement le bien-être s'accroît, que les poëtes et les artistes, comblés de faveurs, enrichissent le pays de leurs chefs-d'œuvre, et que la culture intellectuelle accomplit de merveilleux progrès.

Les *aristocraties* n'étaient, pour ainsi dire, que des démocraties restreintes. En effet, dans une *aristocratie*, c'est la classe privilégiée, peu nombreuse, constituant à elle seule une espèce de petite démocratie, qui dirige toute une population d'hommes libres, pauvres et sans droits. Cette population, ou bien aisément satisfaite de son sort, obéit docilement, ou bien mécontente, audacieuse et violente, lutte avec les oppresseurs pour les déposséder et s'affranchir. Quant à la *démocratie*, ce n'était qu'un gouvernement où les privilèges de l'aristocratie avaient été étendus à tous les membres de la cité, lesquels commandaient à une grande population d'esclaves et d'inférieurs de toutes sortes.

Dans les aristocraties, comme dans les démocraties, les devoirs des gouvernants consistaient à administrer les affaires publiques et à rendre la justice. Ainsi l'Athénien libre et majeur pouvait être ou ἄρχων, c'est-à-dire magistrat, ou δικαστής, c'est-à-dire juge (avec les attributions d'un juré), ou, s'il n'était rien de cela, simple citoyen ἰδιώτης. Une grande partie de son temps était prise par les fonctions publiques, en général purement honorifiques. On ne payait que les secrétaires, les scribes des magistrats et les membres du grand jury athénien; on accordait à ces derniers l'indemnité des trois oboles; c'était un moyen honorable de soutenir tous les citoyens pauvres avec l'argent des impôts payés par les sujets et les alliés.

Nous n'avons pas à étudier ici l'administration de tous les états de la Grèce; d'ailleurs, les documents nous manqueraient même pour ne donner qu'un aperçu de la manière dont la justice s'y rendait. Il faudra donc nous en tenir à un rapide exposé de l'administration et de la procédure athéniennes sur lesquelles nous possédons d'amples renseignements.

Tribunaux et magistrats athéniens. — Siéger dans les nombreuses cours de justice et trancher les différends, telle était la principale occupation de toute la classe privilégiée des citoyens d'Athènes. On n'en sera point surpris si l'on considère que le commerce des Athéniens les mettait au *Pirée* en rapport avec une foule considérable d'étrangers, et que tous les débats de quelque importance qui s'élevaient entre leurs sujets étaient jugés à Athènes par des Athéniens.

Il y avait à Athènes dix tribunaux qui rendaient la justice et décidaient de tous les procès. C'étaient : l'*Aréopage* et le tribunal des *Éphètes*, réparti en quatre cours : le *Prytanée*, le *Paladium*, le *Delphinium* et le *Phréatte*, pour la juridiction supérieure et les causes

extraordinaires; l'*Héliée*, les *deux Parabystes*, le *Trigonium* et le *Metychium* pour les affaires courantes.

L'*Aréopage* jugeait les causes capitales, les meurtres, les blessures faites avec préméditation, les parricides, etc.; le *Prytanée* jugeait les meurtriers restés inconnus et les instruments qui avaient donné la mort. Ces objets, après leur condamnation, étaient transportés hors de l'Attique par les φυλοβασιλεῖς; le *Delphinium* jugeait de l'homicide que le meurtrier prétendait avoir eu le droit de commettre; le *Palladium* l'homicide par imprudence; quant au *Phréatte*, voici, d'après Démosthène, *Contre Aristoc.*, quelle était sa curieuse compétence: « Quand un meurtrier par accident, condamné à l'exil, est encore accusé d'un homicide volontaire avant d'avoir satisfait la famille de la première victime, les juges vont dans un lieu accessible à l'accusé, situé sur le bord de la mer et nommé *Phréatte*. L'accusé arrive en bateau, et plaide sa cause sans descendre à terre. Les juges l'écoutent et prononcent du rivage. »

Les principaux magistrats d'Athènes étaient: les *archontes*, les *onze*, les *trente*, les *diététes* et les *héliastes*.

Les *Archontes* étaient des magistrats annuels aux fonctions nettement définies. Il y en avait neuf: l'*archonte éponyme* (on disait simplement l'*archonte*, ὁ ἄρχων) qui donnait son nom à l'année et décidait les questions d'héritage et de succession; l'*archonte-roi*

(βασιλεύς), qui était investi des fonctions religieuses et qui soumettait les causes de meurtre à l'Aréopage; l'*archonte-polémarque*, commandant militaire et arbitre dans les procès avec les étrangers, jouant à Athènes le rôle du *prætor peregrinus* à Rome. Les six autres, formant le collège des *thesmothètes*, étaient préposés à la justice.

Les archontes roi, éponyme et polémarque étaient surchargés d'une multitude d'affaires. Pour y subvenir, chacun d'eux avait le droit de s'adjoindre deux conseillers ou *parèdres* qui prenaient place à leurs côtés. Le magistrat, qui, pour éclairer sa conscience, faisait appel à leurs lumières, les choisissait lui-même à son gré et sous sa responsabilité.

Les *Onze* (οἱ ἕνδεκα, un par tribu, plus un secrétaire), avaient le soin des prisons et l'exécution des sentences capitales.

Les *Trente*, devenus les *Quarante* depuis l'archontat d'Euclide, étaient des juges de paix ambulants qui parcouraient le pays et statuaient sur les affaires audessous de dix drachmes et les offenses personnelles légères.

Les *Diétètes* (διαιτηταί), étaient un corps plus considérable de juges de paix ou d'arbitres, qui avaient pour mission d'arranger les affaires et d'accorder les parties.

Au-dessous des magistrats que nous avons énumérés, il y avait encore les *Stratèges*, chargés de juger à

la ville tous les débats relatifs à la guerre terrestre ou maritime; les *Agoranomes*, les *Métronomes*, les *Sitophylaces*, les *Nautodices*, etc., qui se rapprochent de nos commissaires et agents de police, et dont le titre indique assez bien les fonctions.

On pouvait faire appel des décisions de tous ces magistrats au tribunal des *Héliastes* (ἡλιασταί). Ces *héliastes*, appelés aussi *dicastes*, siégeaient sur l'Héliée; c'étaient des juges populaires, au nombre de 600 par tribu; ils étaient choisis annuellement au sort, parmi les citoyens âgés de plus de trente ans. Dans le service actif, il y en avait 5,000, divisés en 10 sections ou cours (*dicastères*). Chaque juge, après avoir prêté serment dans un lieu élevé sur le bord de l'Ilissus, appelé *Ardetos*, recevait une tablette avec son nom et celui de son dème, ainsi que le numéro de sa section indiqué par une des dix premières lettres (α — κ). Les différentes sections siégeaient près de l'*agora*. En entrant au tribunal, le juge recevait un jeton, qu'il remettait en sortant au *Colacrète*, en échange de son indemnité de trois oboles. Les *héliastes* n'avaient pas de juges de profession pour les guider dans leurs arrêts; ils n'avaient même pas la permission de se consulter, et devaient voter au scrutin secret. Ces cours supérieures de la nation étaient surchargées de tant d'affaires, et il était si périlleux d'interjeter appel par devant elles, qu'on s'arrangeait autant que possible

par devant les arbitres ou les tribunaux spéciaux. D'ailleurs, ce tribunal suprême, composé d'un si grand nombre de membres, était souvent partial et capricieux; parfois, il empêchait par des clameurs l'une des parties de présenter sa défense; d'autrefois, il n'y avait d'autre recours contre ses arrêts que de prouver qu'un des témoins s'était parjuré. Les cours inférieures étaient souvent dirigées avec plus de capacité. Ajoutons que ces juges populaires (δικάσται) étaient irresponsables, tandis que les magistrats officiels devaient tous justifier leur conduite (ὑπεύθυνοι) lors du compte-rendu annuel (εὔθυναι), au moment où ils sortaient de charge. Aussi, les plaideurs employaient-ils tous les moyens pour gagner la bienveillance et exciter la commisération des *dicastes* : ils fondaient en larmes, amenaient leurs enfants en bas-âge, rappelaient leur passé et cherchaient à noircir leurs adversaires. Avec de tels agissements, il ne faut pas être surpris de voir condamner et exécuter des prévenus dont l'innocence était plus tard reconnue.

L'indemnité des trois oboles suffisant presque à l'entretien d'une famille, un mendiant, pour ainsi dire, pouvait siéger en qualité de juge et condamner les plus riches citoyens. La vie paraît avoir été à si bas prix qu'il lui était permis de repousser toute autre occupation honorable et lucrative. Les *Guêpes* d'Aris-

tophane, comédie des plus amusantes, raille avec esprit ce vice de la constitution athénienne.

Procédure. — Le premier acte était une sommation (πρόσκλησις) du demandeur (ὁ διώκων) au défendeur (ὁ φεύγων). Le demandeur se faisait accompagner de témoins (κλητῆρες). Les Grecs vivant ordinairement dans la rue, les formalités se passaient sur la voie publique ou sur l'agora. Un rapport circonstancié de la sommation était alors déposé devant le magistrat, de façon à obtenir un procès (λαγχάνειν πρὸς τὸν ἄρχοντα). Si la procédure présentait quelque vice de forme, le défendeur avait le droit d'intenter une action pour sommation irrégulière (γραφὴ ψευδοκλητείας, action pour fausse assignation), ce qui naturellement rentrait dans une des diverses formes d'exceptions péremptoires (παραγραφαί) par lesquelles le défendeur pouvait prétendre qu'il n'était pas obligé de se défendre directement de l'accusation portée contre lui. On attachait tant d'importance à la première plaidoirie devant le juge, qu'avant de plaider, on épuisait tous les moyens pour amener un déclinatoire de cette nature.

Quand la citation avait été déposée devant l'archonte et acceptée, alors chaque partie payait à la cour un tant pour cent (πρυτανεῖα) sur la somme ou l'amende engagées par le procès. La partie qui perdait le procès payait, comme aujourd'hui, les dépens.

Nous avons dit qu'il était de règle d'aller d'abord

devant un arbitre; si l'arbitre ne parvenait pas à arranger le différend, il mettait sous scellés toutes les pièces et dépositions qui étaient remises à la cour lors de l'introduction de l'instance. Les deux parties devaient confirmer par serment devant le tribunal toutes leurs déclarations et dépositions; on appelait ce serment διωμοσία ou ἀντωμοσία. Le témoignage des esclaves n'était valable qu'après la torture (βάσανος), on y avait alors une entière confiance. Une des parties se voyait-elle soupçonner de dissimuler la vérité, elle s'empressait d'offrir de soumettre les esclaves à la torture; si, au contraire, une des deux parties, mise en demeure de fournir cette preuve (πρόκλησις, sommation), refusait, elle perdait beaucoup de ses avantages. Ces préliminaires du jugement duraient longtemps.

Une fois l'affaire introduite devant les *héliastes*, la procédure était très simple. Dans les causes privées, chaque partie parlait deux fois; les magistrats qui avaient préparé le procès déterminaient la longueur de ces plaidoiries d'après l'importance de l'affaire : ils accordaient au demandeur et au défendeur une certaine quantité de *clepsydres* (κλεψύδρα, horloge d'eau), dont on interrompait la marche pendant la lecture des témoignages et des actes. Il semble que les témoins venaient en personne devant le tribunal confirmer leurs dépositions écrites. N'étaient acceptées que les dépositions des témoins oculaires; il n'y avait d'exception

que dans le cas où, le témoin étant mort, il s'agissait de faire connaître au tribunal ce que ce témoin avait vu, dit ou fait. Cependant, le tribunal admettait souvent des dérogations à la coutume stricte, attendu qu'il n'y avait là aucun juge de profession pour y mettre obstacle. On tenait grand compte des antécédents du prévenu : une foule de discours que nous possédons consistent en attaques contre le caractère ou contre la moralité de l'adversaire. Enfin, quoique les parties fussent obligées de comparaître et de plaider elles-mêmes, il existait des espèces d'avocats-consultants dont nous avons parlé ; ils écrivaient des plaidoyers moyennant salaire ; c'étaient les *logographes* dont le métier (λογογράφειν) était fort répandu.

Le jugement était rendu au scrutin secret au moyen de cailloux blancs ou noirs, entiers ou percés. L'amende était fixée tantôt par l'État (ἀτίμητος δίκη), tantôt par une entente préalable des parties, tantôt par le tribunal (ἀγῶνες τιμητοί). L'accusateur qui ne réunissait pas le cinquième des suffrages devait à son adversaire l'*épobélie* (ἐπωβελία), égale au sixième de la somme qu'il demandait. Dans les causes publiques, il perdait le droit de porter jamais une plainte semblable, et payait à l'État mille drachmes d'amende. S'il retirait l'accusation (καθυφιέναι) après le commencement de la procédure, il devait également payer l'*épobélie* (une obole par drachme).

Application des peines. — L'exécution des jugements était réservée aux parties. Le perdant n'avait qu'un court délai pour s'acquitter ; en cas d'amende, il était obligé de fournir caution (ἐνέχυρα) à son adversaire, faute de quoi il était considéré comme faisant résistance, et exposé à la δίκη ἐξούλης, qui l'obligeait à une amende envers l'État ; il était alors poursuivi comme débiteur public et passible d'*atimie* (privation des droits de citoyen). En cas d'amende due à l'État, l'*atimie* était immédiatement prononcée, la caution devenait indispensable pour éviter la prison, et les biens étaient confisqués, s'il était nécessaire, pour acquitter tous les frais.

Si au lieu d'une amende, le tribunal avait ordonné un châtiment corporel, le condamné était remis aux *Onze*, qui le faisaient exécuter ou punir dans la prison : c'est ce qui arriva pour Socrate. Les citoyens d'Athènes étaient condamnés à boire la ciguë. Ordinairement on accordait aux condamnés la permission de voir leurs amis. Les évasions étaient fréquentes. Mais comme l'exil était une peine et non pas des moins sévères, on ne gagnait guère à s'évader.

Il semble qu'à Athènes les exécutions étaient parfois confiées à un bourreau public logé près du *barathrum* ; il pendait, administrait la bastonnade, ou précipitait les condamnés dans le *barathrum* ; le gouffre n'était cependant pas assez profond pour que la mort

s'ensuivit. On rendait ordinairement à des amis le corps du supplicié.

L'exil pouvait être accompagné ou non de la perte des biens. Dans le cas d'*ostracisme* ou bannissement pour motif politique, les biens n'étaient point confisqués. La privation des droits de citoyen (ἀτιμία) était une peine très grave. Un homme frappé d'*atimie* ne pouvait plus ni posséder légalement, ni épouser une Athénienne, ni prendre la parole dans les assemblées, ni présenter personnellement sa défense devant n'importe quel tribunal.

Estimation du délit. — On peut établir ce principe général: tout délit commis en connaissance de cause et avec préméditation était sévèrement jugé et puni; au contraire, en l'absence de responsabilité et de volonté, les Grecs se montraient indulgents. Les homicides, coups, blessures, querelles d'ivrogne se tranchaient par une satisfaction donnée aux plaignants ou à leurs ayants-cause. L'État n'intervenait dans la transaction qu'autant qu'il était nécessaire pour sauvegarder la moralité publique. En revanche, le vol, le brigandage à main armée étaient sommairement punis de mort, même chez les Athéniens, peuple si attentif à réprimer les outrages contre les personnes, même contre les esclaves. Du reste on jugeait excessives les pénalités édictées en ces matières par les vieux législateurs.

Droit international; lois de la guerre. — Chaque ville grecque avait beau former un état séparé, très jaloux de son autonomie et de son indépendance, les Grecs sentaient bien qu'ils devaient entre eux se traiter autrement qu'en ennemis. De là une certaine courtoisie dans les rapports de ville à ville, et des privilèges communs à tous les individus de race hellénique. C'était par exemple le droit d'assister aux jeux publics, d'entrer dans les temples, de s'établir sur les marchés. On ne manquait pas d'invoquer ces droits, d'ailleurs difficiles à définir, quand une cité prenait contre quelque cité ennemie des mesures qui paraissaient rigoureuses: ainsi, l'expulsion des Mégariens de tous les marchés de l'Attique fut jugée par le reste des Grecs comme un véritable attentat aux droits communs des Hellènes (τὰ κοινὰ τῶν Ἑλλήνων). Souvent c'était l'arbitrage qui tranchait les différends des villes: il était rare, dans les premiers temps, qu'un des deux intéressés ne proposât point ce genre d'accommodement que les nations modernes se contentent d'approuver sans jamais y recourir.

En temps de guerre, l'on massacrait tous les prisonniers en état de porter les armes. Du jour où les armées furent composées non plus de citoyens, mais de mercenaires, cet usage disparut. Les femmes et les enfants étaient vendus comme esclaves. La rançon d'un prisonnier de guerre n'était que de deux mines,

soit un peu moins de deux cents francs. Les guerres ne duraient pas longtemps, car les armées grecques, composées de citoyens, ne faisaient campagne que pendant l'été ; l'hiver, elles rentraient dans leurs foyers.

CHAPITRE VIII

Chronologie et métrologie.

Chronologie mathématique. — Noms des mois athéniens. — Le calendrier athénien : mois et décades. — Ères, calcul des olympiades. — Métrologie. — Mesures de longueur. — Mesures de capacité. — Poids et monnaies. — Les poids. — Les monnaies. — La numération. — Conclusion.

Chronologie mathématique. — Les Grecs, comme tous les autres peuples de l'antiquité, avaient pris pour mesure du temps les mouvements des corps célestes. Mais, ils ne devaient pas tarder à s'apercevoir combien il est difficile de faire concorder les mois et les années avec les changements des saisons.

Trois sortes d'unités chronologiques s'offraient à eux : le jour naturel, le mois lunaire, les saisons solaires. Le *jour naturel* étant de durée variable, ils le rendaient à peu près fixe en constituant le *jour*

civil par l'addition du jour et de la nuit (νυχθήμερον) ; le *nychthémère* commençait au *coucher* du soleil. La révolution de la lune autour de la terre servit à fixer le mois (μήν). Enfin, l'année solaire étant très difficile à déterminer, les anciens Hellènes ne surent d'abord distinguer que deux saisons : la saison chaude (θέρος) et la saison froide (χειμών) ; il les délimitaient à l'aide des *Pléiades* qu'ils voyaient se *lever* le matin en été, se *coucher* le matin en hiver. Au temps d'Homère ils connurent trois saisons proprement dites ὧραι : le printemps (ἔαρ), l'été et l'hiver, et une arrière-saison (ὀπώρα) entre l'été et l'hiver ; cela revenait à la division actuelle en quatre saisons.

Le problème que les Grecs cherchèrent à résoudre était le suivant : faire concorder les mois lunaires avec l'année solaire. Ils imaginèrent l'année lunisolaire. L'année au temps d'Homère était encore mal fixée : les 350 bœufs du soleil, dont parle le poète, pouvaient être une ébauche de l'année lunisolaire. Cléobule de Lindos comparait l'année à un père de 12 fils, lesquels ont chacun 30 filles. On voit aussi le peuple athénien distribué, comme l'année elle-même, en 4 *phylæ* (saisons), 12 *phratries* (mois) et 360 *gentes* (jours).

Primitivement on compta 12 mois lunaires de 30 jours chacun. Plus tard, pour les faire mieux concorder avec le cours de la lune, on les fit alternativement de 29 et 30 jours, ce qui formait une moyenne égale à

29 jours 1/2, durée approchée de la révolution synodique de la lune. Les mois de 30 jours s'appelaient *mois pleins*, μῆνες πληρεῖς, ceux de 29 jours *mois creux*, μῆνες κοῖλοι. Mais cette méthode de compensation formait une année de 354 jours, c'est-à-dire une période de temps trop courte de 11 jours par rapport à l'année solaire. Il fallut recourir à des intercalations pour maintenir les saisons à leur place.

C'est alors qu'on inventa des *périodes intercalaires*. On intercala tous les 2 ans, puis tous les 3 ans, un troisième mois qu'on plaçait à la fin de l'automne. Au temps de Solon, la période intercalaire fut de 8 ans, *octoétéride* (5 années ordinaires de 12 mois, 6 pleins, 6 creux, et 3 années intercalaires de 13 mois, 7 pleins, 6 creux). Enfin, au temps de Périclès, l'astronome Méton établit un cycle de 19 ans, *ennéadécaétéride*, qui porte son nom: 255 mois lunaires y étaient considérés comme équivalant à 19 années solaires; et, sur ces 19 ans, 7 étaient intercalaires.

De toutes ces réformes, il résulta pour les Athéniens eux-mêmes une certaine confusion dont nous trouvons un témoignage dans les *Nuées* d'Aristophane: les *Nuées* se plaignent fort plaisamment de toutes ces mutations, où les dieux, disent-elles, n'entendent rien, ce qui fait que souvent ils se trompent sur le jour des sacrifices et sont réduits à se passer de dîner.

Noms des mois athéniens. — Les noms des mois variaient suivant les pays. Nous nous con-

tenterons de donner ceux des mois du calendrier athénien.

L'année commençait avec le solstice d'été; le premier mois (21 juin au 21 juillet) était appelé *Hécatombœon*; ce mois-là on célébrait annuellement les *Panathénées*, et tous les quatre ans les *Grandes Panathénées*. Le second mois s'appelait *Métagitnion*; le troisième *Boédromion*, mois des fêtes d'Eleusis; le quatrième *Pyanepsion*, mois des *Apaturies*; le cinquième *Mœmacterion*, correspondant à novembre; le sixième *Posidéon*, époque des *Dionysies de la campagne* et du Pirée; le septième *Gamélion*; le huitième *Anthestérion*, le mois des fleurs avec les Anthestéries fêtes en l'honneur de Dionysos; le neuvième *Elaphébolion*, époque des Grandes *Dionysies*; le dixième *Munychion*; le onzième *Thargelion*, moment des fêtes purificatoires en l'honneur d'Apollon, appelées *Thargélies*; le douzième *Scirophorion*.

Certains jours de chaque mois étaient consacrés à diverses divinités, par exemple le 1er et le 7 à Apollon, le 4 à Hermès, le 6 à Artémis, le 8 à Thésée. Enfin, comme à Rome, il y avait à Athènes des jours *néfastes*, on les disait ἀποφράδες.

Calendrier athénien : mois et décades. — Voici le calendrier athénien mis en concordance avec le nôtre.

MOIS D'ÉTÉ

Hécatombéon.	30 jours,	correspondant à peu près à	Juillet.
Métagitnion.	29 —	—	Août.
Boédromion.	30 —	—	Septembre.

MOIS D'AUTOMNE

Mémactérion.	29 —	—	Octobre.
Pyanepsion.	30 —	—	Novembre.
Posydéon A.	29 —	—	Décembre.

MOIS INTERCALAIRE

Posidéon B.	30 —	—	Déc.-Janvier.

MOIS D'HIVER

Gamélion.	30 —	—	Janvier.
Anthesterion.	29 —	—	Février.
Élaphébolion.	30 —	—	Mars.

MOIS DE PRINTEMPS

Munychion.	29 —	—	Avril.
Thargélion.	30 —	—	Mai.
Scirophorion.	29 —	—	Juin.

Chaque mois commençait ou était censé commencer avec la lune : le premier jour s'appelait *le jour de la nouvelle lune*, νουμηνία, et le dernier *le jour de la vieille et de la nouvelle lune*, ἕνη και νέα.

Les 29 ou 30 jours de chaque mois se partageaient en trois décades ; voici comment se désignaient les trois décades et chaque jour des décades :

PREMIÈRE DÉCADE — (COMMENCEMENT DU MOIS, μὴν ἱστάμενος ἢ ἀρχόμενος)

1er	jour,	νουμηνία.		
2^{e}	—	δευτέρα μηνὸς ἱσταμένου ἢ ἀρχομένου.		
3^{e}	—	τρίτη	—	—
4^{e}	—	τετάρτη	—	—
5^{e}	—	πέμπτη	—	—
6^{e}	—	ἕκτη	—	—
7^{e}	—	ἑβδόμη	—	—
8^{e}	—	ὀγδόη	—	—
9^{e}	—	ἐννάτη	—	—
10^{e}	—	δεκάτη	—	(ou προτέρα)

DEUXIÈME DÉCADE — (MILIEU DU MOIS, μὴν μεσῶν).

11^{e}	jour,	πρώτη μηνὸς μεσοῦντος, ou ἐπί δέκα.		
12^{e}	—	δευτέρα	—	—
13^{e}	—	τρίτη	—	—
14^{e}	—	τετάρτη	—	—
15^{e}	—	πέμπτη	—	—
16^{e}	—	ἕκτη	—	—
17^{e}	—	ἑβδόμη	—	—
18^{e}	—	ὀγδόη	—	—
19^{e}	—	ἐννάτη	—	—
20^{e}	—	δεκάτη		ou εἰκάς.

TROISIÈME DÉCADE — (FIN DU MOIS, μὴν φθίνων, παυόμενος, λήγων, ἢ ἀπιών).

Il y avait pour cette décade deux manières de compter les jours : ou bien l'on comptait 1er, 2e, 3e, etc., *après la vingtaine* (ἐπ' εἰκάδι ou μετ' εἰκάδα), ou bien on

comptait à rebours, à partir de la fin du mois, μηνὸς φθίνοντος ἢ παυομένου.

21ᵉ	jour,	πρώτη ἐπ' εἰκάδι			
		ou, pour les mois de 30 jours,		δεκάτη	μηνὸς φθίνοντος
		pour les mois de 29 jours,		ἐννάτη	—
22ᵉ	—	δευτέρα ἐπ' εἰκάδι,		*ou* ἐννάτη, ὀγδόη	—
23ᵉ	—	τρίτη	—	— ὀγδόη, ἑβδόμη	—
24ᵉ	—	τετάρτη	—	— ἑβδόμη, ἕκτη	—
25ᵉ	—	πέμπτη	—	— ἕκτη, πέμπτη	—
26ᵉ	—	ἕκτη	—	— πέμπτη, τετάρτη	—
27ᵉ	—	ἑβδόμη	—	— τετάρτη, τρίτη	—
28ᵉ	—	ὀγδόη	—	— τρίτη, δευτέρα	—
[29ᵉ]	—	ἐννάτη	—	— δευτέρα, ἕνη καὶ νέα,	—
Jour supprimé dans les mois creux.					
30ᵉ	—	δεκάτη	—	— ἕνη καὶ νέα	—

Ères, calculs des Olympiades. — L'usage de rapporter les faits historiques à un point fixe de la durée, qui devient le point de départ d'une *ère*, a été emprunté assez tard par les Grecs et les Romains aux Orientaux.

En Grèce, chaque cité avait ses archives et sa manière de supputer les années : les Athéniens les dataient d'après leurs archontes éponymes ; Sparte, par ses rois et plus tard par ses éphores ; Argos par ses prêtresses de Junon. Le besoin de points de repère connus et acceptés de tout le monde se fit sentir dès qu'on voulut coordonner les histoires locales et écrire l'histoire générale. Les jeux nationaux se renouvelant

à intervalles réguliers et laissant des souvenirs précis dans les listes des vainqueurs, fournissaient un moyen d'unifier la chronologie. Vers 300 avant J.-C. s'introduisit la supputation par *olympiades* (intervalles de 4 ans). On se mit à dresser des listes d'*Olympioniques* ou vainqueurs aux jeux. La plus ancienne fut rédigée par Hippias d'Élis; vers 300 av. J. C. Timée de Tauroménium contrôla, au moyen de cette liste, celle des archontes d'Athènes et des rois de Sparte. La première année de la première Olympiade correspond à l'an 776 av. J.-C. Les Athéniens continuèrent à compter par leurs archontes, et réussirent même à imposer leur chronologie.

Métrologie. — Les poids, les mesures, les monnaies, ces utiles auxiliaires du commerce, furent apparemment empruntés aux Babyloniens par les Phéniciens qui les firent connaître aux Grecs.

Comme les Grecs n'ont jamais eu d'étalon unique, la question des mesures servant à évaluer les dimensions et le poids des corps est des plus embrouillées. Nous nous bornerons à donner les renseignements strictement nécessaires.

Mesures de longueur. — Ce sont les proportions du corps humain qui fournirent aux Grecs les premières mesures de longueur : la plus petite unité fut l'épaisseur du doigt (δάκτυλος), puis la largeur de la main (παλαιστή), ensuite, dans la main étalée, la dis-

tance de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt (σπιθαμή) enfin le pied (πούς), l'avant-bras avec la main étendue ou *coudée* (πῆχυς), et l'*aune*, mesurée par les bras étendus (ὀργυιά). Les mesures agraires et itinéraires furent des multiples du pied.

Nous allons donner le tableau des mesures attiques:

Mesures de longueur. — L'unité pour les mesures de longueur est le *pied attique* ou *olympique* (πούς), qu'on évalue à 0 m. 308 1/4 (environ un demi-pouce de moins que l'ancien *pied* français). Sur cette base sont calculées les autres mesures, dont voici le tableau:

	mètres, mill.
Pied attique (πούς), correspondant à............	0,308
SOUS-MULTIPLES DU PIED	
Doigt (δάκτυλος), seizième du pied, correspondant à	0,019
Condyle (κόνδυλος), huitième du pied, correspondant à..................................	0,038
Palme *ou* doron (παλαιστή, δῶρον), quart du pied, correspondant à.........................	0,077
Demi-pied (ἡμιπόδιον, διχάς), correspondant à....	0,154
Spithame *ou* empan (σπιθαμή, ὀρθόδωρον), trois quarts du pied, correspondant à.............	0,231
MULTIPLES DU PIED	
Pygme (πυγμή), un pied et un huitième, correspondant à..................................	0,347
Pygon (πυγών), un pied et un quart, correspondant à	0,385
Coudée (πῆχυς), un pied et demi, correspondant à	0,462
Pas (βῆμα), deux pieds et demi, correspondant à	0,770

Orgye *ou* brasse (ὀργυιά), six pieds, correspondant à	1,850
Acène (ἄκαινα), dix pieds, correspondant à.......	3,082
Hamma *ou* chaîne (ἅμμα), soixante pieds, correspondant à................................	18,501
Plèthre (πλέθρον), cent pieds, correspondant à....	30,826

De plus, pour l'arpentage, les Athéniens comptaient les mesures carrées suivantes:

	ares.	mètres carrés.	décim. carrés.	centim. carrés.
Pied carré (πούς) correspondant à			9	50
Orgye carrée (ὀργυιά), correspondant à..................		3	42	
Acène carrée (ἄκαινα), correspondant à.................		9	50	
Are carré (ἄρουρα), correspondant à.....................	2	37	55	
Plèthre *ou* arpent grec (πλέθρον), correspondant à..........	9	50	23	

Cette dernière mesure était la seule usitée.

Mesures de capacité. — Les Athéniens avaient institué un contrôle sévère des poids et mesures, avec commissaires spéciaux (μετρόνομοι) et étalons (σύμβολα) déposés dans l'Acropole.

L'unité, pour les mesures de capacité, est la *cotyle*, qui était également en usage pour les liquides et les choses sèches.

MESURES POUR LES LIQUIDES

	litres. mill.
Cotyle (κοτύλη), douzième du conge, correspondant à..................................	0,270

Conge *ou* chus (χοῦς), douze cotyles, correspondant à	3,273
Amphore (ἀμφορεύς, διώτη), six conges, correspondant à	19,121
Métrète (μετρητής), douze conges, correspondant à	38,843

MESURES POUR LES CHOSES SÈCHES

	litres. mill.
Cotyle (κοτύλη), quart de la chénice, correspondant à	0,270
Chénice (χοῖνιξ), quarante-huitième du médimne, correspondant à	1,079
Hémiecte (ἡμίεκτον), douzième du médimne, correspondant à	4,315
Hecte *ou* setier grec (ἑκτεύς), sixième du médimne, correspondant à	8,631
Trite (τριτεύς), tiers du médimne, correspondant à	17,263
Médimne (μέδιμνος), correspondant à	51,790

Poids et monnaies. — Les noms des poids (σταθμοί) étaient les mêmes que ceux des monnaies (νομίσματα) : autrement dit, les monnaies n'étaient qu'un poids donné (ὁλκή) d'or ou d'argent.

Les poids. — L'unité de poids était la *drachme*, dont les multiples étaient la *mine* et le *talent*, et les sous-multiples le *gramme*, l'*obole*, etc.

	kilogr. gr. mill.
Drachme (δραχμή) correspondant à	4,363

PRINCIPAUX SOUS-MULTIPLES DE LA DRACHME

Gramme (γράμμα), tiers de la drachme, correspondant à	1,454
Obole (ὀβολός), moitié du gramme, ou 6me de la drachme, correspondant à	0,727
Chalque (χαλκοῦς,) huitième de l'obole, correspondant à	0,091

MULTIPLES DE LA DRACHME

Mine (μνᾶ), pesant 100 drachmes et correspondant à	436,300
Talent (τάλεντον), pesant 60 mines ou 600 drachmes et correspondant à	26,178,000

Les monnaies. — L'unité de monnaie était la *drachme*, pièce d'argent qui correspond à peu près à notre *franc*, et qui, d'après le poids moyen des anciennes monnaies attiques, valait, au temps de Périclès, 0 fr. 93 centimes ; la *drachme* ayant successivement diminué de poids, sa valeur n'était plus, au IIe siècle avant J.-C., que de 0 fr. 87 centimes.

De l'estimation de la *drachme* découle l'estimation des autres monnaies grecques qui sont des *multiples* de la *drachme*, comme le *didrachme*, le *tétradrachme* et le *statère*, ou des *sous-multiples* comme l'*obole*, le *chalque*, etc.

Voici les divisions et subdivisions des trois espèces de monnaie, monnaie de cuivre, monnaie d'argent, monnaie d'or.

MONNAIES DE CUIVRE

	fr. c.
Chalque (χαλκοῦς), le huitième de l'obole, correspondant à	0,02
Double chalque (δίχαλκον), correspondant à	0,04

MONNAIES D'ARGENT

Demi-obole (ἡμιωβόλιον), correspondant à	0,08
Obole (ὀβολός), le sixième de la drachme, correspondant à	0,15
Diobole *ou* double obole (διώβολον), correspondant à	0,31
Tétrobole *ou* quadruple obole (τετρώβολον), correspondant à	0,62
Drachme (δραχμή), correspondant à	0,93
Didrachme *ou* double drachme (δίδραχμον), correspondant à	1,85
Tétradrachme *ou* quadruple drachme, *ou* statère d'argent τετράδραχμον, στατήρ), correspondant à	3,71

MONNAIE D'OR

Statère d'or (χρυσοῦς στατήρ, ou simplement χρυσοῦς), vingt drachmes, correspondant à	18,54

Le statère d'or attique avait la même valeur que le darique (δαρεικός), monnaie persane; mais il se distinguait du statere d'Alexandrie, de Phocée, de Cyzique, ce dernier valant 28 drachmes.

Indépendamment de ces monnaies d'argent et d'or, on donnait le nom de *mine* (μνᾶ) à une somme de 100 drachmes (correspondant à 92 fr. 68 c.), et celui de *talent* (τάλαντον) à une somme de 60 mines, ou 6,000 drachmes (correspondant à 5,560 fr. 90 c.) : le talent, à Égine, valait cent mines. Le talent dont nous venons de parler est le *talent d'argent*: il est distinct du *talent d'or* qui ne représente pas une somme d'argent, mais

une quantité d'or déterminée par le poids, et qui est évaluée ordinairement à dix talents d'argent ou 600 mines (55,600 fr.)

Les Athéniens attribuaient l'invention du monnayage à Erichthonios; selon Hérodote les Lydiens frappèrent les premiers des monnaies d'or et d'argent. Les premières monnaies d'argent étaient de petites barres sans forme précise, souvent globulaires, avec quelque image rappelant le lieu de la fabrication: une abeille à Éphèse; un sanglier ailé à Clazomène, un sphinx assis à Chios, etc. Plus l'argent d'une pièce est fin, plus la monnaie est ancienne: avant les rois syriens, l'argent des monnaies grecques est tout à fait pur.

Sauf les dariques perses, il ne nous est guère resté de monnaies d'or antérieures à Philippe. Le titre de la monnaie d'or était très variable. D'après Hérodote le rapport de l'or à l'argent était de 1 : 13; d'après Platon, de 1 : 12.

Dans les villes grecques, on ne trouve guère de monnaie de cuivre avant les successeurs d'Alexandre: le *chalque*, introduit à Athènes vers 400, y avait été mal accueilli.

Enfin les Grecs employèrent pour le monnayage, outre l'or et l'argent, le fer (Sparte, Clazomène. Byzance) et l'étain (monnaie de Denys de Syracuse).

Le droit de monnayage étant un attribut de la souveraineté, les monnaies des républiques grecques étaient frappées au nom du peuple.

Les monnaies grecques sont de véritables œuvres d'art; leur histoire est étroitement liée à celle de l'art: elles croissent en beauté avec lui, et sont entraînées dans sa décadence. Les premières monnaies ne portent que des types très simples sur la face convexe; entre 580 et 460 on voit apparaître les têtes de divinité, par exemple le profil d'Athéna avec la *chouette* sur les monnaies athéniennes; l'époque de l'apogée de l'art grec (460-323) vit frapper les plus belles monnaies: les pièces de ce temps portaient souvent des représentations de scènes héroïques, mythologiques, etc. Dans les monnaies archaïques les têtes sont rares, mais on trouve des animaux, des figures entières de divinités et de héros. Les types ont parfois avec les noms des villes un rapport purement verbal: la *rose* à Rhodes (ῥόδον), la *pomme* à Mélos (μῆλον), la *feuille d'ache* à Sélinonte, le *cœur* à Cardie en Thrace. Les plus anciennes monnaies n'ont pas de légendes. Plus tard, on trouve quelques lettres, souvent une seule: Σ = Sicyone, Α = Argos, ΑΘ = Athènes. Avec le temps, les inscriptions deviennent plus prolixes. L'écriture des légendes est souvent rétrograde; les monnaies d'Himère en Sicile portent ΑЯƎΜΙΗ. Enfin les Grecs connurent aussi la fausse monnaie: d'après Hérodote,

Polycrate de Samos aurait donné aux Lacédémoniens du plomb doré pour les éloigner de sa ville, et Aristote raconte que les Clazoméniens, dans un moment de détresse, émirent du fer monnayé pour de l'argent.

La numération. — Les Grecs employaient plusieurs systèmes de numération: le système primitif, composé de barres dont chacune représente l'unité; le système *acronymique* ou *hérodien* qui consiste à prendre pour *chiffre* la première lettre du mot qui exprime le *nombre*, l'unité étant représentée néanmoins par une barre (1 = I; Δ (δέκα) = 10; Η (ἑκατόν) = 100; le système *alphabétique*, pour les nombres faibles, et qui consiste à donner aux 24 lettres de l'alphabet la valeur de leur numéro d'ordre (ex. le numérotage des chants d'Homère); enfin le système *alphabétique décimal* plus répandu et qui demande d'être exposé avec quelques détails.

Dans ce système, les signes numériques sont les 24 lettres de l'alphabet grec, auxquelles on a intercalé trois autres lettres tombées en désuétude, savoir: après l'ε, pour exprimer le nombre 6, le *Bau* ou *Digamma*, F, ou bien le *Sti* ϛ; après le π, pour exprimer le nombre 90, le *koppa* dont la forme est ϟ; enfin, après l'ω le *sampi* ϡ qui vaut 900.

Les huit premières lettres, c'est-à-dire α jusqu'à θ inclusivement, augmentées du *Bau*, expriment les unités; les huit suivantes: ι jusqu'à π inclusivement,

augmentées du *koppa*, expriment les ***dizaines***: enfin les huit dernières: ρ jusqu'à ω, augmentées du *sampi* expriment les *centaines*.

	UNITÉS.		DIZAINES.		CENTAINES.
1	α'	10	ι'	100	ρ'
2	β'	20	κ'	200	σ'
3	γ'	30	λ'	300	τ'
4	δ'	40	μ'	400	υ'
5	ε'	50	ν'	500	φ'
6	ς'	60	ξ'	600	χ'
7	ζ'	70	ο'	700	ψ'
8	η'	80	π'	800	ω'
9	θ'	90	ϟ'	900	ϡ'

Jusqu'à 999, les lettres employées comme signes numériques, ou chiffres, sont marquées d'un trait en *haut*, et quand deux ou plusieurs lettres se suivent comme chiffres, la dernière seulement reçoit le trait. A 1,000 on recommence à se servir de l'alphabet, mais alors les lettres reçoivent le trait *en bas*. Ex : α' vaut 1; ,α vaut 1,000; ι' vaut 10; ,ι vaut 10,000; ρ' vaut 100; ,ρ vaut 100,000; 1886 s'écrit ,αωπς'.

A partir de 1,000, on compte par ***myriades*** : ''α, une; ''β, deux; ''γ, trois myriades, etc.

Conclusion. — Nous avons brièvement exposé tout ce qu'il est utile de connaître sur la vie publique et privée des Hellènes, et en particulier des Athéniens. Quiconque voudra se faire une juste idée de

leur grandeur devra maintenant étudier leur histoire et surtout leur littérature; car, s'il est intéressant d'assister aux luttes héroïques qu'a soutenues pour la liberté un pays si petit sur la carte du monde, si grand dans l'histoire de l'humanité, il est indispensable de connaître les œuvres incomparables qu'il a produites dans tous les genres de prose et de poésie. La grandeur morale qui se fait admirer dans tous les écrits des Grecs ne se retrouve pas toujours dans la vie de la nation, mais n'oublions pas qu'en tout temps et en tout pays la masse vaut moins que l'élite : il serait injuste de reprocher aux Grecs de n'avoir pas tous été des Achille, des Périclès ou des Socrate. Remarquons plutôt combien il y a eu parmi eux d'admirables génies, et reconnaissons que le principal titre que la Grèce ait à notre admiration est précisément le nombre véritablement prodigieux des grands hommes qu'elle a produits.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

FIN

Paris. — Imprimerie polyglotte A. Lanier, 14, rue Séguier.


COLUMBIA UNIVERSITY
0032145160

